

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

## ORDRE DU JOUR

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du compte rendu du Conseil municipal

du 22 septembre 2020

p 8

### ADMINISTRATION GENERALE

Numéros	Titres	Page
<b>2020-132</b>	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	9
<b>2020-133</b>	Nièvre Habitat – Commission d'Attribution de logements et d'Examen de l'Occupation des Logements – Désignation d'un représentant du Conseil municipal	14
<b>2020-134</b>	Convention de partenariat avec l'INSEE pour la transmission des données de l'état civil	14

### FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

<b>2020-135</b>	Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021	14
<b>2020-136</b>	Exploitation des parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle – Lancement d'une procédure de délégation de service public par voie concessive	39
<b>2020-137</b>	Construction et exploitation d'une aire d'accueil pour camping-cars et exploitation du camp municipal – Approbation du contrat de délégation de service public par voie concessive et choix du délégataire – 20DSP01	41
<b>2020-138</b>	Participation budgétaire exceptionnelle de solidarité au syndicat mixte ouvert pour la restauration collective	41

### RESSOURCES HUMAINES

<b>2020-139</b>	Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité Femmes-Hommes	42
<b>2020-140</b>	Amicale du personnel – Attribution d'une subvention	46
<b>2020-141</b>	Création d'emplois non permanents nécessaire à la réalisation d'un projet	47

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

<b>2020-142</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement Radio Nevers FM	51
<b>2020-143</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement Compagnie du Labyrinthe	51
<b>2020-144</b>	Attribution subventions 2020 à l'association Medio	51
<b>2020-145</b>	Soutien à l'association Les Acteurs Solidaires en Marche – Attribution d'une subvention	53

### EDUCATION

<b>2020-146</b>	Mise à disposition d'un minibus par l'APF pour une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2020-2021	62
<b>2020-147</b>	Dispositif « Ecole et Cinéma » - Attribution de la participation communale aux écoles – Année scolaire 2020-2021	62
<b>2020-148</b>	Séjours scolaires – Barème de participation financière des familles – Année 2021	62
<b>2020-149</b>	Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année scolaire 2019/2020	62
<b>2020-150</b>	Convention de partenariat relative au fonctionnement de l'espace Passerelle Nougatine	68
<b>2020-151</b>	Convention Territoriale Globale 2020 – 2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales – Signature d'un engagement de principe par la Ville de Nevers	68
<b>2020-152</b>	Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour la prestation de service RAM incluant le bonus territoire CTG et les missions supplémentaires	69
<b>2020-153</b>	Conventions d'objets et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour la Prestation de Service Unique incluant le bonus mixité sociale, le bonus inclusion handicap et le bonus territoire CTG	69

### JEUNESSE – VIE CITOYENNE

<b>2020-154</b>	Attribution d'une subvention au centre socioculturel de la Baratte-Medio	69
-----------------	--	----

### CADRE DE VIE

<b>2020-155</b>	Mise en vente de biens appartenant à la Ville de Nevers	72
<b>2020-156</b>	Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles	73
<b>2020-157</b>	Rétrocession par Habellis SA d'HLM de parcelles dans le domaine public communal	73

### DEVELOPPEMENT URBAIN

<b>2020-158</b>	Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement relative à l'aménagement du site Colbert	73
-----------------	--	----

### FORCES ECONOMIQUES

<b>2020-159</b>	Boutiques éphémères : 47 et 49 rue François Mitterrand	74
-----------------	--	----

### RELATIONS AVEC LES QUARTIERS

<b>2020-160</b>	Attribution d'une subvention d'équipement – Maison des projets	74
<b>2020-161</b>	Charte des conseils de quartier	75

### COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTERIEURES

<b>2020-162</b>	Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Convention de partenariat – Lancement des illuminations 2020 et chasse aux œufs 2021	81
<b>2020-163</b>	Action extérieure des collectivités territoriales : reprise de la coopération entre la Ville de Sremska Mitrovica en Serbie et la Ville de Nevers	83

**CULTURE**

<b>2020-164</b>	Dénomination du parvis de « La Maison »	86
<b>2020-165</b>	Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et Pass Culture	90
<b>2020-166</b>	Convention entre la Ville de Nevers et la Nouvelle-Calédonie – Renouvellement de la convention de dépôt de deux masques néo-calédoniens au Musée de Nouvelle-Calédonie à Nouméa	92

**ADMINISTRATION GENERALE**

<b>2020-164</b>	Motion de soutien à la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)	93
-----------------	---	----

Vœu de Mme CHAMOIX pour la tenue d'un débat public sur le déploiement de la 5G

p 95

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire –

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous débutons cette séance du Conseil municipal de Nevers, bien que nous ne soyons pas dans notre lieu habituel, puisque nous sommes dans cet amphithéâtre de Nevers Agglomération pour cette session du 17 novembre 2020.

Vous le savez, nous sommes dans des conditions extraordinaires. La loi d'urgence sanitaire a été publiée au Journal officiel de dimanche, avec un certain nombre d'adaptations, notamment sur la tenue de nos assemblées.

Nous avons atteint un quorum largement suffisant même en situation ordinaire, et je rappelle que le quorum est aujourd'hui réduit à 30 % des membres présents minimum.

Je regrette l'absence dans cette enceinte de nos deux collègues Nathalie Charvy et Sylvie Dupart-Muzerelle, qui m'ont fait parvenir un message aujourd'hui.

*« Nous traversons une période inédite et difficile, où le gouvernement nous enjoint à la plus grande prudence. Il est envisagé un durcissement des contrôles. Nous affrontons une deuxième vague avec les conséquences que l'on sait sur l'hôpital. Dans cette période de confinement et de sacrifices pour tous et pour les Neversois en particulier, mardi soir, se tient le conseil municipal dans des conditions quasi normales si ce n'est la mise en place de la distanciation, qui même en période de non-confinement est devenue la règle.*

*Ainsi vont se retrouver une cinquantaine de personnes dans un endroit clos (pas d'ouvertures dans l'amphithéâtre de Nevers Agglomération) pendant plusieurs heures ; nous sommes en effet coutumiers de séances longues, de 5 à 6 heures. Nous regrettons que le principe de précaution n'ait pas été plus respecté et que des aménagements en termes de durée stricte et brève du conseil et de nombre de participants n'aient pas été prévus.*

*Mais plus encore, il nous semble dommageable que des élus puissent tenir une assemblée plénière, quasiment comme si de rien n'était. A notre sens, ce n'est pas un bon signal envoyé à la population à qui l'on ne cesse de reprocher son manque de rigueur.*

*Nous faisons tous des efforts dans nos activités professionnelles respectives pour composer avec cette réalité pénible. Nous serions donc en tant qu'élu(e)s au-dessus de la mêlée et du virus ?*

*Enfin, nous pointons le manque de cohérence des règles mises en œuvre, auquel, de fait, nous participons. Quand la loi interdit les rassemblements de plus de six personnes dans les parcs, quand les salles de spectacle sont fermées, nous pouvons au moins interroger le fait que nous nous réunissions à cinquante comme si cela allait de soi.*

*Alors, bien sûr, il faut que soit assurée la continuité de l'action municipale. A ce titre, aurait pu être prévue, en amont de ce Conseil, une concertation des différents groupes d'élus. Nous aurions pu imaginer un conseil bref où auraient été votées les seules délibérations nécessaires.*

*Nous aurions pu espérer aussi un conseil où l'effectif des présents aurait été revu à la baisse.*

*La prolongation de la loi d'urgence sanitaire adoptée le 7 novembre et promulguée le 14 novembre prévoit un quorum ramené à un tiers des élus.*

*Nous aurions pu imaginer enfin un report de la séance à la fin de la période de confinement.*

*Pour ces différentes raisons, nous avons fait le choix de ne pas être présentes au conseil de ce mardi.*

*Bien cordialement.*

*Nathalie Charvy      Sylvie Dupart-Muzerelle»*

Le gouvernement nous enjoint certes à la prudence tout en permettant l'activité, je le rappelle, maximale quand elle n'est pas mise à mal dans le cadre des conditions sanitaires.

Sur ce courrier, différents commentaires : La situation sanitaire de propagation du virus s'améliore, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut nous en satisfaire.

Sur la durée du Conseil, nous avons beaucoup progressé ces derniers temps. Je vous invite à ce que l'on en fasse de même ce soir.

Je précise qu'en ce qui me concerne, dans toutes les communications que je fais, je salue les plus de 90 % des Français et des Neversois qui respectent les règles sanitaires. Ce n'est pas l'inverse.

Il faudra que l'on m'explique ce qu'est une délibération nécessaire par rapport à une autre, sinon on ne la mettrait pas.

Le quorum est ramené à un tiers des élus, le tiers étant le minimum et non pas la jauge visée.

Sur le fait qu'on aurait pu, selon ce courrier, imaginer un report de la séance à la fin de la période de confinement, je pense que les entreprises que nous pourrions soutenir, y compris sur le Conseil d'Agglomération de samedi, apprécieront.

Je voulais donner lecture de ce courrier, en ajoutant divers commentaires.

Evidemment, je suis assez surpris de ce genre de position.

Il est évident que nous n'allons pas nous mettre dans l'illégalité. Si nous avons pris soin de placer ce Conseil municipal dans cet amphithéâtre de l'Agglomération, c'est pour permettre qu'il se tienne dans des conditions de sécurité requises, voire même au-delà, ce qui n'aurait pas été le cas dans la salle du Conseil municipal. Je rappelle aussi que nous avons décidé de le faire à huis clos, même si j'en profite pour vous dire que nous sommes diffusés en direct sur Facebook, et que donc nous ne sommes pas dans un Conseil municipal de Nevers ordinaire comme si de rien n'était, contrairement à ce que j'ai pu relayer fidèlement de la lecture du courrier. Nous sommes dans un Conseil municipal ordinaire dans son objet qui est principalement relatif au débat d'orientations budgétaires, mais nous le sommes de façon évidemment très différente d'un Conseil que nous avons pu connaître, pour ceux qui ont siégé dans la mandature précédente. Je ne vous voyais pas si séparés. Je ne vous voyais pas avec des masques. Je rappelle que les réglementations permettent de s'en affranchir quand on prend la parole à partir du moment où l'on

est à distance suffisante de son voisin, que l'on évite toute discussion et toute polémique inutiles. Je pense que nous avons pris soin de respecter les règles et d'assurer la continuité de la vie publique.

Certaines collectivités disent avoir trouvé le moyen d'ouvrir les services publics à 100 %. C'est merveilleux de le découvrir au deuxième confinement. Nous l'avons fait depuis le mois de mars 2020. Tous les services publics de la Ville de Nevers et de Nevers Agglomération ont travaillé, d'une façon ou d'une autre, et ont été ouverts. Je me vois mal demander à des agents, en l'occurrence de la Ville de Nevers puisque nous sommes en Conseil municipal, de travailler dans des conditions de protection pour eux et des usagers, et que, nous, nous nous disions que nous remettrions aux calendes grecques, quand cela ira mieux, l'avancée de la vie publique, des décisions qui sont aussi sources de travail et d'activité pour des entreprises principalement locales, et notamment desancements de marchés publics qui sont un des piliers d'ailleurs du plan de relance pour 2021 et même avant.

Voilà pourquoi je ne la partage pas ce point de vue. Je le respecte, mais je ne le partage pas du tout.

Nous avons assuré la sécurité. Je rappelle que cet amphithéâtre a une capacité d'à peu près 350 places assises, et que nous sommes au maximum 39 élus, si tant est qu'il y a des absents, dans les différents groupes. Vous voyez que nous sommes largement, même avec la présence des services, dans des conditions sanitaires qui nous protègent les uns et les autres, et malheureusement les uns des autres. Nous avons pris des mesures de sécurité, contrairement à ce que j'ai pu lire.

Sur la proposition de réduire le nombre de présences par groupe, j'imagine que cette remarque est liée à ce qui se passe à la Région ; simplement, l'envergure n'est pas tout à fait la même, pour ceux qui connaissent l'enceinte du Conseil régional. Ensuite, il y a 100 élus à la Région ; l'envergure n'est pas la même non plus. Je note, alors que, quand même, nous sommes reconfinés depuis quelques semaines, que je n'ai reçu aucune demande ni proposition en ce sens, et qu'il est évident que, si nous n'avons pas eu d'autres solutions que de rester dans une plus petite salle, cela aurait pu être d'ailleurs de notre initiative que nous nous aurions proposé une réduction du nombre de présents par groupe, pour permettre que, malgré tout, ce Conseil se tienne en sécurité.

Je réfute donc évidemment tous les arguments qui, soi-disant, exonèrent de leur présence nos deux collègues. Elles ont leurs raisons. J'ai les miennes de donner ces explications, et de garantir évidemment que ce Conseil, comme tous les autres tenus depuis le déconfinement, se tienne dans les meilleures conditions. A ma connaissance, et même si le virus circule, nous n'avons pas connu d'élus ou de personnels du service atteints du virus pour s'être réunis en assemblée municipale. Nous devons veiller à ce que les règles sanitaires soient respectées, les appliquer à nous-mêmes, et c'est ce que nous faisons ce soir. D'ailleurs, à ma connaissance, nos deux collègues qui ne sont pas là n'ont pas donné de pouvoir, et elles n'étaient pas empêchées de le faire en toute sécurité, d'ailleurs.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, effectivement Nathalie Charvy et Sylvie Dupart-Muzerelle vous ont envoyé un courrier pour vous faire part des raisons pour lesquelles elles ne souhaitent pas siéger ce soir. Je ne suis pas sûr que cela ait vocation à être un objet de débat public à l'entrée du Conseil. Vous vous sentez attaqué, c'est votre réaction. Je ne trouve simplement pas très élégant de vous permettre comme cela de leur répondre alors qu'elles ne sont tout simplement pas présentes. Ce n'est pas la peine d'épiloguer là-dessus. Les choses sont claires, il n'y a pas besoin d'en faire des polémiques.

M. le Maire –

Monsieur Diot, c'est vous qui épiloguez, puisque vous reprenez la parole alors qu'elles ne vous l'ont pas demandé. Je ne me sens nullement attaqué. Je justifie l'absence de deux collègues qui prennent le temps de la motiver. Donc je partage avec l'ensemble des élus municipaux pourquoi nous n'avons pas ces deux collègues ce soir, ignorant d'ailleurs les raisons pour lesquelles elles n'ont pas donné de pouvoir, mais cela les regarde ; elles ont le droit de ne pas donner de pouvoir.

Je suis transparent. Ce n'est pas de la polémique, c'est de la transparence. Je n'ai aucune mention me demandant de garder ce courrier confidentiel. Je voulais surtout saluer la présence de ceux qui ne retrouvent rien à redire à être là ce soir pour nos travaux. Voilà. C'est plutôt dans ce sens-là que je voulais intervenir, mais je ne vois pas en quoi je n'aurais pas le droit de le dire. Après, je ne vis absolument pas cela comme une attaque ; je regrette simplement que l'on en surajoute par rapport à des conditions déjà compliquées, mais qui exigent d'autant plus le fonctionnement de nos administrations et de montrer l'exemple aussi vis-à-vis de nos agents.

Cela étant dit, je voulais indiquer qu'il y avait deux procurations : Hervé Barsse, qui a quelques soucis de santé, s'excuse, et a donné procuration à Guy Grafeuille. Et Vincent Morel a donné procuration à François Diot.

Je propose que nous désignons deux secrétaires de séance, qui pourraient être, s'ils l'acceptent, et vous aussi, Corinne Mangel et Damien Baudry.  
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ils sont désignés en ce sens.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire –

Nous avons le compte rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2020 à approuver.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Dans ces conditions, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-132      Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

- M. le Maire –                    Nous avons ensuite à examiner les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.  
Y a-t-il des demandes ?  
Madame Gerbe, je vous en prie. Vous avez la parole.
- Mme Gerbe –                    Nous avons des demandes d'intervention sur les délibérations n° 242, 259, 260, 261.
- M. le Maire –                    Je vais bien évidemment aborder ces questions. Nous allons nous distribuer la parole entre élus. Je voulais juste rappeler qu'il n'y a eu aucune question en commission sur les décisions du Maire, alors qu'à la demande des oppositions, j'ai autorisé que ces décisions du Maire soient abordées en commission. Je voulais juste vous rappeler cette règle. Cela n'a pas grand intérêt que vous les abordiez en commission si vous vous contentez juste de les évoquer en Conseil municipal. Peut-être que la prochaine fois cela pourra être mené déjà en commission, ce qui permet d'avoir les réponses à ce moment-là.
- Mme Gerbe –                    Il me semble que nous ne les avons pas pour la Commission, les décisions du Maire.
- M. le Maire –                    Si.
- Mme Gerbe –                    On les a eues ? Je n'étais pas à la Commission.
- M. le Maire –                    Commission 1.  
Je rappelle la règle, puisque c'est vous qui m'avez demandé cette possibilité, mais, si elle ne sert à rien, on peut l'enlever.
- Est-ce que vous avez une question précise sur la décision n° 242, qui concerne les travaux de restauration de la Porte du Croux ?
- Mme Gerbe –                    C'était juste pour rappeler un peu l'historique du problème, car *a priori* c'est un accident, et nous nous demandions pourquoi, dans les dépenses et les recettes, il n'y a pas l'intervention de l'assurance des responsables.
- M. le Maire –                    J'aimerais bien. Mais juridiquement ce n'est pas possible, puisque c'est un de nos agents qui a commis une faute, et qui a d'ailleurs été sanctionné. C'est un véhicule de la Ville qui a percuté un bâtiment de la Ville. Il n'y a donc pas de possibilité d'intervention de compagnie d'assurances. Effectivement, nous aurions apprécié être couverts, mais juridiquement ce n'est pas possible. Nous devons donc être notre propre assureur et assumer les conséquences. Il est envisagé de piétonniser cette rue de la Porte du Croux, parce qu'on s'aperçoit que finalement beaucoup de personnes aujourd'hui n'en sont pas privées ; cela protégerait le bâtiment, à tous points de vue, y compris de la pollution, et puis également nous laisserions un accès riverains, mais je pense que pour une zone supplémentaire apaisée, cela pourrait être bien. En tout cas, c'est l'intention de la majorité de piétonniser cette voie même quand les travaux auront été accomplis.

Quelles sont les autres décisions ?

Monsieur Diot.

M. Diot –

Nous pourrions mettre ensemble les délibérations 259 et 260. Il s'agit de deux décisions du maire qui concernent le même agent, M. Denis Prin, qui visiblement à deux reprises a formulé une requête au tribunal administratif à plusieurs mois d'intervalle.

Cette question vise à savoir où est le problème, qui dure visiblement depuis plus d'un an (septembre 2019), avec visiblement une mutation d'office dans un premier temps, puis une suspension de fonctions. Que se passe-t-il ? Sans rentrer forcément dans les choses qui n'ont pas à être publiques.

Cela nous interroge, car c'est un agent qui a longuement été au Cabinet du Maire. Que se passe-t-il avec cet agent, Monsieur le Maire ?

M. le Maire –

Vous comprendrez bien que, comme à chaque contentieux, je ne rentrerai dans aucun détail publiquement sur une affaire qui est portée en justice, et la justice passera. Par contre, je tiendrai au courant le Conseil du résultat, comme je le fais systématiquement des affaires contentieuses. Effectivement, cet ancien collaborateur de Cabinet a fait l'objet d'une mobilité, comme c'est le droit, d'ailleurs, de la collectivité, je le rappelle, et il y a eu en même temps une suspension administrative dans le cadre d'une enquête administrative, qui, vous vous en doutez bien, par rapport à la situation sanitaire, n'a pas pu être menée dans les délais des 4 mois. Nous avons donc prolongé cette suspension pour que cette enquête puisse se tenir, avec un certain nombre de vérifications à accomplir. Ce que M. Prin conteste effectivement, c'est sa mobilité ; c'est l'affaire de fond. Il a fait un recours pour contester la prolongation de sa suspension de 4 mois, qui est arrivée à 8 mois, et qui d'ailleurs a expiré. Ce sont deux recours qui sont évidemment liés ; l'objet est un peu différent, mais l'affaire est la même.

Vous aviez une autre question, je crois.

M. Diot –

Oui, la question porte sur la décision n° 261. C'est aussi un recours devant le tribunal administratif, cette fois-ci d'un habitant. On croit deviner, dans la rédaction de ce qui nous est transmis, qu'il s'agit de la Guinguette des Bords de Loire ; vous nous confirmerez si c'est cela. Il s'agit d'une requête visant à attaquer un arrêté municipal autorisant la sonorisation. Nous avons effectivement des échos récurrents sur les problèmes de nuisances que cela pose pour le voisinage. Est-ce que vous nous confirmez que c'est cela ? Et que c'est bel et bien la Guinguette qui est en cause ?

M. le Maire –

Même chose, et je rappelle que pour les deux décisions précédentes, la collectivité assure sa propre défense. D'où aussi ces décisions du Maire, puisque c'est l'objet. Pour ce que vous évoquez, c'est effectivement le début de contentieux d'un riverain qui se plaint de la sonorisation de la Guinguette l'été dernier. Elle est victime de son succès. Un travail important avait été mené auprès des riverains, et désormais par le porteur. La Ville, en effet, n'a pas porté le projet, mais cela fait partie des engagements de notre équipe municipale de créer une guinguette. Elle a plutôt un gros succès. Mais aujourd'hui quelqu'un se plaint de cette sonorisation. Comme pour les autres contentieux, je vous tiendrai au courant de la suite donnée à cette affaire portée en justice.

Ai-je répondu à vos interrogations ? Très bien.

Nous allons aborder la partie relative aux délibérations.

Je vais demander à chaque personne concernée de m'indiquer les délibérations que les groupes souhaitent voir évoquer séparément, et nous pourrons voter les autres sans débat et par défaut, sauf si l'un d'entre vous n'était pas d'accord pour cela.

Tout le monde est d'accord pour continuer cette méthode ? Merci.

Qui veut prendre la parole ?

Monsieur Diot.

- M. Diot – Les délibérations sur lesquelles nous souhaiterions intervenir sont les suivantes :  
N° 135, débat d'orientations budgétaires.  
N° 136, exploitation des parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle.  
N° 139, rapport sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes dans la collectivité.  
N° 141, création d'emplois non permanents nécessaires à la réalisation d'un projet.  
N° 142, attribution d'une subvention de fonctionnement à Radio Bac FM.
- M. le Maire – Pardonnez-moi de vous interrompre. Celle-ci est retirée. Elle va être retravaillée. Nous revoyons la situation.
- M. Diot – Vous revoyez le montant de la subvention ?
- M. le Maire – Elle sera présentée vraisemblablement lors du Conseil de décembre.
- M. Diot – Si c'est pour revoir à la hausse le montant de la subvention, vous nous en voyez ravis.
- Ensuite, les délibérations suivantes :  
N° 144, soutien à l'association Medio. Une nouvelle rédaction en fonction de la situation nous avait été proposée en commission, mais nous voulons nous assurer qu'officiellement ce qui nous a été dit en commission correspond bien à la réalité. C'est à cela que servent les commissions. C'est justement pour qu'au Conseil on ait éventuellement des modifications.
- M. le Maire – Cela vous a été envoyé, Monsieur Diot. Ah, non, pardon.
- Mme Gallois – La modification n'a pas pu être faite avant que l'ordre du jour et les dossiers ne soient envoyés.
- M. Diot – Ensuite, la délibération n° 145, soutien à l'Association les Acteurs Solidaires en Marche.  
N° 149, participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année scolaire 2019-2020.  
N° 160, charte des conseils de quartier.  
N° 163, dénomination du parvis de « La Maison ».  
Nous aurons une motion de soutien à la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA). Elle a été travaillée ensuite, et a priori il n'y a pas eu de problèmes.

- M. le Maire – Nous vous proposons même d’aller au-delà.  
Monsieur Baudry.
- M. Baudry – Je souhaiterais voir aborder les délibérations suivantes :  
N° 141, création d’emplois non permanents à la réalisation d’un projet.  
N° 154, attribution d’une subvention au centre socioculturel de la Baratte.  
N° 163, action extérieure des collectivités territoriales : reprise de la coopération entre la ville de Sremska Mitrovica en Serbie et la Ville de Nevers.  
N° 164, dénomination du parvis de « La Maison ».
- M. le Maire – Merci.  
Madame Chamoux.
- Mme Chamoux – Je souhaiterais voir les délibérations suivantes abordées :  
N° 145, soutien à l’Association les Acteurs Solidaires en Marche – Attribution d’une subvention.  
N° 149, participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d’association avec l’Etat au titre de l’année scolaire 2019/2020.  
N° 164, dénomination du parvis de « La Maison ».
- M. le Maire – Entendu.  
Monsieur Devoise.
- M. Devoise – Pour le groupe majoritaire, les délibérations sont les suivantes :  
N° 133, Nièvre Habitat, commission d’attribution de logements et d’examen de l’occupation des logements. Désignation d’un représentant du conseil municipal.  
N° 135, débat d’orientations budgétaires.  
N° 138, participation budgétaire exceptionnelle de solidarité au syndicat mixte ouvert pour la restauration collective.  
N° 139, rapport sur la situation municipale en matière d’égalité femmes-hommes.  
N° 150, convention de partenariat relative au fonctionnement de l’espace Passerelle Nougatine.  
N° 151, Convention Territoriale Globale 2020-2023 avec la Caisse d’Allocations Familiales : signature d’un engagement de principe par la Ville de Nevers.  
N° 152, attribution d’une subvention au centre socioculturel de la Baratte-Médio.  
N° 155, mise en vente de biens appartenant à la Ville de Nevers.  
N° 160, attribution d’une subvention d’équipement - Maison des projets.  
N° 162, confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Convention de partenariat – Lancement des illuminations 2020 et chasse aux œufs 2021  
N° 164, dénomination du parvis de « La Maison »  
N° 165, convention de partenariat entre la Ville de Nevers et Pass Culture  
N° 166, convention entre la Ville de Nevers et la Nouvelle-Calédonie – Renouvellement de la convention de dépôt de deux masques néo-calédoniens au Musée de Nouvelle-Calédonie à Nouméa.
- M. le Maire – Je vous propose de voter séparément les délibérations suivantes :
- 2020-134 – Convention de partenariat avec l’INSEE pour la transmission des données de l’état civil  
***Adopté à l’unanimité.***

2020-137 – Construction et exploitation d'une aire d'accueil pour camping-cars et exploitation du camping municipal – Approbation du contrat de délégation de service public par voie concessive et choix du délégataire – 20DSP01  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-140 – Amicale du personnel – Attribution d'une subvention  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-142 – Attribution d'une subvention de fonctionnement Radio Nevers FM  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-143 – Attribution d'une subvention de fonctionnement Compagnie du Labyrinthe.  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-146 – Mise à disposition d'un minibus par l'APF pour une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2020-2021  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-147 – Dispositif « Ecole et Cinéma » - Attribution de la participation communale aux écoles – Année scolaire 2020-2021  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-148 – Séjours scolaires – Barème de participation financière des familles – Année 2021  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-152 – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour la prestation de service RAM incluant le bonus territoire CTG et les missions complémentaires.  
***Adopté à l'unanimité, Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

2020-153 – Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour la Prestation de Service Unique incluant le bonus mixité sociale, le bonus inclusion handicap et le bonus territoire CTG  
***Adopté à l'unanimité, Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

2020-156 – Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-157 Rétrocession par Habellis SA d'HLM de parcelles dans le domaine public communal – Clos Pessin  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-158 – Avenant n°10 à la convention publique d'aménagement relative à l'aménagement du site Colbert  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-159 – Boutiques éphémères : 47 et 49 rue François Mitterrand

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-133**

**Nièvre Habitat – Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements – Désignation d'un représentant du Conseil municipal**

M. le Maire –

J'appelle la délibération n° 133 qui concerne la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements – Désignation d'un représentant du Conseil municipal.

Vous savez tous que Nièvre Habitat est un organisme à but non lucratif affilié au mouvement HLM. Il y a une Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) qui est compétente pour attribuer nominativement des logements construits ou acquis et gérés par l'organisme. Cette commission attribue souverainement les logements vacants situés dans le ressort géographique qui lui a été fixé. Elle est seule apte à attribuer les logements à un ménage nommément désigné. Elle ne peut déléguer ce pouvoir à un tiers, ni même à un de ses membres.

Il convient de désigner un membre du conseil municipal pour siéger à cette commission.

Sur la délibération, il est proposé de désigner Mahamadou Sangaré pour la Ville de Nevers.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Mahamadou Sangaré est désigné à l'unanimité. Merci pour lui.

*Opposition : 0*

*Abstention: 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-134**

**Convention de partenariat avec l'INSEE pour la transmission des données de l'état civil**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2020-135**

**Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2021**

M. le Maire –

Je passe la parole, pour l'exercice annuel du débat d'orientations budgétaires, à M. l'adjoint aux Finances, Michel Suet. C'est un exercice récurrent, mais dans des conditions très particulières et avec un budget prévisionnel qui était dès 2020 très compliqué pour l'ensemble des collectivités, et évidemment pour la Ville de Nevers. Monsieur l'Adjoint.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Afin que vous disposiez de toutes les informations utiles au débat, vous trouverez, en annexe de la présente délibération, un rapport technique sur les orientations budgétaires de la programmation 2021 - 2023.

Ce débat d'orientation budgétaire 2021 sera suivi du vote du budget 2021 lors de la réunion du Conseil municipal du 15 décembre prochain.

*(Projection d'un PowerPoint)*

J'ai le plaisir de présenter le premier DOB de la mandature.

Ce DOB a été élaboré, comme vous le savez tous, dans un contexte difficile. Il a fallu s'adapter aux réformes fiscales de l'Etat.

La suppression de la taxe d'habitation peut susciter d'ailleurs des interrogations sur l'avenir par rapport à sa revalorisation. Aujourd'hui, elle est compensée par l'Etat. Mais à l'avenir, c'est un point d'interrogation.

La DGF est en baisse de 90,5 M€, au niveau de l'Etat, et elle n'est pas compensée. L'aménagement des paramètres d'évaluation et de revalorisation de la valeur locative des établissements industriels se traduira par une perte de produit fiscal par l'économie. Aujourd'hui c'est compensé par l'Etat.

Il y a une simplification de la taxation de l'électricité, qui enlève tout pouvoir de modulation pour les collectivités. Ce sera neutre pour Nevers, car nous étions déjà au plafond.

On peut dire que ces réformes entraînent de fait une perte d'autonomie financière pour les collectivités. En plus, nous sommes en période de crise sanitaire qui malheureusement sera probablement suivie d'une crise sociale.

Le plan du DOB sera le suivant :

- 1 – Le cadre juridique du DOB (pages 6 et 7)
- 2 – Les impacts de la crise sanitaire sur les finances locales (pages 9 à 11)
- 3 – La politique de soutien et de relance de l'Etat (pages 13 à 16)
- 4 – Les dispositions du Projet de Loi de Finances 2021 (pages 18 à 22) 5
- 5 – Les orientations de la programmation budgétaire 2021-2023 (pages 24 à 54)
  - \* Politiques
  - \* Ressources Humaines

\* Budgétaires.

### **Introduction :**

Le débat d'orientation budgétaire 2021 s'inscrit dans un double contexte :

- Il s'agit de l'acte I du nouveau mandat qui devra tenir compte des 113 engagements pris par la majorité devant les Neversois.
- Il intervient en pleine crise sanitaire dont nous commençons tout juste à mesurer les premiers effets économiques et sociaux et qui appelle un effort de soutien et de relance de la part des acteurs au premier rang desquels l'Etat et les collectivités locales.

### **1) Le cadre juridique du DOB**

En référence au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le DOB doit contenir :

- Les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, notamment les hypothèses d'évolution retenues pour la construction du projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels notamment en matière de programmation d'investissement.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget.
- L'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel notamment de rémunération, et à la durée effective du travail.

En référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018 :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement (solde entre les nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts).

### **2) Les impacts de la crise sanitaire sur les finances locales**

Fort d'une situation financière sous maîtrise, les collectivités locales doivent faire face aux conséquences d'une crise inédite comme les charges imprévues et pérennes relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux, comme les dépenses d'adaptation des équipements publics et le surcoût des marchés de travaux.

L'année 2020 sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires.

Elles doivent faire face aussi à des dépenses de fonctionnement en hausse (et ce malgré des économies réalisées) qui se superposent à des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement.

Selon le rapport du Député Cazeneuve sur l'impact de la crise Covid-19 :

La crise sanitaire a produit un choc violent sur les finances des collectivités locales, différent selon les catégories de collectivités locales et selon les territoires.

Toutes collectivités confondues, l'impact total net est estimé à 7,3 Md€ :

- les pertes nettes de recettes à 5,1 Md€, soit 2,4% des recettes totales et 14,6 % de la capacité d'autofinancement brute.
- Les dépenses nettes supplémentaires à 2,2 Md€. Pour Nevers, nous serions à 375 000 €.

L'impact subi est particulièrement hétérogène :

- le bloc communal subit une forte baisse de ses recettes tarifaires et fiscales.
- Les départements sont confrontés à un fort effet ciseau : ils subissent, d'une part, l'augmentation structurelle, prévisible et probablement durable de leurs dépenses sociales, et, d'autre part, la baisse immédiate des recettes issues du marché immobilier (DMTO).
- Les régions subiront des pertes de recettes, qui, si elles devaient rester contenues en 2020, seront importantes en 2021 et impacteront leurs capacités d'investissement. Est essentiellement concernée la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

### **3) La politique de soutien et de relance de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales**

#### **A) Les mesures de soutien budgétaire et de trésorerie**

Contrairement à la crise financière de 2008, l'Etat a mis en place des mesures de soutien à l'égard des collectivités locales. Parmi elles :

- La clause de sauvegarde pour le bloc communal : ce mécanisme de compensation en faveur du bloc communal et de certains groupements de collectivités territoriales leur garantit un niveau de ressources fiscales et domaniales égal à la moyenne des produits fiscaux et domaniaux perçus entre 2017 et 2019.
- Le mécanisme exceptionnel d'étalement des charges. Il permet de retraiter les dépenses exceptionnelles de fonctionnement nées au cours de la période sanitaire (24 mars – fin exercice 2020) en vue d'en lisser l'impact budgétaire et comptable sur une durée maximale fixée à 5 ans. Pour Nevers, nous n'avons pas utilisé cette mesure.
- La possibilité de reprise en section de fonctionnement des excédents d'investissement. C'est une possibilité de reprise des excédents d'investissement en section de fonctionnement sous conditions et sur avis préalable du comptable. Elle n'a pas été utilisée par la Ville de Nevers.

#### **B) Le plan de relance de l'Etat.**

Il se monte à 100 Md€ (30 Md€ pour l'écologie, les infrastructures et mobilités vertes, les technologies vertes... ; 34 Md€ pour la compétitivité ; 36 Md€ pour la cohésion).

Sur les 30 Md€ de l'écologie, Nevers a déjà bénéficié de crédits pour la place Mossé.

#### Les mesures du plan de relance concernant les collectivités

De nombreuses mesures concernent les collectivités, qui sont fortement incitées à prendre part à la relance.

Par exemple :

- Une enveloppe de 1,2 Mds € consacrée au développement de l'usage du vélo, des transports ferroviaires dans les zones les plus denses ou de nouvelles offres de services de transports collectifs urbains de province
- 4 Md€ sont destinés à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

#### **4) Les orientations budgétaires de la programmation 2021-2023**

##### **A) Les 113 engagements pris devant les Neversois**

###### **- Nevers écologique et durable**

Repenser les déplacements avec de nouvelles mobilités

Une ville qui respecte les animaux et des animaux qui respectent la ville

Promouvoir une ville numérique durable

Favoriser les initiatives autour de l'économie circulaire

Une ville qui vit avec son fleuve

Lutter contre le gaspillage, préserver les ressources et économiser l'énergie

Une ville « nature » qui poursuit la déminéralisation au profit d'îlots de verdure.

###### **- Nevers intelligente et innovante**

Une ville dynamique économiquement

Une ville intelligemment connectée

Agir sur le pouvoir d'achat

Développer les filières d'enseignement supérieur et la vie étudiante

Une ville qui poursuit sa rénovation

Développer de nouveaux réseaux de coopération entre villes médianes

Nevers ville de toutes les cultures.

###### **- Nevers protectrice et solidaire**

Offrir un cadre favorable à l'apprentissage et à l'éducation

Valoriser et prendre soin de sa jeunesse

Faciliter et généraliser l'accès aux soins

Agir pour les personnes en situation de handicap

Valoriser l'intergénérationnel

Faire de Nevers une ville de bien être

Favoriser les pratiques sportives pour tous Assurer la sécurité et la tranquillité publique.

###### **- Nevers citoyenne et exemplaire**

Rapprocher le citoyen des instances démocratiques

Vers une ville plus propre

Développer une démocratie « augmentée »

Soutien à la vie associative

Promouvoir une collectivité exemplaire.

Ces engagements sont rattachés à 10 politiques publiques :

. Attractivité

. Culture

- . Sport et bien-être
- . Sécurité
- . Enfance jeunesse
- . Santé et action sociale
- . Relation citoyenne
- . Environnement
- . Urbanisme
- . Accompagnement des politiques publiques.

## **B) Un pilotage centré sur les politiques publiques pour optimiser la gestion**

La collectivité souhaite développer une démarche de prévision et d'évaluation de ses politiques publiques qui s'inscrive dans la continuité de la modernisation de ses modes de gestion et de décision. Ce pilotage s'intéresse aux conditions dans lesquelles la politique publique est menée, mais aussi à sa qualité, à son efficience, à la satisfaction des Neversois et, de manière générale au niveau de réponse aux attentes et besoins des habitants.

Elle doit bien sûr permettre de faciliter la décision. Les élus doivent décider des objectifs politiques, acquérir une vision synthétique des actions entreprises et réfléchir en toute sérénité aux décisions qu'il est nécessaire de prendre, aux priorisations qu'il convient d'effectuer.

Une politique doit être lisible. En accroissant la lisibilité de nos actions, aussi bien auprès des citoyens que des agents, en soulignant la contribution de ces derniers à chacune des politiques, elle doit révéler davantage le sens de notre mobilisation. Cette démarche propose un cadre qui complète l'existant et qui donne une lecture par « politiques publiques » des actions menées et des moyens mobilisés. Le budget 2021 a été préparé dans cette logique.

## **C) Les indicateurs et les orientations Ressources Humaines**

### **- Les effectifs :**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

571 agents sont sur des postes permanents,

- . 540 fonctionnaires
- . 31 personnes non titulaires.

104 : Autres non-titulaires.

147 recrutements en 2020 :

- . 12 fonctionnaires
- . 135 contractuels.

34 départs à la retraite en 2020

30 départs à la retraite en 2021 (recensés à ce jour)

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2020, le pôle petite enfance ainsi que les agents comptables du CCAS ont intégré les services de la Ville de Nevers. 127 agents ont été transférés.

### **- L'apprentissage**

- La formation d'apprentis aux divers métiers de la collectivité est un axe fort de la politique en ressources humaines portée par notre municipalité lors du mandat précédent.
- L'effort initié lors du premier mandat est maintenu en 2020 puisque 22 apprentis ont été intégrés en 2020.

La pyramide des âges :

De 40 à 50 ans : 26 % pour les hommes, 29 % pour les femmes.

De 30 à 35 ans : 20 % pour les hommes, 10 % pour les femmes.

Moins de 30 ans : 3 % pour les hommes, 4 % pour les femmes.

54% des agents ont plus de 50 ans plus de 50 ans. 51 % pour les hommes, 57 % pour les femmes.

Ce qu'il faut retenir, c'est que 54 % des agents ont plus de 50 ans.

- Le temps de travail :

La durée légale du travail est de 1 607 heures annuelles. La durée effectuée en 2015 était de 1 502 heures, et nous sommes passés en 2019 et 2020 à 1 538 heures.

- L'absentéisme :

En termes d'évolution entre 2019 et 2020 :

. Pour les maladies ordinaires, nous sommes passés de 4,23 % à 3,88 %.

. Les absences pour graves et longues maladies : de 1,98 % à 1,64 %

. Les absences de longue durée : de 0,33 % à 0,33 %.

A ce jour un taux global de 5,85 % contre 6,54 % en 2019.

- Les mesures période Covid :

Les personnels en présence physique ont reçu une prime de 20 € par jour. Et ceux qui ont eu des gardes d'enfants et absences organisationnelles ont eu le droit de reporter 10 jours en 2021.

Le coût global de la prime Covid pour les agents de la Ville de Nevers, qui concernait 543 agents, a été de 117 220 €. Pour le CCAS, cela concerne 226 agents, et une somme de 158 580 €.

- La formation (plan de formation quadriennal 2019-2022)

Les priorités de la formation sont le renouvellement des compétences obligatoires, un accompagnement de la mobilité interne et des promotions, la maîtrise des outils informatiques et de gestion de données.

Le nombre de jours total de formation en 2019 a été de 5 239 agents. Il est passé au 31 octobre 2020 à 1 842,5 jours.

Le nombre d'agents concernés a été de 1 421 en 2019 et de 597 en 2020.

Le nombre de jours par agents est de 3,68 jours en 2019 et 3,08 jours en 2020.

Cela a représenté un budget de 121 500 € pour 2020, et de 20 000 € pour les élus.

C'est la période Covid 19 qui justifie la baisse du nombre de jours de formation.

- Les avantages en nature :

. Logement/véhicule de fonction du Directeur Général : valorisation de 5102,90 €

. Logements pour nécessité de service : 20 agents pour 35 442,11 €

. Restauration : 55 agents pour 6 789,05 € (équivalents de 1 388 repas).

- La parité :

. Catégorie A : 58 % d'hommes et 42 % de femmes

. Catégorie B : 38 % d'hommes et 62 % de femmes

. Catégorie C : 43 % d'hommes et 57 % de femmes.

Sur l'effectif total : 43 % d'hommes et 57 % de femmes.

- L'égalité hommes-femmes :

Les éléments d'analyses figurent dans le rapport annuel inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

- Les orientations RH pour 2021 :

➤ Poursuivre la politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines engagée depuis le début de mandat au service de la modernisation des processus de production du service public

➤ Agir en faveur et pour le bien-être des agents territoriaux au travers:

- De la reconnaissance des mérites lors de la commission d'avancement de grade et de promotions internes : en 2020, 84 agents ont été promus. Dans la catégorie A, il y a eu 7 promus. En catégorie B, 34 promus. En catégorie C, 43 promus. Au CCAS : 5 catégorie A promus, 2 en catégorie B, 20 pour la catégorie C.

- D'une politique sociale favorable : Régime indemnitaire (RIFSEEP), avantages liés au CNAS et à l'Amicale du personnel.

- . D'une amplification de la démarche de bien-être au travail : Sécurité et prévention au travail avec le nouveau centre de santé inter fonctions publiques et des prestations offertes favorisant le bien-être au travail (cours de relaxation, salles de détente, etc.).

### **C) Les orientations budgétaires de la programmation 2021-2023**

L'objectif d'un DOB est d'informer et de permettre aux élus de débattre des enjeux autour de thématiques comme :

La fiscalité

Les dotations de l'Etat

La tarification

La structure du fonctionnement

La dette

Le financement des investissements

Les équilibres financiers...

Et tout ce qui permet de mieux appréhender la provenance et l'utilisation des ressources de la collectivité.

➤ La fiscalité :

Les réformes fiscales conduisent à une évolution de la structure de la fiscalité locale à compter de 2021 :

- La suppression du produit de taxe d'habitation des résidences principales et de la compensation taxe d'habitation de l'Etat.

- Le maintien du produit de taxe d'habitation des résidences secondaires.

- La réduction de 50% de la taxe foncière des établissements industriels compensée par l'Etat (hors effet de taux).

- La reprise du produit de foncier bâti du Département (y compris compensation foncier Etat).

La neutralisation des effets de la réforme tant pour les contribuables que pour les collectivités conduit à un ajustement de taxe foncière (prélèvement ou abondement) calculé par différence entre la perte de produit de TH sur les résidences principales (y compris la compensation exonération TH de l'Etat) et le gain de produit de foncier bâti provenant du Département (y compris la compensation exonération FB de l'Etat). Pour Nevers, il n'y a pas de soucis, car on applique un coefficient correcteur qui est plutôt favorable, puisque le Département sur les propriétés de la Ville de Nevers percevait 16 804 € de taxe foncière, alors que la taxe d'habitation à Nevers était de 10 409 000 €.

Ces abondements et prélèvements évolueront chaque année selon l'évolution des bases de foncier bâti.

• L'actualisation forfaitaire des bases d'imposition en 2021

Conformément à l'article 99 de la loi de Finances 2017, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition correspond au résultat de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2019 et novembre 2020. A ce jour, sur la base des données existantes, l'actualisation forfaitaire pour 2021 pourrait être nulle.

• L'évolution du produit fiscal en 2021

Compte tenu de la neutralité financière de la réforme fiscale et de l'absence de revalorisation forfaitaire des bases, le produit fiscal ne devrait pas évoluer en 2021. Il devrait se situer autour de 26,4 M€ en 2021 sous sa forme recomposée.

➤ Les dotations de l'Etat :

- Dotation forfaitaire en 2020 : 6 221 317 € en 2020 ; en 2021 : 6 166 000 €, soit une baisse de 55 317 €. On part sur une hypothèse de population stable.
- Dotation de solidarité urbaine : 2 881 535 € en 2020 ; En 2021 : 3 001 000 €, soit une évolution positive de 119 465 €
- Dotation nationale de péréquation : 425 725 € en 2020. Il est prévu 383 000 € en 2021, soit -42 725 €.

Si l'on consolide le tout, en 2020, nous avons perçu 9 528 577 €. Nous prévoyons pour 2021 une somme de 9 550 000 €, soit une hausse légère de 21 423 €.

Ces hypothèses pourront être actualisées en fonction des avancées des discussions sur le projet de loi de finances 2021. Elles sont également basées sur une stabilisation de notre population.

• L'Agglomération – un territoire contributeur net au FPIC en 2021 :

En 2020, la contribution (dépenses) se montait à 440 920 €. En 2021, à 457 000 €, soit une évolution de + 16 080 €.

En attribution (recettes), en 2020 : 518 210 €. Il est prévu 259 105 € en 2021, soit une évolution négative de 259 105 €.

Un mécanisme de garantie est actionné et assure une attribution à hauteur de 50 % de N-1 en 2021, avant de ne plus être attributaire en 2022.

Pour mémoire, trois critères sont pris en compte :

- l'écart de revenu par habitant du territoire à la moyenne nationale (60 %)
- L'écart de potentiel financier agrégé par habitant du territoire à la moyenne nationale (20 %)
- L'écart d'effort fiscal agrégé par habitant du territoire à la moyenne nationale (20 %).

➤ La tarification :

Tarification en € par habitant : Nevers : 54 € par habitant ; strate : 114 € par habitant.

En comparaison avec la strate, la tarification à Nevers est très basse pour les usagers. Sans parler de réel levier budgétaire – les recettes tarifaires représentent seulement 3,5% de nos recettes réelles de fonctionnement –, il pourrait s’agir avant tout de rééquilibrer la situation pour plus de justice fiscale et de veiller à ce que les usagers participent davantage au financement des services dont ils bénéficient (et non pas supportés essentiellement par le contribuable neversois). Cette réflexion est d’autant plus importante à prendre en compte que Nevers est la ville centre et le chef-lieu du département et concentre beaucoup d’équipements de service public de dimension d’Agglomération, voire départementale.

➤ La structure de nos ressources de fonctionnement :

D’où proviennent nos ressources (pour 100 €) ?

Pour 100 € :

- . Les contribuables : 44,20 €
- . Les usagers : 7,36 €
- . L’agglomération : 14,38 €
- . L’Etat : 27,52 €
- . La Région : 0,26 €
- . La dette : 4,36 €.
- . Autres : 0,39 €.
- . CAF : 1,53 €

• Quel est le niveau de nos ressources en comparaison avec la strate ?

- Impôts et taxes : 764 € par habitant pour Nevers en 2019. Pour la strate en 2019 : 759 €.
- DGF : 275 € par habitant pour Nevers en 2019. Pour la strate en 2019 : 200 €
- Tarification : 54 € par habitant pour Nevers en 2019. Pour la strate en 2019 : 114 €.
- Le total des recettes de fonctionnement : Nevers en 2019 : 1 532 € par habitant. Pour la strate : 1 481 € par habitant.

En tendance, nous constatons une stabilisation de nos ressources de fonctionnement. Nous construisons également la programmation budgétaire 2021-2023 sur une hypothèse de stabilité des produits de fonctionnement courant autour de 54 M€.

➤ La structure de nos charges de fonctionnement :

• Quel est le niveau de nos charges en comparaison avec la strate ?

- Charges générales en 2019 : 289 € par habitant pour Nevers. 290 € pour les Villes de notre strate.
- Charges de personnel : 760 € pour Nevers. 766 € pour les Villes de notre strate.
- Subventions et contingents (CCAS, écoles privées ...) : 224 € pour Nevers. 165 € pour les Villes de notre strate.
- Le total des dépenses réelles de fonctionnement se montent à 1 337 € par habitant, et elles se montent à 1 282 € pour les Villes de notre strate.

Nevers se situe en dessous de la moyenne pour ses principales charges. Par contre, sa politique de subventionnement est au-delà de ses capacités pour les partenaires bénéficiaires (associations, etc.).

. La maîtrise des charges d'exploitation :

En l'absence de dynamique de nos ressources prévue dans le modèle financier pour la période 2021-2023, la maîtrise des charges de fonctionnement reste un objectif prioritaire. • La maîtrise des charges d'exploitation.

En 2021, le périmètre d'intervention de la Ville évolue à la suite de transferts de compétence et d'équipement :

- Entre la ville et l'Agglomération : pour le pluvial et le réseau de chaleur.
- Entre le CCAS et la Ville : pour la petite enfance (année pleine).

Compte tenu des éléments énoncés, l'objectif annuel d'exploitation « recomposé » serait de 48 M€ pour la programmation 2021-2023.

➤ La poursuite du désendettement :

En 2018 nous avons un encours de dette au 31/12 qui se situait à 49,9 M€.

En 2019, il était à 49,2 M€.

En 2020, il était à 47,7 M€.

En 2021, le désendettement devrait se poursuivre. L'évolution du besoin de financement pour 2021 serait négative de -1 M€. L'objectif serait de fixer un encours maximal de dette de 46,7 M€ pour la programmation 2021-2023. Cela peut légèrement varier en fonction des projets de loi de finances.

• La structure de la dette propre 2021 :

Pour l'échéance annuelle, elle était de 5,1 M€. Nous remboursons 4,1 M€ en capital et 1 M€ en intérêts.

La situation est sécurisée puisque les taux variables représentent 20 % de l'endettement, et les taux fixes 80 %.

On voit que le taux moyen de notre endettement est de 1,94 %.

On prévoit pour 2021 un emprunt de 3,1 M€.

Le capital restant dû prévisionnel au 31 décembre 2021 serait de 46,7 M€.

• Les indicateurs de la dette garantie 2021 :

On voit que les deux plus importantes structures pour lesquelles la Ville apporte sa garantie sont Nièvre Habitat pour 15 559 840 €, puis Habellis pour 13 474 577 €. Vous voyez en face les annuités.

➤ Le financement des investissements :

La programmation pluriannuelle des investissements est structurée en partie en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette technique financière permet de voter le budget pluriannuel d'un programme et d'ajuster les inscriptions budgétaires annuelles aux seuls besoins de crédits de paiement.

Selon la délibération du Conseil municipal du 7 juillet dernier, le niveau des engagements pluriannuels est fixé comme suit :

- Crédits de paiement pour 2021 : 6 795 940 € ; pour 2022 : 6 695 125 € ; pour 2023 : 4 778 400 €.

La capacité annuelle d'investissement de la Ville (avec subventions) s'élèverait à :

En 2021 : 10 M€

En 2022 : 8,2 M€

En 2023 : 6,7 M€.

- Détail des crédits de paiement pour 2021/2022/2023 :

Je ne vais pas vous les relater, vous les avez vus.

En performance et efficience, on peut citer essentiellement les renouvellements de chaudière, les détecteurs de fuites, les séchages mains...

➤ Le respect des grands équilibres financiers :

La programmation budgétaire 2021-2023 s'inscrit dans la continuité d'une gestion saine et responsable des finances de la Ville, mais dans un contexte fort en aléas sanitaires, économiques et de menaces terroristes sur le territoire national. L'objectif est de conserver des indicateurs d'épargne et de dette en zone verte, ce qui est le cas aujourd'hui, avec :

- Un niveau d'épargne brute de l'ordre de 5 M€,
- Un niveau d'épargne nette de l'ordre de 1 M€ ;
- Une capacité de désendettement cible de 10 ans.

Je rappelle les bornes. Pour rester dans le vert, il faut que le niveau d'endettement soit inférieur à 12 ans ; de 12 à 15 ans : orange ; on passe dans le rouge si l'on a un niveau d'endettement supérieur à 15 ans.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai terminé la présentation.

M. le Maire –

Nous allons laisser la place au débat. Qui souhaite intervenir ?  
François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, Monsieur Suet,  
Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous sommes toujours dans une période très mouvante et pleine d'incertitudes.  
Dans ces conditions, déterminer aujourd'hui, le 17 novembre 2020, des orientations budgétaires pour l'année 2021 relève du défi.  
Il y a de nombreux éléments, dans les documents qui nous sont transmis, qui sont d'ailleurs mis au conditionnel... Et des points d'interrogation. On verra où on atterrira.

De la même manière, nous ne pouvons que remarquer que ce débat d'orientations budgétaires est forcément moins précis, moins fourni que ce que nous avons les années précédentes... Par exemple, l'an dernier, nous avons une partie importante du débat d'orientations budgétaires qui s'intitulait « *les priorités politiques du budget primitif* », une partie que nous ne retrouvons pas cette année. Or, c'est pourtant, *a priori*, l'objectif du DOB que de présenter les priorités politiques du budget à venir !  
Dans cette période d'incertitudes, c'est sans doute compréhensible, mais justement, vous avez fait le choix de maintenir le vote du budget avant la fin de l'année, comme vous le faites depuis plusieurs années. Peut-être et sans doute aurions-nous pu déroger à cette règle, et voter le budget au printemps 2021, comme une grande majorité de collectivités le font ; nous aurions sans doute eu des éléments plus sûrs,

et un débat d'orientations budgétaires plus fourni, et s'appuyant sur des bases plus solides.

Une chose est sûre : la crise sanitaire, qui dure, engendre une crise économique et sociale qui touche durement notre pays, et qui touche encore plus durement les territoires fragilisés comme le nôtre.

Déjà, avant l'avènement de cette crise sanitaire, près de 25 % des Neversois et des Neversoises étaient touchés par la précarité, et vivaient sous le seuil de pauvreté. Un Neversois et une Neversoise sur quatre sous le seuil de pauvreté, et c'était avant le déclenchement de la crise. Ces difficultés s'aggravent aujourd'hui à la vitesse « grand V », et ce sont des milliers et des milliers d'entre nous, Neversois et Neversoises, qui vont avoir besoin du soutien, de l'appui, de la solidarité de la collectivité pour ne pas « dévisser » complètement.

C'est tout le rôle des collectivités comme la nôtre, le rôle « d'amortisseur social » dans les grandes crises que nous avons à traverser. Et c'est évidemment en pensant à cela et avant tout à cela que nous avons à élaborer le budget 2021.

Dans la première partie de votre présentation (diapo n°10 et suivantes), vous évoquez l'impact de la crise sanitaire sur les finances des collectivités.

6 milliards de recettes en moins, au niveau national, pour les collectivités. C'est du moins la dernière prévision du Comité des Finances Locales.

A Nevers, l'évaluation n'est pas encore faite précisément, mais on sait par exemple que, pour l'Agglomération, et ce n'est pas tout à fait sans conséquence pour la Ville, les recettes tarifaires ont effectué un véritable plongeon pour les piscines (sans jeu de mots), ou encore pour les transports. Je crois que l'on va être obligé d'augmenter de 400 000 €, à l'Agglomération, la subvention d'équilibre au budget Transports, tout simplement parce que les recettes tarifaires ne sont pas à la hauteur. Et on s'attend à des recettes de CVAE et de CFE en forte baisse pour les deux années qui viennent.

Face à cela, le gouvernement met en place ce qu'il a appelé une « *clause de sauvegarde* » pour le bloc communal, assurant *a priori* par une compensation de l'Etat un niveau de recettes pour 2020 équivalent à celui des années passées (la moyenne 2017-2019).

Dont acte ! C'est en tout cas l'annonce qui avait été faite au début de l'été ; on annonçait une enveloppe de 750 M€ devant bénéficier à 14 000 communes.

Sauf que le décret d'application ne dit plus vraiment la même chose. On vient d'apprendre que cette compensation devrait, au final, bénéficier seulement à 2 500 communes (sur 35 000), pour un montant 3 fois moindre.

En commission, vos services nous ont confirmé que nous aurons cette année, *grosso modo*, 375 000 € de manque à gagner pour nos recettes, mais qu'il ne fallait pas compter, sauf surprise, sur une compensation de l'Etat.

On voit donc ce qu'il en est des grandes promesses faites par le gouvernement en pleine période de crise, qui peinent à se concrétiser par la suite. L'Association des Petites Villes de France vient de s'exprimer par des mots assez durs, affirmant que cela « *pose la question du lien de confiance entre l'Etat et les collectivités* », et craignant que « *les collectivités territoriales jouent une fois encore le rôle de variables d'ajustement* ». Cette association n'est pas une association de gauchistes.

Je pense donc qu'il faudrait nuancer ce que vous avez affirmé dans les documents qui nous ont été transmis sur la question.

Vous évoquez ensuite le Plan de Relance (diapos 15 et 16), et son intérêt pour les collectivités.

On ne va pas refaire le débat ici, Monsieur le Maire ; nous l'avons déjà eu. Mais les 100 Md€ du plan de relance constituent d'abord un Plan de Relance des profits, avec 20 Md€ de baisse des impôts dits « de production », soit un nouveau cadeau aux grandes entreprises, puisque les 9 000 plus grandes entreprises du pays vont rafler les 2/3 de cette somme, quand les 57 000 PME se partageront le tiers restant, et surtout sans aucune conditionnalité ni écologique ni sociale.

Nous attendons de voir l'impact réel, au-delà de l'impact annoncé, de ce plan de relance pour les collectivités, les enveloppes budgétaires étant visiblement aujourd'hui davantage fléchées sur la « reconstitution du monde d'avant » que vers la « construction du monde d'après ». C'est cela que, pour notre part, nous regrettons.

Sur les dispositions du projet de loi de finances 2021 en direction des collectivités (diapos 17 et suivantes), une chose est limpide, et d'ailleurs bien relatée dans les documents que vous nous avez transmis : c'est le corsetage systématique de nos moyens budgétaires, la remise en cause de notre autonomie fiscale, et l'encadrement strict de toutes nos marges de manœuvre.

La suppression de la taxe d'habitation qui doit être, soi-disant, compensée « intégralement » et « à l'euro près » ; on sait tous ce qu'il en est des compensations « à l'euro près » promises par les gouvernements successifs, celui-là et les précédents : cela dure en général un an ou deux, puis cela entre dans les « variables d'ajustement », et chaque année, il y a des coupes sombres là-dedans. Idem sur l'allègement des valeurs locatives des établissements industriels, soi-disant « compensé par l'Etat »...

Quant à la taxe sur l'électricité, on perdra carrément notre pouvoir de modulation. Ces trois exemples, mais il y en a d'autres, suffisent à montrer que nous franchissons encore une étape dans la reprise en main autoritaire, par l'Etat, des budgets des collectivités, alors que la libre autonomie des collectivités locales (et donc leur autonomie financière) est un principe constitutionnel.

Sur les orientations budgétaires que vous proposez, à partir de la diapo 23 : discutons de ce que nous pouvons discuter, en fonction de ce que nous savons à l'heure actuelle !

Il y a quand même là beaucoup de jolis mots, dans un vocabulaire qui fleure bon la technocratie : diapos 27 et 28, « *optimiser la gestion sans restreindre les analyses pour faciliter la décision afin d'être lisible par une grille de lecture partagée* », je ne sais pas qui a écrit cela ; c'est joli. Je suis pour, d'ailleurs. C'est très bien, il faut faire ça, mais je ne vois pas trop à quoi ça correspond.

Plus sérieusement et au-delà de cela, il est quand même difficile, à la fin de la lecture du DOB, de percevoir de réelles orientations budgétaires. Si je résume, les seules choses que vous nous annoncez aujourd'hui, c'est :

1. Une stabilisation des effectifs de nos agents pour 2021 après plusieurs années de réduction. (On a encore eu, apparemment, 22 titulaires en moins pour cette année 2020).
2. Le maintien des taux de fiscalité. On votera uniquement celui sur la taxe foncière.

3. Une stabilité attendue de la DGF et du produit fiscal.
4. Une augmentation à venir des tarifs municipaux. C'est ce que je comprends, et nous savons lire entre les lignes. Je cite : « *les usagers participent davantage au financement des services, aujourd'hui essentiellement supportés par le contribuable* ». Cela veut dire une augmentation des tarifs municipaux ; nouvelle augmentation des tarifs municipaux.
5. Un objectif de poursuivre la baisse de la dette, de 1 M€ d'ici 2023.
6. Quant aux investissements, vous annoncez une baisse des investissements à venir dans les deux ans, puisque nous nous situerions entre 6 et 10 M€ par an, soit assez sensiblement en dessous des niveaux d'investissement du précédent mandat. Vous nous aviez habitués à beaucoup plus investir que cela.

Voilà, ce sont vraiment de grandes lignes. Ce sont les seules choses que l'on peut tirer des éléments que vous nous donnez aujourd'hui. Je pense sincèrement que c'est la seule chose que vous puissiez nous donner aujourd'hui, à l'heure qu'il est. Je redis que cela ne permet pas un véritable débat d'orientations budgétaires ; et pour cause, il est sans doute trop tôt, dans l'année, pour s'adonner à cet exercice, mais c'est le calendrier que vous vous êtes fixé. On aurait pu en choisir un autre.

Nous en sommes donc réduits à faire une ou deux remarques :

Sur la question des tarifs municipaux : c'est un vrai débat entre nous.

Dans la situation sociale qui se dégrade et qui va malheureusement continuer de se dégrader, tout doit être fait pour assurer l'accès de toutes et de tous à l'ensemble de nos services municipaux. Ce n'est donc pas le moment d'augmenter les tarifs, vraiment.

On va avoir besoin de maintenir la tête au-dessus de l'eau de beaucoup de gens qui risquent de dévisser dans les mois qui viennent.

Les statistiques de fréquentation du Secours Populaire, des Restos du Cœur, sont déjà alarmantes.

Au Secours Populaire, dans la Nièvre on enregistrait déjà, en mai, 60 % de fréquentation de plus qu'en mars. A Nevers, les Restos du Cœur accueillent aujourd'hui 520 familles (en inter-campagne, c'est-à-dire entre les deux campagnes d'hiver), contre 390 à l'inter-campagne 2019. Et on sait qu'en hiver il y a évidemment encore beaucoup plus de familles, mais ce sont déjà aujourd'hui 520 familles, 130 de plus que l'an dernier qui fréquentent les Restos du Cœur dans l'inter-campagne.

Vous avez sans doute lu le rapport alarmant du Secours Catholique, qui affirme que les personnes qu'il accueille ont entre 2 et 9 € de reste à vivre par jour !

Vous avez lu aussi hier que le Conseil départemental de la Nièvre table sur 8 % d'augmentation du nombre de Nivernais au RSA. Et à Nevers, dans l'agglomération, on continue à fermer des entreprises dans un silence d'ailleurs assourdissant : 17 salariés chez Hippocampe à Sermoise ; 25 salariés chez Nivernoy à Saint-Eloi. Autant de gens qui vont avoir besoin de nous, besoin d'aide dans les mois qui viennent ! Ce sont des Neversaises et des Neversois comme nous, ce sont « les nôtres », nos *alter ego*, nos voisins, nos amis, les parents des copains de nos enfants à l'école, etc.

Quand vous dites : « *il faut que l'utilisateur paie davantage, et que le contribuable paie moins* », je comprends ce que vous voulez dire, mais c'est un choix idéologique qui va à l'inverse de la solidarité. Et la solidarité, c'est comme la Sécurité Sociale :

*« chacun paie en fonction de ses moyens, et chacun reçoit en fonction de ses besoins ».* C'est le principe de la Sécurité Sociale, et c'est le principe de la solidarité.

Vous parlez, Monsieur Suet, de « justice fiscale » à la diapo n°43 ; moi je préfère que l'on parle de « justice sociale ». C'est avant tout de justice sociale que l'on a besoin aujourd'hui. Quant à la justice fiscale, il y a des projets de loi pour imposer les GAFAs, Amazon, et les profits de multinationales... Mais dans votre bouche, « justice fiscale », ce n'est pas cela, je crois.

Veillons donc, par des tarifications sociales, par des tarifications progressives ou par l'application du quotient familial, à n'exclure personne des prestations municipales dans les semaines et les mois qui viennent.

L'autre remarque, et ce sera ma dernière, c'est sur la dette.

Nous sommes en effet, en ce tout début de mandat, à un niveau de dette très élevé. C'est le résultat des choix du précédent mandat. Je le rappelle, la dette par habitant à Nevers est 36 % supérieure à la moyenne des Villes de même strate. Vous engagez donc un désendettement ; c'est une chose obligée, mais qui arrive sans doute au pire des moments, car nous aurions besoin, en cette période de crise où tout le monde parle de « relance » et du rôle de la puissance publique pour relancer l'économie, d'avoir un niveau de dette permettant un réendettement, pour financer de nouveaux investissements par l'emprunt.

C'est impossible aujourd'hui au vu du niveau de notre dette, c'est un fait. Il faut souhaiter donc que nous puissions bénéficier d'autres recettes d'investissement, par exemple des crédits du Plan de Relance, effectivement, pour continuer à investir et relancer notre économie locale.

M. le Maire – Merci. Vous souhaitez répondre tout de suite, Monsieur Suet ? Ou après d'autres interventions ?

M. Suet – S'il y a d'autres intervenants...

M. le Maire – Il n'y en a pas. Vous avez la parole.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. J'ai entendu M. Diot, et je le remercie pour ce dialogue. Je me permets un bref rappel, car vous avez parlé d'endettement. Quand nous sommes arrivés en 2014, nous avons quand même trouvé une Ville abimée, car c'était une Ville qui était en sous-investissement. Rappelez-vous, je vous l'avais dit, à Nevers, l'investissement par habitant était de 259 € en 2014, alors que les villes de la strate étaient à 328 €. Si je fais la moyenne sur ces 6 dernières années, Nevers est passé de 259 € à 314 € par habitant, et les villes de notre strate à 320 € par habitant. Vous voyez que nous avons quand même recollé l'investissement de Nevers à sa juste mesure.

Il a fallu effectivement pratiquer un modèle financier vertueux, parce que je rappelle quand même que le contexte était déjà très contraignant, puisque nous avons baissé notre fiscalité, ce qui était dans notre programme, et que nous avons réussi à moitié. Je rappelle que la taxe foncière était passée de 28,18 % à 26,19 %, la taxe d'habitation de 20,72 % à 19,25 %, ce qui a fait un gain de 9 M€ en pouvoir d'achat pour les habitants. Mais une perte aussi de recettes de 9 M€ pour la Ville.

Nous avons dû aussi quand même être confrontés à la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 25 %, puisque nos prédécesseurs touchaient 12 650 000 € en

2013, mais là DGE était de 9 500 000 € à fin 2019. Vous voyez que cela fait une baisse de plus de 3 M€.

Nous avons donc globalement des ressources qui étaient en baisse, de 58 M€ à 53 M€, et toujours cette tarification des services publics très avantageuse à Nevers : 54 € contre 114 €.

Tout cela fait des baisses d'exploitation de 49,56 M€ à 45,74 M€ à fin 2019. Nous avons réussi à baisser les dépenses de personnel ; elles étaient de 27,7 M€ et sont passées à 26,4 M€. Et les charges générales sont passées de 11,4 M€ à 10,5 M€.

Malgré tout cela, nous avons quand même réussi à faire un montant d'investissements d'environ 76 M€ depuis 2014, ce qui fait une moyenne annuelle de 10,4 M€.

Une augmentation de l'endettement, certes, mais seulement de 2,8 M€, puisque nous passons de 44,9 M€ à 47,7 M€ à fin 2020. Soit une augmentation de 3,68 % du montant des investissements. Reconnaissez quand même que c'est une situation de gestion relativement vertueuse. Et l'objectif est de maintenir notre niveau d'endettement autour de 47 M€ pour 2021 et 2023.

Ceci dit, aujourd'hui, nous entrons dans un nouveau cycle. Les contraintes que nous avons évoquées, comme la baisse des recettes, subsistent, avec des charges de fonctionnement aujourd'hui qui ont déjà été bien travaillées. Et il y aura dans les années qui viennent le redressement des comptes de la Nation. Quelle sera la condition des collectivités à court et moyen terme aujourd'hui ? Je n'en sais rien. Mais, vous savez, dans 3, 4 ou 5 ans, il faudra les redresser, ces comptes de la Nation. Croyez-moi bien, les collectivités seront appelées, soyez-en certain.

Paradoxalement, l'épargne nette pour les prochaines années ne permettra pas une augmentation de l'endettement. Je pourrais vous répéter mot pour mot ce que je vous avais dit lors de la présentation du dernier DOB. Je vous avais dit que plus que l'endettement, il faudra regarder la capacité de remboursement. Notre challenge pour les prochaines années, ce sera de mettre impérativement une capacité d'investissement.

Dans quel contexte ? Objectivement, les collectivités n'auront quasiment plus l'autonomie financière dans les années à venir. Les principales recettes dépendent et dépendront de l'Etat, que cela soit les dotations, ou même les recettes fiscales, puisque le seul levier qui nous restera est les taxes foncières.

Les marges de manœuvre seront donc très faibles, et ne pourront porter que sur les charges de ressources humaines, sur les charges de caractère général, et dans une moindre mesure sur les subventions versées. Je vous avais annoncé que notre capacité d'investissement serait d'environ 7 M€ hors subvention. Et bien nous y sommes.

Qu'est-ce que cela va nécessiter pour nos investissements ? D'aller chercher plus de financements extérieurs. J'entends bien que l'on profite du plan de relance de l'Etat en privilégiant les projets qui entrent dans ce dispositif. Il ne faut pas que l'on se trompe ; c'est là qu'il faut qu'on aille. Et il faudra également bien choisir le type d'investissements. Il nous faudra privilégier des investissements qui ne génèrent pas de charges de fonctionnement, comme je l'avais indiqué depuis plusieurs années. Ce sera un liet-motiv que nous devons tenir.

Il faudra savoir également aller sur des investissements qui peuvent engendrer, paradoxalement, des économies. Je prends le cas de l'isolation, même si le retour sur investissement est très long dans ce domaine. Mais il peut y avoir l'acquisition de matériels pour améliorer la collectivité. Il faudra que la Ville se dote d'un dispositif d'évaluation des charges associées aux investissements. C'est incontournable aujourd'hui. Le choix d'un investissement devra contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, c'est la règle, mais aussi en limiter l'impact sur l'environnement et les dépenses induites.

Qu'est-ce que cela va nécessiter pour les charges de fonctionnement ? Il faudra que nous revisitions tous les approvisionnements (les fluides, l'énergie...). Il faudra que l'on apprenne à faire autant, mais avec moins, pour les événements, que cela soit à Nevers Plage, au marché de Noël, les feux d'artifice. Cela veut dire qu'il faudra réactiver le mécénat, pour continuer si nous voulons garder le même niveau de service dans ces domaines. Et il faudra, pourquoi pas, analyser nos différentes prestations. Peut-être qu'il faudra également les re-visiter. Peut-être qu'il y en aura à augmenter. Peut-être qu'il y en aura à supprimer. Que sais-je ?

Qu'est-ce que cela va nécessiter pour les charges de personnel ?

C'est le poste principal. C'est 60 % de nos charges. Donc c'est une maîtrise indispensable, ce poste. Il faudra adapter nos manières de produire le service public et les habitudes de gestion des ressources humaines. Cela ne veut pas dire qu'il faudra geler les recrutements, mais par contre c'est le niveau de service public qui doit et qui devra être priorisé. Il faudra donc une évaluation fine des politiques publiques, ce qui n'est pas fait encore aujourd'hui, malgré nos demandes. La gestion des ressources humaines devra se faire et se fait aujourd'hui essentiellement au travers de la maîtrise des effectifs, du développement des compétences ; elle se fait aussi à travers la modernisation des process de production du service public, la poursuite d'une politique sociale favorable ; c'est indispensable : si l'on veut avoir l'implication des agents, il faut qu'il y ait une politique sociale favorable. Il faut développer une fonction RH partagée. Pour que cela soit faisable, il faut bien sûr une prise de conscience d'une responsabilité générale, que ce soit au niveau Direction Générale, que ce soit au niveau des Directeurs, et même des élus. Et il faudra développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il faut que ce soit une démarche de gestion prospective. Il faut que l'on identifie les compétences qu'il faut conserver, mais il faudra également identifier les compétences qu'il faudra acquérir pour s'adapter aux exigences de l'environnement économique, technologique, social et même juridique.

Je vais vous répondre un peu plus précisément sur certaines de vos questions.

Vous parlez des investissements. Il y a les autorisations de programme, crédits de paiements. Ce sont des coups partis sur plusieurs années. Je vous avais dit qu'il y a d'autres projets qui vont arriver, bien entendu, mais ceci dit, il y a eu le Covid en 2020, et donc il y a eu un retard dans les chiffrages, et maintenant il nous reste à établir les priorités. Mais quand vous regardez bien ce que je vous présenté en autorisations de programme et crédits de paiement par rapport à nos possibilités d'investissement, vous avez vu que la marge est relativement étroite, parce qu'il y a beaucoup de projets qui sont lancés, et qui ne sont pas finis.

Je voudrais quand même vous rappeler les objectifs d'un débat d'orientations budgétaires.

Un DOB doit présenter des orientations budgétaires, avec des engagements pluriannuels, et non pas des priorités politiques, comme vous semblez le dire ; ce n'est pas du tout cela.

En plus, l'Agglomération sera plus touchée que la Ville. Quand vous avez parlé des 315 000 € non compensés par l'Etat, certes, mais c'est sur 2020 ; nous, c'est déjà pris en compte.

Vous avez parlé également du plan de relance, que cela profitait aux grandes entreprises... Ce qui m'intéresse, c'est ce que la Ville peut espérer percevoir. Nous sommes à Nevers, et on ne va pas s'intéresser à qui sont les principaux bénéficiaires, et d'ailleurs le plan de relance ne s'adresse pas qu'aux collectivités, et il devra être plus général que cela. Je reconnais que l'Etat fait tout ce qu'il peut pour soutenir les grandes entreprises. Vous les avez critiquées tout à l'heure ; je vais vous répondre.

Sur les tarifs municipaux, sur lesquels vous dites que ce n'est pas le moment de les augmenter, il peut y avoir une augmentation raisonnable, mais sans qu'elle double.

Vous avez indiqué que vous préféreriez la justice sociale à la justice fiscale. Je dirais que la justice fiscale permet une justice sociale, et pas l'inverse. N'oubliez jamais le concept « trop d'impôt tue l'impôt. »

Vous avez dit tout à l'heure aussi que toutes subventions et les interventions de l'Etat profitaient aux grandes entreprises. Dire cela, pour moi, c'est un manque de réalisme évident. J'avais entendu qu'étaient critiquées les aides apportées à Air France. Pourquoi ? Parce qu'il fallait conditionner ces aides apportées à Air France, et qu'il aurait fallu pour certains conditionner ces aides à ce qu'il y ait moins de rejets de CO<sub>2</sub> pour les transports aériens. C'est un manque pour moi de réalisme. Air France est confrontée à une concurrence très forte, et elle cherche des économies partout. Si Airbus était capable de produire un avion qui ne consomme que très peu, je plains Boeing, et l'inverse pareil.

Vous conditionnez ces aides à l'emploi et au niveau de pollution. Manque de réalisme, car ce n'est pas prendre en compte l'environnement économique. Toutes les entreprises cherchent des économies aujourd'hui. C'est comme cela, sinon elles vont disparaître. Le trafic aérien baisse, car il est lié au Covid. Les voyages d'affaires aujourd'hui ont fortement baissé, et les entreprises, paradoxalement, se sont adaptées. Les moyens de communication aujourd'hui permettent cette adaptation. Les aides de l'Etat ne compensent pas intégralement une perte d'activité. C'est quasiment impossible. Il y aura donc des licenciements, c'est inévitable, c'est malheureusement inévitable.

La question, c'est « que vaut-il mieux ? » Des licenciements ? Ou la disparition pure et simple de l'entreprise ? Personnellement, je préfère un malheur qui toucherait un nombre le plus limité possible de personnes.

M. le Maire –

Pas d'autres remarques ?

Je voudrais revenir sur quelques points sur ce débat d'orientations budgétaires, qui est un défi pour l'exercice du débat d'orientations budgétaires, pour reprendre les termes de M. Diot. Pour nous, c'est un défi depuis 2014. Je rappelle quand même que les collectivités n'avaient jamais été aussi impactées en 2014 et pendant les trois premières années de notre mandat municipal dans l'histoire récente.

Je dirais que malheureusement on a un peu l'habitude des exercices compliqués avec une politique d'investissement et une politique de solidarité, et de maîtrise de nos charges, et c'est ce qui a toujours dicté notre action, et je remercie à nouveau les services des finances et les élus, et notamment Michel Suet, pour ce travail rigoureux qui est fait maintenant depuis plus de six années, et qui nous a permis d'engager une grande politique d'investissement, sur laquelle je reviendrai rapidement, tout en maîtrisant les charges pour l'efficience d'un service public reconnu.

On aurait pu le mettre au printemps, Monsieur Diot, et puis on aurait pu le voter à l'automne, si on n'avait pas pu le voter un printemps, et puis jamais ne le voter. Il y a des règles. D'abord pour l'instant, il y a des règles sanitaires qui prorogent les votes des budgets. Nul ne sait ce que sera la situation au printemps, même si l'on peut espérer qu'un vaccin permettra de bien maîtriser ce virus et cette épidémie.

Nous en avons parlé, avec Michel Suet, et nous avons fait le choix de maintenir le calendrier budgétaire, et je vais même accélérer celui de l'Agglomération qui d'habitude est voté en avril pour le voter en début d'année, certainement au mois de février.

Pourquoi décider de conserver un rythme qui est un rythme d'anticipation ? Parce que plus que jamais nous avons, et aussi nos partenaires, et aussi les associations, et aussi les entreprises, un besoin de visibilité dans un brouillard que l'on a rarement connu depuis très longtemps dans le monde entier. Soit on se dit que l'on ne se réunit pas en Conseil et puis on attend de voir, mais vous imaginez les dégâts derrière parce que nous avons des décisions à prendre ce soir par exemple, ou samedi, des petites comme des grandes et qui sont attendues par un certain nombre d'acteurs ou de citoyens qui vont en bénéficier directement ou indirectement. Il n'était pas question de repousser le DOB dans cette période incertaine, à un moment que nous ne maîtrisons pas davantage. A l'heure où fleurissent tous les spécialistes des virus, des spécialistes de l'économie, des spécialistes du monde social sur tous les plateaux de télévision du monde, je pense qu'il faut revenir à un pragmatisme et à une gestion à la fois avec un peu de visibilité et qui se réduit à être au jour le jour depuis le mois de mars pour beaucoup de semaines ; c'est cet exercice dans lequel nous devons nous inscrire les uns et les autres.

Oui, peut-être que ce plan de relance n'est pas parfait. Il n'y a jamais eu un tel plan de relance dans le monde contemporain. 100 Md€, 40 Md€ de l'Europe, négociés notamment par la France, pour qu'il y ait une solidarité européenne, et je pense qu'il est important pour la survie de l'Europe qu'elle démontre une réponse aux attentes des concitoyens européens. Je rappelle que la France prendra la présidence de l'Europe au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Heureusement que ce plan existe.

Vous parliez des grandes entreprises. Ne pas soutenir les grandes entreprises, c'est compromettre de nouveaux emplois et faire tomber dans la solidarité beaucoup de nos concitoyens qui pour l'instant arrivent encore à vivre de leur activité, parce qu'évidemment on parle de ceux qui vont perdre leur emploi, et malheureusement il y en a, mais on parle de ceux qui pour l'instant maintiennent leur emploi, et il y a aussi des entreprises qui se développent, car certains me le disent, et qui ont fait parfois un chiffre d'affaires supérieur dans cette année compliquée, parce qu'il y a aussi des

secteurs qui se développent grâce ou à cause de la situation. Cela évidemment ne fait pas l'équilibre, mais il y a aussi ce type de situations.

A nous d'être attentifs à cela, à nos entreprises de territoire, et nous examinerons d'ailleurs pas plus tard que samedi un plan de financement supplémentaire de la Région, un fonds régional territorial. Nous étions déjà inscrits dans un premier fonds qui concerne l'investissement des TPE. Là, cela va nous permettre d'aider toute activité, indépendants, commerce, industrie, etc., avec un nombre de salariés dans un périmètre, et qui nous permettra d'abonder le fonds de l'Etat de deux euros par habitant arbitrés par la Région, et proposés aux EPCI. Vous le voyez, chacun prend son rôle, et de toute façon, je pense qu'il ne faut pas tout attendre de l'Etat, il ne faut pas tout attendre des collectivités, il ne faut pas tout attendre des entreprises ; c'est tous ensemble que nous essaierons par des équilibres compliqués de jouer les funambules et d'essayer d'aider ceux qui en ont le plus besoin, en plus du fonds de secours de l'Etat de 1 500 € ou des 10 000 € s'il y a une fermeture administrative. Jamais il n'y a eu de tels dispositifs de protection de l'économie à ce jour. Oui, sans doute il y aura l'avenir, et toutes les dettes se remboursent, en principe, même si certaines entreprises en difficulté ont parfois des exonérations de charges, des reports de charges, des moratoires ou des prêts garantis par l'Etat. Mais je considère qu'il est compliqué d'envisager l'avenir, mais cela permet quand même d'avancer, parce que nous avons malgré tout à accompagner, à essayer de faire au mieux pour un territoire, vous avez raison, qui est fragile, et c'est la raison pour laquelle nous avons un pacte avec l'Etat, et qui aussi peut-être un peu mieux résister que certains secteurs qui le sont moins. C'est paradoxal. Je prends l'investissement ; ce n'est pas nouveau que nous ayons dû moins investir sur ce mandat. Cela a été évoqué à la fin du précédent, vous l'aviez dit et nous le savons. Nous ne sommes pas des inconscients. Nous le faisons par nécessité. La dette, vous aviez dit que c'était le résultat du choix du mandat précédent ; c'est le choix des Neversois aussi, parce que nous avons proposé une politique forte d'investissements. C'est aussi le résultat des choix des précédents mandats, parce que tout est une histoire, Monsieur Diot. Donc si nous avions pu un peu moins investir, cela aurait donné un peu plus de latitude. Néanmoins, je pense que ces investissements sont reconnus, améliorent la ville et la rendent plus attractive, puisque le véritable enjeu en dehors de toute crise, vous le savez bien, c'est la démographie, et le jour où nous reviendrons à être une ville de 50 000 habitants ou proches, nous avons d'autres moyens d'agir pour un territoire où aujourd'hui nous n'avons que les équipements, mais pas les habitants. Donc c'est un peu problématique.

Ce plan de relance n'est pas terminé. Vous le savez, aujourd'hui il y a des mesures qui ne sont pas encore prises, qui sont attendues. Il y en a qui ont été annoncées dans le domaine du sport, ce que j'ai dit à l'ensemble des financeurs publics de l'USON la semaine dernière, pour anticiper des besoins et ne pas courir à la catastrophe sur un club professionnel qui fait vivre beaucoup l'économie du territoire, en dehors de ces aspects sportifs. Il semblerait qu'il y ait des mesures qui puissent aider, et dont nous verrons si elles doivent être actionnées ou pas, mais l'ensemble des collectivités avaient cette conscience-là et cette attention portée à la question.

Il y a donc des mesures qui ne sont pas encore activées, et je pense aussi au report des loyers. Il faut que les bailleurs qui le peuvent jouent le jeu. Il sera possible

d'exonérer le loyer avec une défiscalisation et une déductibilité fiscale sur l'année prochaine à hauteur de 50 %. C'est une forme de solidarité aussi.

Il faut qu'avec la réouverture du commerce un peu plus large qui semble s'annoncer progressivement au début du mois, ou peut-être à la fin du mois, c'est en discussion, ceux qui ont gardé du pouvoir d'achat consomment; c'est aussi une forme de solidarité, pour remonter de la TVA et pour remonter des capacités pour l'Etat d'aider des secteurs qui seront fermés pendant plus de temps, on le sait, au niveau de la restauration, de l'hôtellerie, de la culture, et au niveau du sport, qui va reprendre un peu, semble-t-il, pour les enfants notamment.

Tout cela est compliqué, tout cela est loin d'être figé, mais je pense que l'on en a pour des mois, voire peut-être des années à avoir des mesures qui vont s'ajuster. Aujourd'hui, on doit être plus adaptatifs que jamais, et c'est comme cela que l'on essaiera d'être au plus près des attentes de nos concitoyens et de les aider.

Michel Suet l'a rappelé, tant que nous avons pu le faire, nous avons essayé de maintenir les tarifs municipaux de façon très basse ; trop basse, et d'ailleurs la Cour des Comptes avait rappelé que la Ville de Nevers avait des largesses entre 60 et 90 % au-delà de ses capacités. Nous sommes très peu intervenus sur les tarifs, en le faisant à la marge. Mais la question des tarifs sera vraisemblablement une piste qui sera présentée au niveau du budget.

Mais juste pour en revenir au calendrier, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur Diot, que ce n'est pas parce que l'on votera un budget en décembre que l'on ne pourra pas l'amender tout au long de l'année, et nous serons sûrement obligés de l'amender comme on n'aura amendé aucun budget, en tout cas depuis que nous sommes en exercice des fonctions municipales de la majorité. Il faut l'admettre, il faut l'accepter, et c'est cela qui fera aussi notre intelligence ; et d'adapter ce budget en fonction des besoins.

Oui, ces tarifs seront revus, parce que je considère qu'aujourd'hui nous n'avons plus ce luxe. Quand on en a la possibilité facile, pourquoi pas ? Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Si nous voulons être aussi efficaces dans l'aide pour un certain nombre de nos concitoyens ou d'entreprises, nous devons aussi avoir des recettes qui correspondent. Il n'y a pas 40 000 choix qui se présentent à nous. Il y a soit des aides de l'Etat qui vont être croissantes, et nous en aurons certainement pour les collectivités. Il y a une réunion avec le Premier ministre au niveau des collectivités, et j'ai demandé à ce que l'on inscrive une perspective de compensation au moins partielle des pertes tarifaires. Cela concerne davantage l'Agglomération au niveau des transports publics et au niveau des piscines, et il y a aussi les locations de salles, en termes de recettes.

On n'a pas 40 000 choix.

Il y a aussi l'augmentation fiscale. Ce n'est pas notre intention. Nous ne l'avons jamais eue. Nous l'avons plutôt baissée. Nous nous sommes arrêtés, parce que nous ne pouvions plus aller plus loin. Si nous pouvons la reprendre un jour... La taxe d'habitation, vous le savez, son sort sera réglé pour l'ensemble des contribuables en 2023. Il reste une taxe foncière qui reste un peu au-dessus de la moyenne des villes de même strate, mais nous n'avons pas le luxe aujourd'hui d'y toucher faute d'avoir un nombre d'habitants suffisant depuis très longtemps.

C'est un choix auquel nous réfléchissons. Au niveau des subventions, nous allons revoir ce que nous pouvons faire. Nous ne pouvons pas donner ce que nous n'avons pas ou ce que nous n'avons plus. Pour pouvoir redistribuer, il faut que chacun entende, il faut que chacun adapte son fonctionnement par rapport aux possibilités d'avancer. Au niveau des subventions, on est à 114 € par habitant.

Néanmoins, le plan de relance est aussi un accélérateur, et il faut essayer parfois de trouver le bon côté des choses. Pratiquement tout ce que nous avons positionné pour l'instant dans le cadre du plan de relance a été retenu.

1 M€ pour la place Mossé.

80 % de financement pour finaliser la sécurisation de toutes les écoles de la ville de Nevers. Nous avons un plan sur plusieurs années. Cela va pouvoir accélérer les choses.

D'autres projets également.

Le bâtiment 5 sur le site Cobalt.

Nous sommes en attente aussi sur le Centre des Expositions. Cela sera un débat de Ville, pour l'instant, car il est à la Ville, mais ce sera un débat d'Agglomération. Très clairement si l'on ne va pas sur la rénovation du Centre des Expositions, ce centre fermera. Nous nous excluons des villes congrès, et donc aussi de l'économie qui va avec. C'est donc un vrai choix que nous avons à faire, et une priorité que je proposerai aux élus communautaires de prendre, avec une compétence intercommunale sur ce Centre des Expositions, sinon il courra à sa fin, faute d'avoir été entretenu suffisamment quand il l'aurait fallu.

C'est à la fois un accélérateur de nos investissements et à la fois nous avons des contraintes budgétaires, qu'elles soient liées aux dépenses relatives à la situation sanitaire, sécuritaire aussi qui s'ajoute malheureusement à cause d'illuminés. Bref, je le dis, tout n'est pas encore décidé, de toute façon, au plus haut niveau de l'Etat pour aider nos territoires. Donc nul ne peut dire exactement ce qui va se passer : les pourcentages de personnes en difficultés, etc. Je pense donc qu'il faudra suivre cela, effectivement, au jour le jour, sans avoir forcément d'annonces pour l'instant et de chiffres très précis.

Vous évoquiez, Monsieur Diot, la reprise en mains autoritaire des budgets des collectivités. Ce n'était pas l'intention du gouvernement. J'ai eu l'occasion de travailler avec Jacqueline Gourault sur la loi dite 3D, puis 4D, c'est la loi de décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification. J'ai envie de dire 5D, parce qu'il y a beaucoup de choses que l'on fait aujourd'hui pratiquement par délégation pour l'Etat. Cette loi vise à donner de l'autonomie sur les choix et de l'autonomie sur les budgets. Dans les phases que j'ai eu l'occasion de discuter, la condition était que l'Etat donne les moyens. Si c'est juste pour se débarrasser et que l'on nous rajoute des choses comme cela a été le cas depuis des années quels que soient les gouvernements, ce n'est pas bien pour nos collectivités. Je pense que la loi 4D, si elle est bien vue, peut redonner un peu plus d'autonomie, même si effectivement aujourd'hui nous sommes, reconnaissons-le, dans une situation compliquée, précaire pour tout le monde, et évidemment encore plus pour ceux qui sont en situation d'être sans travail.

Justement, la solidarité, je pense que nous l'avons mise en œuvre pendant le mandat, de façon efficace, et en poursuite de ce qui a été fait. Je ne dis pas qu'il n'y

avait rien du tout de fait, au contraire, et nous avons poursuivi cette politique de solidarité raisonnée ; mais, comme le disait Michel Suet, pour être solidaire, il faut aussi avoir des rentrées qui nous permettent de l'être. L'équilibre contribuable-usager me semble intéressant à travailler au niveau du curseur.

Cette solidarité, je vais vous en donner des exemples très concrets. Nous allons sur le site de la caserne de Saint-Eloi vendredi, car les pompiers nous ont proposé de faire une opération commune, et j'ai souhaité associer la Banque alimentaire, dont j'avais visité les locaux le lendemain de son éhonté cambriolage, et qui joue le rôle de grossiste auprès de structures solidaires au niveau de l'alimentation des personnes vulnérables et des plus démunis. Nous allons mener une opération à partir de vendredi pour proposer de l'alimentation par ce moyen aux étudiants qui sont en difficultés et qui n'arrivent plus à trouver des petits boulots et à se financer. Cela s'adresse davantage aux étudiants indépendants chez nous qu'à ceux qui sont chez leurs parents, quand certains peuvent les assumer. En tout cas, nous avons lancé une politique de recensement des étudiants qui pourraient être en difficultés alimentaires. Ce surplus est proposé par les pompiers de Nevers, que je salue ce soir. Des palettes devaient être distribuées suite aux inondations de Nice, et finalement il n'y a pas de besoins, et donc les pompiers nous les ont proposées. Nous allons les orienter directement sur les étudiants qui sont une population parfois qui n'ose pas se manifester, qui sont parfois inscrits au CCAS, etc. Cela me semble important. Si d'aventure il restait quelque chose, évidemment nous le réorienterons auprès de ceux qui en auront besoin.

Nous avons remis en place le dispositif « nos jeunes veillent sur leurs aînés », dont d'autres territoires se sont inspirés d'ailleurs. Il s'agit d'appeler pratiquement 1 500 personnes chaque jour, et essayer d'en trouver d'autres qui sont plus isolées. Je pense que pendant cette crise, à ce jour, dans tous ceux que nous connaissons, personne n'a été oublié, personne n'a manqué. Nous avons élargi les compétences, avec Martine Mazoyer aussi, en tant que vice-présidente du CCAS et les autres membres du Conseil d'administration. Le portage des repas a été élargi, le recensement des personnes. Nous essayons vraiment, tant sur les aides économiques que sur les aides sociales, de sortir des critères bien plus classiques et traditionnels quand la situation était moins anormale.

Sur la dette, je me suis exprimé. Nous devons garder des moyens d'action. Nous devons avoir vis-à-vis de nous-mêmes une exigence d'avancer en fonction de notre capacité d'investissement, parce que derrière c'est très rapidement du travail pour les entreprises, des activités pour les associations, qui parfois ont elles-mêmes des emplois ; et donc ralentir notre activité municipale serait une erreur. Nous avons essayé d'en faire le moins possible pendant cette crise, même si les équipes n'étaient pas constituées, mais là les équipes sont en place, et nous devons donc fonctionner. Nous maintenons toutes nos instances. Si l'on doit élargir ce qui peut se tenir par visioconférence et à distance, nous le ferons, comme d'autres le font, et il est hors de question de ralentir, car ralentir notre propre activité municipale serait un problème. Les élus peuvent en témoigner, je pense qu'ils ne s'ennuient pas chaque jour. Nous avons des gestions de matériels sanitaires à faire, et c'est tant mieux, mais, par contre, nous avons un travail constant, qui est à la fois de développer notre projet municipal, si tant est que nous puissions le faire au maximum, et d'être vigilants chaque jour sur la protection sanitaire, sur la protection sécuritaire, et puis également sur les plus démunis.

Je voudrais juste conclure pour ce débat d'orientations budgétaires. Nous reviendrons sans doute sur quelques parties pendant le vote du budget. A nous d'être inventifs, parce qu'il faut trouver de nouvelles solutions, il faut davantage associer le secteur privé pour ceux qui le peuvent, mais nous étions déjà là-dessus allés chercher des fonds européens au-delà des fonds contenus dans le plan de relance. La DCIL nous est favorable, la DCIL classique, la DCIL au niveau également du plan de relance et également au niveau des autres collectivités qui en bénéficieront. Mais en tout cas, je vous propose d'être inventifs, et surtout solidaires, parce que ce n'est pas le moment d'aller chicaner sur des choses ; je pense que c'est tous ensemble que nous devons essayer d'aider notre pays à redresser la barre économique, car redresser la barre économique, c'est aussi diminuer les besoins de solidarité, mais, tant qu'ils ne sont pas diminués, nous devons être à la hauteur de cela.

Michel Suet évoquait une évaluation fine des politiques publiques qui était nécessaire. Je précise qu'elle est en cours, et notre ambition, c'est, dès l'exercice prochain, et à l'Agglomération, d'avoir véritablement une corrélation ajustée de nos politiques publiques et de notre capacité à les mener, avec notre capacité budgétaire. Il n'est plus concevable aujourd'hui de partir, comme pour des investissements pour lesquels nous n'aurions pas le budget de fonctionnement, sans affirmer que l'on priorise et décide de politiques, surtout celles en correspondance avec les attentes de nos concitoyens.

Peut-être un dernier mot, puisque j'ai eu l'occasion d'intervenir ce matin avec Cédric O et Jacqueline Gourault sur le lancement du plan de relance en faveur de l'inclusion numérique. Cela me semble important. On évoquera le sujet concernant la motion de Mme Chamoux sur la 5G. Le gouvernement s'est engagé à rapprocher le numérique du quotidien de tous les Français dans le cadre du plan de relance, avec une enveloppe inédite (50 ou 60 M€ sur un budget porté à 250 M€) sur l'inclusion numérique. Elle doit devenir une véritable politique publique. C'est un objectif ambitieux, pour former les professionnels, pour former les aidants, mais aussi les personnes en difficulté, car aujourd'hui, nous sommes, qu'on le veuille ou non, dans une société digitale, et l'objectif, c'est que personne non plus ne reste de côté. 4 000 conseillers numériques vont être recrutés, formés et déployés sur le terrain pour former les Français au numérique. Je rappelle qu'il y a 13 millions de Français qui se sentent éloignés du numérique, et aujourd'hui il n'y a plus le choix. Je précise aussi que les collectivités vont être aidées. Nous avons déjà des médiateurs ou des accompagnateurs numériques, et notamment au CCAS. Nous avons un projet avec la médiation numérique pour avoir ce poste financé à 100 % pendant deux ans par l'Etat, ou à 70 % sur trois ans.

Donc 40 M€ vont être investis dans la conception ou déploiement de kits d'inclusion numérique qui pourront se développer dans toutes les structures de proximité, que ce soit les mairies, les centres sociaux, les bibliothèques médiathèques, l'itinérance pour les zones rurales, en extérieur, etc.

En mobilisant 10 M€, l'Etat va outiller et former des aidants (travailleurs sociaux, agents des services publics de proximité, secrétaires de mairie...), en première ligne de l'inclusion numérique et à même de faire ce relais. Il s'agit de l'outil *Aidant Connect*, qui va permettre aussi de sécuriser la démarche, et qui sera généralisé en

2021 notamment dans les Maisons France Service, dont nous avons un certain nombre de ces structures sur le territoire, y compris à Fourchambault.

Je précise aussi que cette enveloppe a été co-construite avec les collectivités et les acteurs de l'inclusion qui étaient présents au lancement ce matin. C'est une occasion pour dire qu'il y a des enveloppes dédiées à un fonctionnement qui fait partie de notre quotidien.

Nous devons prendre acte que nous avons tenu le débat d'orientations budgétaires.

Qui n'est pas d'accord avec cela ?

Qui s'abstient ?

M. Baudry – C'est une abstention.

M. le Maire – Vous vous absteniez sur le fait que nous ayons tenu le débat ? On vote le fait qu'il ait été tenu ou non. Il y a une jurisprudence. Vous souhaitez vous abstenir sur le fait que nous ayons débattu ? Vous étiez quand même témoin de ce débat ?

M. Baudry – Oui.

M. le Maire – Je veux juste comprendre. J'aime bien comprendre les choses. D'accord. Alors, vous vous absteniez.

*Opposition : 0*

*Abstention : 1*

***A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte.***

M. le Maire – Nous prenons acte à l'unanimité que nous avons tenu ce débat d'orientation budgétaire.

Je voulais aussi signaler que Basile Khouri avait donné procuration à Michel Suet, compte tenu de ses fonctions professionnelles de chirurgien.

**2020-136**

**Exploitation des parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle – Lancement d'une procédure de délégation de service public par voie concessive**

M. le Maire – Nous allons poursuivre l'ordre du jour de ce Conseil municipal avec l'exploitation des parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle et le lancement d'une procédure de délégation de service public par voie concessive.  
Michel Suet a la parole.

M. Suet – Considérant l'examen des différents modes de gestion du service public relatif à l'exploitation des parkings,  
Considérant que la délégation de service public par affermage pour le parking Saint-Pierre et le bail à construction du parking Saint-Aricle s'achèvent le 31 juillet 2021,  
Considérant que le regroupement de ces deux contrats en un seul contribuera à une optimisation du développement des équipements,  
Considérant que l'exploitation des parkings Saint-Aricle et Saint-Pierre représente une véritable spécificité professionnelle nécessitant des moyens humains et une technicité dont la Ville ne dispose pas,

Considérant que l'activité en question revêt un caractère technique, mais également un caractère commercial fort,

Considérant les investissements projetés dans le cadre de la future délégation,

Je vous demande de bien vouloir :

- Adopter le principe du recours à une procédure de délégation de service public par voie concessive pour le développement et l'exploitation des parkings Saint-Pierre et Saint-Aricle de Nevers, pour une durée de 15 ans,
- Approuver les caractéristiques des prestations décrites dans le rapport annexé à la présente délibération que devra assurer le futur concessionnaire,
- Autoriser le Maire ou son représentant à organiser la procédure de délégation de service public dite ouverte, à mener les négociations dans les conditions prévues par les articles L.1411-1 et suivants du CGCT et L.3120-1 et suivants du CCP, et d'une manière générale d'établir tous les actes nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Avis favorable de la Commission 1.

M. le Maire – Le groupe Nevers Ecologique et Solidaire a souhaité que cette délibération soit appelée spécifiquement.  
Vous avez la parole.

M. Diot – C'est simplement une question très précise. Comme vous l'avez dit, on a une concomitance entre la fin du contrat avec Indigo pour le parking Saint-Aricle et puis la fin du contrat avec Effia pour le parking Saint-Pierre le 31 juillet prochain.  
C'est l'opportunité de favoriser une gestion mutualisée entre les deux parkings, avec un seul délégataire, et un mode de gestion qui passe par la voie concessive, eu égard aux investissements à faire.  
Ce sera donc le futur délégataire choisi qui prendra à sa charge les investissements, avec une durée de contrat portée à 15 ans.  
Le montant de ces investissements n'est pas indiqué dans les documents transmis. On nous a dit en Commission que c'était de l'ordre de 500 000 €. Pouvez-vous nous confirmer l'ordre de grandeur des investissements qui nous amènent à passer par la voie concessive ?  
Par ailleurs, la question du personnel est brièvement abordée dans le rapport : on a aujourd'hui 1 personne à temps plein au parking Saint-Pierre, et 2 personnes au parking Saint-Aricle.  
Nous pensons qu'une attention particulière doit être portée au devenir de ces personnes. Seront-elles reprises par le nouveau délégataire ? La masse salariale globale de 2,7 ETP restera-t-elle la même ?  
Ce sont des considérations qu'il nous faut prendre en compte, et mettre sur la table lors des futures négociations qui devraient commencer en début d'année prochaine. Peut-être pouvez-vous nous indiquer si c'est clairement l'un des critères de choix du délégataire ?

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Le montant approximatif des investissements, de mémoire, serait de plus de 500 000 €, vers 575 000 €.  
Le personnel repris, oui, c'est la règle : le personnel est automatiquement repris. Quand on a une délégation de service public qui est en place, et que le délégataire,

pour une raison ou une autre, s'en va, puis qu'un autre délégataire arrive, ce dernier reprend le personnel. C'est la règle. C'est certain.

Là-dessus, cela fera partie du cahier des charges. Dans l'avenir, l'exploitant s'emploie à assurer la rentabilité de ces parkings. On ne maîtrisera pas du tout ce qui se passe dans les charges de personnel. Ce serait s'immiscer dans la gestion d'une entreprise ; vous savez très bien que c'est impossible. Mais, à l'origine, je confirme que le personnel est repris.

Ces deux parkings sont petits, et les regrouper est intéressant pour une question de rentabilité. Il faut qu'il y ait des moyens d'action, des effets de levier, sinon on n'arriverait pas à une rentabilité, ce qui serait d'ailleurs plus mauvais pour le personnel.

M. le Maire –

Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur Suet, justement dans ce que vous venez de dire, où vous parliez de levier d'actions, je parle plutôt d'économies d'échelle, et donc si les exploitants veulent réellement diminuer les coûts, à mon avis, c'est le personnel qui va morfler. C'est un risque. Soyons attentifs à cela, c'est tout.

M. le Maire –

De toute façon, il y a quand même besoin de personnels pour faire tourner les parkings, même si l'on veut en profiter pour essayer de les faire moderniser, en bornes électriques, en surveillance, si besoin, etc.

Ce n'est pas des parkings qui emploient des centaines ou des dizaines de salariés. Il y a donc bien besoin de salariés pour les faire tourner. Nous avons déjà vu ce problème de reprise de personnels.

Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-137**

**Construction et exploitation d'une aire d'accueil pour camping-cars et exploitation du camping municipal – Approbation du contrat de délégation de service public par voie concessive et choix du délégataire – 20DSP01**

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-138**

**Participation budgétaire exceptionnelle de solidarité au syndicat mixte ouvert pour la restauration collective**

M. le Maire –

Ensuite, nous allons aborder la participation budgétaire exceptionnelle de solidarité au SYMO, sachant qu'Amandine Boujilat ne prendra pas part au vote ni aux débats. Monsieur Suet.

M. Suet –

Le syndicat mixte ouvert pour la restauration collective a subi une perte importante de son chiffre d'affaires en raison des effets de la crise sanitaire Covid-19. Il n'est pas en mesure seul de financer des déficits nets.

Il est demandé aux communes membres une participation exceptionnelle de solidarité pour un montant total de 92 023 €.

Pour la Ville de Nevers, la participation, calculée au prorata du nombre de repas réels sur l'année 2019 (adultes, maternelle, primaire) facturés aux communes en 2019 est fixé à 48 928 €. Cela représente 53,17 % du montant total des participations demandées aux communes adhérentes.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire à verser la participation budgétaire exceptionnelle de solidarité de 48 928 € au syndicat mixte ouvert pour la restauration collective.

Les crédits sont inscrits au budget 2020, et cette délibération avait reçu un avis favorable de la Commission 1.

Vous avez vu qu'il y avait une perte de chiffre d'affaires estimée à 705 000 €. A cela, il faut enlever les approvisionnements que le SYMO n'a pas eu à faire ; ce qui fait 289 000 €. Cela fait une perte nette, dans ce cas-là, de 416 000 €. Le SYMO en prend 324 000 € à sa charge, et le reste, 92 000 €, est à répartir entre les différentes communes adhérentes.

M. le Maire – C'est la traduction d'un gros manque à gagner pour une de nos instances satellites, qui est quand même très utile au quotidien. Il a été demandé à chaque commune de faire un effort, ce qui a été d'ailleurs finalement décidé à l'unanimité. C'était important que cette « nouvelle ancienne cuisine », puisqu'elle existe depuis un moment, mais rénovée, puisse continuer à avoir son avenir, en espérant évidemment que l'impact soit le moindre possible pour l'année à venir.

M. Suet – C'est comptabilisé dans les 375 000 € auxquels je faisais référence tout à l'heure.

M. le Maire – Oui, car nous avons dû anticiper, effectivement.  
Il y avait des interventions à ce sujet ? Non.  
Je vous propose donc de voter ce montant.  
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.*** Mme Boujilat ne prenant pas part au vote.

### **2020-139      Rapport sur la situation municipale en matière d'égalité Femmes-Hommes**

M. le Maire – Je vais passer la parole à Mme l'Adjointe aux Ressources humaines pour évoquer le rapport sur la situation municipale en matière d'égalité Femmes-Hommes. C'est le sujet de la délibération n° 2020-139.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire.  
La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes tant sur le fonctionnement de la collectivité que sur les politiques qu'elle mène sur leur territoire.

Les chiffres de ce rapport sont ceux du bilan social au 31 décembre 2019. Je vous propose d'en parcourir ensemble et de façon synthétique les points saillants.

Tout d'abord, sur l'emploi et les caractéristiques des agents de la fonction publique : La fonction publique représente 19,8 % de l'emploi total en France. 62 % de ces agents sont des femmes. La Ville de Nevers reste dans la tendance nationale, avec une représentation de 54,45 % en 2019.

Les filières les plus féminisées restent la filière médico-sociale (95 %), la filière administrative (82 %), médico-technique (78 %) et animation (72%).

L'objectif de la Ville est de perméabiliser les filières par un travail de sensibilisation des agents. La première période de crise sanitaire a réduit les actions entreprises notamment par la suppression des salons et forums de l'emploi.

Concernant la répartition par catégories d'emploi :

La répartition des femmes en catégorie A, B et C est assez équilibrée dans la fonction publique territoriale. Néanmoins, la forte représentation des services techniques à la Ville de Nevers rend la situation différente. Les missions de direction et de chefs de service sont majoritairement confiées à des hommes. De plus, l'accès à certains cadres d'emploi est rendu difficile du fait du nombre de nominations et d'avancements de grade et de promotions internes, soumis aux quotas du statut. Les hommes restent donc majoritairement en catégorie A, et la part des femmes est plus importante dans les catégories B et C. Depuis 2018, de nouveaux recrutements tant internes qu'externes au sein de la collectivité tendent à féminiser davantage les emplois de direction.

D'ici le prochain rapport, l'égalité femmes-hommes, l'équipe de direction aura intégré une femme.

Le rapport interroge également sur la part des fonctionnaires et des contractuels.

La fonction publique compte en ses rangs une majorité de femmes tant fonctionnaires que contractuelles. La Ville de Nevers comptait en 2018 davantage de contractuels hommes que de contractuelles femmes. En 2019, cette tendance s'est inversée.

Pour ce qui est de la répartition par âge :

C'est un constat dans la fonction publique, et à la Ville de Nevers, la population est globalement vieillissante. Mais depuis 2019, avec des départs massifs en retraite, un renouvellement des effectifs plus jeunes s'opère. On note, en effet, à Nevers un passage de la tranche des moins de 30 ans de 3,5 à 7 % des effectifs.

Quant à la part des femmes parmi les travailleurs handicapés, on peut souligner que les femmes sont plus présentes que les hommes dans les emplois de travailleurs handicapés. Elles représentent ainsi 62 % de ces emplois à Nevers.

Penchons-nous maintenant sur le sujet des rémunérations.

10,8 %, c'est l'écart de salaire entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale, et cela alors que le statut garantit l'égalité de traitement indiciaire à situation statutaire équivalente. La Ville de Nevers ne fait pas exception à ce constat, et elle tente cependant d'améliorer la situation notamment par la mise en

place du RIFSEEP depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, qui a majoritairement bénéficié aux agents féminins. Elle reste attentive dans ses recrutements, et veille à accroître l'égalité de chances tout au long de la carrière des agents.

Pour ce qui est du déroulement de carrière, il relève du statut de la fonction publique territoriale, et il est lié notamment aux avancements de grade et promotions annuels. Les femmes bénéficient plus largement des avancements de grade que les hommes, mais sont en revanche moins nombreuses à profiter des promotions internes. La collectivité est néanmoins attentive à une répartition plus équilibrée entre hommes et femmes, comme on peut le constater en 2020 dans le cadre de la promotion interne.

Concernant la formation, les femmes et les hommes bénéficient au sein de la Ville de Nevers des mêmes conditions de formation, dont le seul but est bien sûr l'évolution professionnelle des agents.

Le rapport nous propose ensuite un point sur l'organisation du temps de travail, temps partiel et congé parental.

Dans la fonction publique, et notamment dans la fonction publique territoriale, les agents travaillant à temps partiel sont majoritairement des femmes. La Ville de Nevers constate ce même phénomène et cela dans les différentes catégories, A, B ou C.

Afin de permettre de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée dans une meilleure répartition du temps de travail, la Ville de Nevers en 2019 a mis en place une expérimentation sur le télétravail. La crise sanitaire n'a malheureusement pas permis d'analyser un retour d'expérience. Même si tous les métiers ne peuvent utiliser cette organisation du travail, la Ville de Nevers souhaite mettre en place des outils pour améliorer les conditions de recours au télétravail.

Quant au congé parental, la Ville de Nevers ne compte pas d'agents dans cette position statutaire.

Par ailleurs, la Ville de Nevers s'est engagée dans plusieurs axes pour améliorer les conditions de travail des agents dans la collectivité.

La démarche « Bien-être au travail » est maintenue et sera dynamisée, même si la crise sanitaire a suspendu certaines activités. La Ville poursuit également son analyse et son engagement dans la maîtrise des risques professionnels à travers la mise en œuvre du Document unique. Et il existe, par ailleurs, un travail étroit avec le Centre de Santé 58, animé par les professionnels de santé (médecins, psychologues, infirmières, et un conseiller de prévention).

Nous terminerons par le plan prévisionnel d'actions 2020-2022 et par un focus sur les objectifs à l'horizon 2021.

Ce rapport a pour objectif de suivre les actions déjà engagées et de présenter les priorités retenues pour 2021, en définissant un plan d'action.

- Vers une plus grande mixité des filières :

Rendre plus perméables les métiers sexués, lutter contre la discrimination, améliorer les conditions de travail, développer les plans de formation.

- Vers des écarts plus faibles de rémunérations et des évolutions de carrière raisonnées : RIFSEEP, harmoniser les promotions internes et les avancements de

grade, déployer le télétravail, organiser la répartition du temps de travail. Par ailleurs, il y a une tolérance zéro envers la violence ou la discrimination dans le cadre professionnel.

- Vers une meilleure analyse des politiques publiques au service de la mixité.

Pour terminer, il faudra aussi engager de nouvelles actions en faveur de l'égalité femmes-hommes sur les axes « démocratie », « vie citoyenne » et « ressources humaines ».

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Madame Morini, d'avoir présenté ce rapport en synthèse.  
Avez-vous des questions ou des remarques ?  
Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Merci. Nous avons quelques remarques à formuler.

Tout d'abord déjà pour souligner la précision et la clarté de ce rapport. C'est vrai, il est très clair, et assez transparent.

Nous avons quelques remarques plus ou moins formelles.

Il est essentiellement centré sur la collectivité, alors que comme nous l'a rappelé Mme Morini, il est aussi question d'un décret demandant aussi de développer des politiques menées pour l'égalité hommes-femmes en direction de la population. Par exemple, dans le rapport, on nous dit qu'il faut « lutter contre les sous-représentations des publics masculins et féminins dans les filières fortement sexuées ». Comment la municipalité pense-t-elle le faire dans la cité, d'une manière plus large ?

On a encore un encadrement avant tout masculin (30 hommes contre 13 femmes pour les emplois de direction et de chefs de service), ce qui induit des écarts de salaires, notamment car les emplois fonctionnels sont assurés par des hommes. Vous nous dites qu'une femme va arriver dans l'équipe de direction, nous en sommes ravis.

On a un écart moyen de rémunération qui reste très significatif : plus de 500 € d'écart moyen pour les catégories A, 150 € pour les catégories B, 280 € pour les catégories C.

Nous retrouvons le même écart sur les temps partiels, qui traduisent encore une société française assez patriarcale. C'est la même chose dans toute la France, et ce n'est pas spécifique à Nevers, mais c'est l'occasion de le souligner : sur 44 agents à temps partiel, 37 sont des femmes. Ce n'est pas choisi par la majorité, mais c'est quand même quelque chose dont il faut souligner l'importance. Les hommes ont encore du mal à prendre des temps partiels.

Ce rapport pose le diagnostic et une volonté est affichée pour corriger les choses. Nous soulignons aussi ce qui se passe de bien ici.

Dans la partie objectifs, il a été décidé de reconduire une évolution éventuelle des effectifs masculins pour 2021 de 38 points, alors qu'il y a eu une perte de 24 points. Nous doutons un peu de ce chiffre, et nous trouvons que c'est un peu trop optimiste.

Comment le réaliser ? Je ne sais pas si vous avez lu l'article du *Monde* récemment, mais la fonction publique n'est pas du tout vendeur, elle n'attire pas, et les jeunes hommes se tournent vers les entreprises beaucoup plus que vers la fonction publique. Je doute donc que nous arrivions à cette évolution de 38 points.  
Merci.

M. le Maire – Madame la Première adjointe.

Mme Morini – Pour rebondir sur vos remarques, c'est vrai que la Ville doit s'investir pour réduire ces inégalités, mais je dirais que, si la société n'est pas dans cette démarche en parallèle, les choses sont plus difficiles. Or, on s'aperçoit que, pour ce qui est des filières qui sont très sexuées, il y a des projections qui tendent à montrer qu'il faudra attendre 2075 par exemple pour qu'il y ait autant de femmes dans les écoles d'ingénieurs que d'hommes. Je dirais que l'on doit être exemplaires, mais qu'évidemment tout cela ne peut se faire que sur du long terme et en parallèle d'une évolution de la société toute entière.

Je voulais également rebondir sur l'écart de salaires entre les hommes et les femmes, que vous soulignez à votre tour. Tant qu'il y aura le moindre pourcentage d'écart, je considérerais, comme vous, qu'il faudra se battre sur ce terrain. Pour autant, je voulais resituer par rapport au niveau national la position de la Ville de Nevers, puisque, malheureusement, au niveau national cet écart monte à 19 % et parfois 20 % selon les études. Nous ne sommes pas mauvais élèves sur cet item, même si, comme vous, je suis d'accord pour dire que c'est inacceptable.

Je voulais aussi rappeler un chiffre qui semble expliquer beaucoup de choses. Au niveau national, 33 % des femmes sont à temps partiel, contre 4 % des hommes, et cela aussi, cela semble être un frein important à l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je pense que ce qui est important, c'est aussi d'avoir le chemin tracé ; c'est ce qu'a fait Céline Morini ce soir. Nous allons essayer de progresser d'année en année. Nous savons que cela ne se fait pas en un claquement de doigts. Il y avait aussi pendant longtemps de mauvaises habitudes prises, qu'il nous faut corriger. En tout cas, sachez que nous partageons, et je pense que c'est le cas de l'ensemble du Conseil municipal, une volonté très claire et affichée d'aller dans un sens d'une égalité ; je n'ose la qualifier de parfaite, mais enfin qui puisse en tout cas ne plus être un sujet.

Nous devons prendre acte simplement que nous avons présenté ce rapport, et il n'y a donc pas de vote.

***Il est pris acte du rapport.***

2020-141**Création d'emplois non permanents nécessaire à la réalisation d'un projet**

- M. le Maire – Mme Morini a encore la parole pour la délibération n° 141 concernant la création d'emplois non permanents nécessaire à la réalisation d'un projet.
- Mme Morini – Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984.  
Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ».  
Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.  
Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.  
Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus.  
Sont concernés les emplois non permanents ; ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.  
Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent.  
Dans un souci de bonne gestion du service public, le maire, autorité ayant le pouvoir de nomination doit pouvoir signer tout document lié aux effectifs et aux différents types de recrutement.  
S'ensuit une délibération proposant d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement de personnes en contrat à durée déterminée pour répondre à un besoin temporaire d'activité. Ce besoin étant lié à la réalisation d'un projet ou d'une opération dont la fin n'est pas nécessairement connue, comme nous venons de le dire, pour les recrutements temporaires, dès lors que les besoins le justifient.  
Et de l'autoriser à signer le cas échéant les contrats à intervenir.
- M. le Maire – Merci. Juste à titre liminaire, tout d'abord je voudrais rappeler que c'était une application de la loi du 6 août 2019, qui vise à la transformation de la fonction publique, et qui permet ce « contrat de projet ».  
Ensuite, l'objectif, pour être très clair, ce n'est pas de systématiser ce genre de recrutement, c'est juste d'autoriser la Ville à le faire, pour les occasions qui se présenteraient.  
Sans cette délibération ce soir, la Ville ne pourra pas procéder à ce type de recrutement si nécessaire.  
Voilà un « effet d'opportunité » ; ne le prenez pas mal, dans l'acceptation que je dis. Simplement c'est une faculté qui est donnée aux collectivités, et nous souhaitons donc l'ouvrir à la Ville de Nevers si l'occasion se présentait.  
Qui souhaitait intervenir sur cette délibération ?  
Monsieur Baudry.
- M. Baudry – Je souhaitais demander si le projet était identifié, mais vous venez d'indiquer que l'on se situe sur le terrain de l'opportunité de pouvoir avoir accès à ce dispositif.
- M. le Maire – Exactement. Si la situation se présente, que nous ne puissions pas nous en priver, si cela correspondait à l'esprit du texte.

M. Baudry – D'accord. Cela répond à la question que je voulais poser.

M. le Maire – Merci.  
Monsieur Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire,  
Par cette délibération, vous nous demandez l'autorisation finalement de recruter, à l'avenir, en fonction des besoins, des « contrats de projet ». Donc de recruter des personnes, pour une durée bien déterminée, pour mener à bien un projet ou une opération bien particulière ; dans la même philosophie, finalement, même si les modalités sont un peu différentes, que le fameux « contrat de chantier » dans le secteur privé.

Deux remarques à ce sujet :

D'abord, ce que vous nous présentez, c'est une délibération « générale », vous donnant une autorisation globale de recrutement de ce type de contrats sans que l'on ait besoin d'y revenir au Conseil municipal. Donc si nous votons cette délibération, vous pouvez, dès demain, recruter 1, 2, 3, 10 personnes en contrat de projet sans que le Conseil municipal n'ait à discuter ni du fameux « projet » en question ni de l'opportunité de recruter quelqu'un pour travailler dessus, en dehors des effectifs municipaux.

Cela ressemble un peu à un « blanc-seing » quand même, même si c'est la loi, que, pour notre part, nous ne sommes pas prêts à vous donner. Pouvez-vous d'ailleurs nous donner des exemples de « projets » sur lesquels on n'a pas les compétences dans les services, au point qu'il faille recruter comme cela des personnes pour 6 mois, un an, deux ans... ?

C'était la première remarque.

Deuxième remarque, et j'allais dire surtout, sur le principe de ces contrats de projet qui nous posent problème, ils ont été créés par la fameuse loi de « modernisation de la fonction publique » ; on sait ce que recouvrent ces termes dans les projets de loi proposés par le gouvernement actuel, mais c'est un projet de loi qui a enflammé les débats dans le pays il y a un an et demi. C'était au printemps 2019. Je crois qu'à l'Assemblée nationale, seule la majorité En Marche avait voté cette loi. La gauche dans son ensemble avait voté contre, les députés communistes rebaptisant même cette loi de « loi d'extinction de la fonction publique ». Il n'y avait, certes, pas uniquement les contrats de projet dans cette loi, malheureusement ; il y avait aussi le détachement d'office, la rupture conventionnelle dans le public, la suppression des CHSCT et j'en passe.

Nous ne re-ferons pas le débat ici. Mais par cette délibération, vous nous demandez l'autorisation d'user (ou d'abuser, peut-être ! Quoique vous nous dites que vous ne le ferez pas) de l'un des principes phares permis par cette loi : un recours massif aux contractuels dans la fonction publique.

Ce n'est pas notre idée de la fonction publique ni de l'avenir du fonctionnement des services de la Ville.

Pour nous, l'essentiel des missions de la Ville de Nevers doit être effectué par des agents relevant du statut de la fonction publique, des agents fonctionnaires ; car, pour nous, c'est le concours qui doit rester la règle d'entrée dans la fonction publique, parce qu'il garantit le principe d'égalité au détriment de l'entre-soi, et au détriment des réseaux d'influence et du clientélisme, qui est toujours un risque, dans la fonction publique, quel que soit le maire et quelle que soit la majorité municipale. Or, les contrats de projet, qui peuvent être rompus avant terme et qui ne donnent lieu ni à la titularisation ni à un CDI, réduiront *de facto* l'indépendance de l'agent face aux pressions économiques et face aux pressions politiques.

Vous autoriser à recruter de tels contrats, c'est accepter un nouveau glissement du public vers le privé. C'est une nouvelle entrée des logiques du privé dans la gestion de nos services. C'est un reproche que nous formulons à la majorité gouvernementale actuelle. Finalement, quand elle ne confie pas les missions du public au privé, elle s'arrange pour injecter dans le public les méthodes du privé. Nous souhaitons résister à cela à Nevers. Vous l'avez dit, c'est une possibilité qui est offerte par la loi, ce n'est pas une obligation. On n'est pas obligé d'y recourir. Pour notre part, nous nous opposerons à cette délibération. Nous avons d'ailleurs très bien vécu sans cette loi-là pendant des décennies. Donc ce n'est absolument pas une obligation.

M. le Maire –

Comme on a toujours très bien vécu sans plein de choses, mais des fois on vit mieux avec de nouvelles, ou moins, cela dépend.

Monsieur Diot, vous m'avez donné déjà plein de blancs-seings depuis le début de ces fonctions de maire ! Ce n'est pas le premier ! Vous ne vous êtes pas plaint de mes abus sur les précédents. Et puis, en plus, vous le savez, ce sont des blancs-seings sous contrôle, puisque cela fait partie des décisions du maire que vous pouvez évoquer en Commission, et puis en Conseil. Je ne vais pas partir dans les grands débats sur l'extinction de la fonction publique. Je crois que l'on vous a rappelé tout à l'heure, lors du débat d'orientations budgétaires, que nous avons même été capables de recruter des fonctionnaires, mais pas cette année.

Ce n'est pas l'objectif, et, vous le savez très bien, le statut de la fonction publique est protecteur, et c'est sans doute très bien ainsi. Ce n'est donc pas demain la veille qu'il y aura l'extinction de la fonction publique parce que vous allez m'autoriser à faire ce type de recrutement si nécessaire.

Je rappelle d'ailleurs que nous avons quand même une politique de recrutement, et, quand on le peut, d'implantation dans la fonction publique. Cela a été rappelé lors du débat d'orientations budgétaires, et je voulais y revenir. Par les temps qui courent, les jeunes sortant de leur formation, quelle qu'elle soit, supérieure ou d'apprentissage ou par alternance, évidemment ont encore plus de mal à trouver un emploi. Je voulais souligner quand même que notre collectivité avait recruté 22 apprentis cette année. Ce n'est pas rien. Ceux qui seront intéressés, en fonction de besoins, pourraient, s'ils le souhaitent, devenir fonctionnaires. C'est aussi des postes que nous offrons, et je souhaite d'ailleurs que cet exemple donné par la collectivité – il y a peu de collectivités qui recrutent des apprentis – soit suivi par les entreprises quand elles le peuvent, parce que nous ne pouvons pas promouvoir les formations sur le territoire quelles qu'elles soient sans penser aux stages derrière, et si nous ne sommes pas à la hauteur de ces stages, les jeunes que nous essayons

de garder avec de plus en plus de formation partiront et feront savoir que l'on ne trouve pas à Nevers. C'est aussi important à ce titre-là.

Je m'éloigne un peu du sujet. Vous savez, j'avais un grand-père qui disait « il faut user sans abuser » ; j'essaie d'appliquer sa consigne. Je voulais juste vous rassurer. J'userais, si votre Conseil me donne une grande majorité pour la possibilité de ces recrutements, mais je n'en abuserai pas. A tel point que je n'en abuserai pas, c'est que pour l'instant nous n'avons pas d'intention de recrutement, en tout cas nous n'avons pas de projet à affecter immédiatement, pour répondre à votre question. Je peux vous dire que nous n'avons pas d'idée derrière la tête ; c'est simplement pour nous doter, comme toutes les collectivités de France, de cet outil si ce le besoin s'en faisait sentir. Parfois, je le dis, sur certaines tâches, nous n'avons pas toujours la compétence, et cela rejoint, d'ailleurs, ce que disait Michel Suet, nous avons de plus en plus un exercice de choix des politiques publiques, et peut-être de renfort d'une autre façon pour ce que nous n'aurons pas forcément à mener au quotidien dans notre collectivité et qui constitue parfois un poids, et un poids de façon pas forcément péjorative vis-à-vis de l'agent, mais parce que parfois il y a des métiers qui évoluent, et nous n'avons pas forcément la compétence immédiate à transformer.

Cela me semble un outil qui, si on l'utilise raisonnablement, peut compléter évidemment les autres possibilités, et avec pour projet de ne pas en faire de la doctrine.

Mme Morini veut peut-être compléter mon propos ?

- Mme Morini – A ce moment, cet outil est une possibilité aussi de donner de l'intelligence parfois aux contrats que l'on signe. Car quand on mène un projet, on sait très bien qu'il peut y avoir des aléas, et on ne sait pas toujours si l'on va mettre 4 mois ou 6 mois ou peut-être 7 à réaliser le projet. Partir donc sur un contrat dont la durée est déterminée de façon fixe, cela me paraît un peu se pénaliser quand on peut s'offrir la possibilité de se dire que le contrat prendrait fin dès lors que le projet serait abouti.
- M. le Maire – Vous savez, sur le nombre de recrutements, Michel Suet veillera à ce que l'on ne démultiplie pas ce type de recrutements. Vous avez compris pourquoi tout à l'heure. Madame Gerbe.
- Mme Gerbe – A propos de recrutements, il est inscrit dans le DOB que sur les personnes recrutées il y avait 135 contractuels pour 12 fonctionnaires. Nous avons fait la remarque à M. Suet en Commission, et on nous avait dit que c'était à cause du COVID. Parfois, c'est peut-être un peu beaucoup.
- M. le Maire – Vous pourrez comparer avec le DOB de l'an passé. Je n'ai pas le chiffre. Mais vous verrez qu'effectivement il y a eu nécessité de faire face à la situation par des recrutements et parfois des contrats courts. N'oubliez pas aussi les jeunes que l'on embauche à Nevers Plage. N'oubliez pas aussi les jeunes que l'on embauche pour mettre les agents temporaires de la police municipale, qui renforcent les équipes. Sauf si nous basculons peut-être sur une police intercommunale. C'est en discussion au niveau des communes, et nous devons avoir cet échange demain soir en conférence des maires.

Sans aller dans le détail, vous comprenez bien que nous avons intérêt à une maîtrise complète des charges de fonctionnement, qui sont constituées pour le poste majeur des charges de personnel. Nous n'allons donc pas nous amuser à grever, par des emplois de contractuels, si cela ne répond pas à un besoin. Ce serait du suicide budgétaire. Je pense que ; s'il y a eu tant de recrutements, c'est parce qu'il nous a fallu faire face à une situation exceptionnelle, dans un temps non anticipé, parce que personne ne pouvait le faire.

Je vous propose de me donner un « blanc-seing » ou pas.

Qui n'est pas d'accord ?

*Opposition : 4*

*Abstention : 1*

*Adopté à la majorité.*

**2020-142**      **Attribution d'une subvention de fonctionnement à Radio Nevers FM**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2020-143**      **Attribution d'une subvention de fonctionnement Compagnie du Labyrinthe**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2020-144**      **Attribution subventions 2020 à l'association Médio**

M. le Maire –                      Nous allons enchaîner sur la délibération n° 142, concernant l'attribution des subventions 2020 à l'association Médio, sur le fonctionnement.  
La parole est à Mme l'adjointe à l'Education, Iris Gallois.

Mme Gallois –                      Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.  
L'association Médio mène en faveur des enfants de notre territoire des actions notamment sur le développement d'animation sociale de proximité et de citoyenneté portées par les centres sociaux de Nevers.  
Elle propose également un projet de développement de la culture scientifique et technique et de la sensibilisation à l'environnement, notamment au bénéfice des écoles et des centres de loisirs de Nevers.  
Aussi, au vu de l'intérêt général auquel répondent les actions portées par cette association au bénéfice de nos habitants, il vous est proposé d'accorder les montants de subventions suivants aux actions portées par l'association et d'autoriser le maire à signer la convention de versement correspondante.

<b>Actions</b>	<b>Montant proposé pour 2020</b>	<b>Montant accordé en 2019</b>
Soutien Actions Centres sociaux		
Actions sciences environnement	18 000 €	18 000 €
Actions CS	216 167 €	216 167 €
<b>Sous-total</b>	<b>234 167 €</b>	<b>216 167 €</b>
Actions ancien CEJ		

Médio Accords de Loire Accueil Jeunes	36 087 €	47 000 €
Médio Banlay Accueil Jeunes	23 343 €	60 000 €
Médio Centre social culturel de la Baratte Accueil Jeunes	13 097 €	46 000 €
Médio Espace culturel Grand Ouest Accueil Jeunes	32 486 €	47 153 €
Médio Vertpré Accueil jeunes, ludothèque et lieu d'accueil enfants- parents	31 588 €	54 624 €
ALSH ados Médio Vertpré	7 970 €	7 970 €
Ludothèque Centre social culturel de la Baratte	1 000 €	1 000 €
<b>Sous-total actions ancien CEJ</b>	<b>145 571 €</b>	<b>263 747 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>379 738 €</b>	<b>497 914 €</b>

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?  
François Diot.

M. Diot – Nous avons eu le débat en Commission.  
Telle est qu'elle est rédigée, la délibération fait apparaître systématiquement une baisse de subvention de fonctionnement pour les accueils de loisirs. Nous vous avons expliqué en Commission que c'était une opération blanche pour les accueils de loisirs, puisque jusqu'ici la CAF versait toutes ses subventions à la Ville, qui ensuite reversait aux accueils de loisirs. Dorénavant, la CAF verse directement aux accueils de loisirs, et donc la différence entre l'an dernier et cette année sera versée directement par la CAF aux accueils de loisirs. Je pense qu'il faut que cela apparaisse dans la délibération, et que cela soit écrit noir sur blanc. Nous avons d'ailleurs demandé à ce que cela fasse partie des modifications apportées à la délibération, car personne ne pourrait rien comprendre. Ce que vous nous dites à l'oral, nous aimerions bien en avoir la certitude en Conseil municipal.  
Confirmez-vous que, pour les accueils de loisirs, et pour Médio en général, le montant accordé en 2020 au global sera le même qu'en 2019 ?

Mme Gallois : Je vous confirme ce que je vous ai dit en Commission. C'est exactement ce qu'ils touchaient auparavant. Nous versons la différence, dans le cadre de la nouvelle convention.

M. le Maire – Le montant est le même ; c'est juste la part de la Ville qui a changé.  
Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Bonsoir à tous. Simplement, pour rectifier ; on parle bien des accueils jeunes, et pas des accueils de loisirs. Les accueils de loisirs sont sous marchés. Pour ce que vous indiquez, Monsieur Diot, cela sera notifié dans la CTG. C'est la délibération qui suit,

et de toute façon, au moment de l'élaboration de la CTG, cela sera indiqué dedans, et donc cela sera formalisé.

M. Diot – Je pense que, pour la bonne intelligibilité de la délibération, il faudrait ajouter simplement une colonne avec la part CAF.

M. le Maire – Nous nous sommes compris, c'est l'essentiel.  
Y avait-il d'autres interventions ?  
Nous votons.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-145      *Soutien à l'Association les Acteurs Solidaires en Marche – Attribution d'une subvention***

M. le Maire – La parole est à Bertrand Couturier pour le soutien à l'ASEM et l'attribution de la subvention.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.  
Implantée au cœur du quartier des Courlis, l'ASEM (Association des Acteurs Solidaires en Marche) œuvre en lien direct avec le nouveau Contrat de Ville. Les actions qui seront mises en place ont pour finalité d'améliorer le cadre de vie des habitants à l'intérieur et hors de leurs quartiers.

L'association contribue à mettre en place la mission citoyenne et celles réalisées en 2020 pour l'amélioration de leur cadre de vie sans toutefois interférer avec les manifestations organisées par les structures de quartier et ainsi répondre aux besoins des habitants. Cela se traduit notamment par l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives, le renforcement des actions de la bricothèque avec la mise en place de permanences dans les quartiers ainsi que l'accompagnement des utilisateurs dans la réalisation d'objets divers.

Je vous propose, par le biais d'une convention d'attribuer un montant de 20 000 € afin de financer les actions qui seront mises en place dans le cadre de la mission citoyenne.

Compte tenu des objectifs que s'est fixés l'ASEM, je vous propose de lui attribuer cette subvention et d'approuver la convention jointe à la délibération, définissant les conditions d'utilisation de cette subvention.

La proposition de délibération a reçu un avis favorable en Commission 2.

M. le Maire – Qui souhaite intervenir ?  
Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Bonsoir à tous. Bien que cela nous ait déjà été expliqué lors de la Commission, je ne comprends toujours pas la raison de la baisse de 20 000 € de subvention à cette association, dans le contexte de crise sanitaire et surtout sociale qui a été rappelé tout à l'heure. 10 millions de personnes pauvres ont été recensées par le Secours

Catholique, 300 000 personnes SDF à ce jour reconnues par la Fondation Abbé Pierre. Vous nous avez expliqué que vous vous positionniez sur l'aide aux personnes, mais il me semble que ce geste de la part de la Mairie de Nevers ne va pas dans ce même sens.

Merci.

M. le Maire –

Avant de passer la parole à M. l'Adjoint, je voulais quand même rappeler que, si l'on parle encore de l'ASEM aujourd'hui, c'est grâce à l'action de la Ville de Nevers notamment, parce que, quand nous sommes arrivés, il n'y avait plus de comptable, il n'y avait plus de trésorier, plus de gouvernance qui tenait vraiment la route, et il y avait des dizaines d'emplois en danger. Donc nous avons un choix qui était soit de laisser faire jusqu'au dépôt de bilan, soit d'essayer de redresser. Nous avons redressé avec plusieurs moyens, y compris en allouant des chantiers, et y compris financièrement, y compris avec des garanties, et y compris aussi avec d'autres types d'aides de fonctionnement et une attention aussi à de nouveaux projets. Juste ces éléments pour rappeler quand même la façon dont nous avons considéré cette structure qui était en grande difficulté en 2014. Juste pour équilibrer le discours.

Monsieur l'Adjoint.

M. Couturier –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à la question qui a été posée sur cette baisse de subvention de la Ville vis-à-vis de la l'ASEM, effectivement il est important de rappeler que, lors du redressement judiciaire de 2015 il y a eu le soutien de la Ville et l'action financière avec plus de 60 000 € à ce moment-là. Cela s'est traduit évidemment chaque année par des montants significatifs de soutiens financiers. On peut simplement souligner, pour vous donner quelques idées de résultats, un bilan positif des comptes de l'association en 2019, à hauteur de 73 000 €, contre un résultat déficitaire en 2018 de 66 000 €. C'est un élément à prendre en compte, évidemment.

La garantie d'emprunt pour la formation est de 58 182 €, ce qui représente 4 329 € d'annuité.

Concernant d'autres éléments qui sont importants à prendre en compte, je pense que la notion de valorisation de toutes les actions que la Ville de Nevers peut avoir vis-à-vis de l'association est importante. Il faut le rappeler. Cela se traduit par différents éléments.

Je vais commencer par la valorisation des locaux, à hauteur de 41 000 €. Le travail a été fait par les services, et précisément 41 000 €, c'est le montant de la valorisation pour 2019.

Le prêt d'un véhicule est à hauteur de 1 200 €. Ce sont des avantages qui sont à prendre en compte également.

De plus, dans le cadre des relations entre la Ville de Nevers et l'ASEM, doit être considéré le marché d'insertion qui s'élève pour l'année 2020 à hauteur de 117 760 €, contre 97 546 € en 2019, soit une augmentation de plus de 20 000 €.

Il faut également prendre en compte la somme de 25 793 € de prestations hors marchés.

A titre informatif, il y a depuis quelques semaines, et nous nous en réjouissons, l'attribution d'un nouveau marché du Ver-Vert signé pour 4 ans, qui représente

approximativement 1 800 € par an pendant 4 ans pour des entretiens du Ver-Vert, fauchage de certains espaces à proximité du Ver-Vert.

Il faut également prendre en compte la subvention globale du CCAS à hauteur de 20 000 € par an pour la boutique et l'épicerie solidaire, ainsi qu'une prestation de 1 693 € pour le nettoyage des locaux.

Au regard de ce qui a été mentionné, pour comparaison, d'autres associations, comme l'ANAR ou l'épicerie solidaire, n'ont pas de montants équivalents en termes de marchés qui sont attribués pour lesdites associations.

Ce sont quelques chiffres qui sont à prendre en considération, et je pense que nous devons exiger plus de transparence pour les demandes de subventions des associations sur les actions qu'elles mènent. Pour l'année 2020, par rapport à la demande de subvention de l'ASEM, effectivement la situation liée au COVID a forcément changé un peu la donne, par rapport à ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. Je ne vais pas tout vous détailler, mais il y a eu évidemment certaines activités qui n'ont pas pu être réalisées, ce qui peut se comprendre, et de ce fait il y a capacité d'adaptation de l'ASEM, ce qui est important à souligner, et j'ai été à leurs côtés dans une certaine mesure pour comprendre leurs problématiques ; il y a eu divers entretiens et échanges, et cela m'a permis de comprendre comment ils s'adaptaient pendant cette crise Covid.

Il y a eu des difficultés au cours de l'année 2020. Il y a différentes actions qui montrent que la Ville de Nevers est présente aux côtés de l'ASEM, que cela soit par cette proposition de subvention d'un montant de 20 000 € ou par d'autres actions par le biais des marchés qu'elle peut confier à l'association par rapport aux opportunités qui se présentent à elle.

C'est pour cette raison que je propose cette délibération pour une attribution de subvention d'un montant de 20 000 €.

M. le Maire –

Merci, Monsieur l'Adjoint à l'Economie sociale et solidaire.  
Monsieur Diot.

M. Diot –

Vous noyez le poisson, là ! Comme vous l'avez noyé en Commission. La vérité, les chiffres, c'est beaucoup moins compliqué que ce que vous nous dites : c'est que vous nous proposez cette année de diviser par deux la subvention de la Ville à l'ASEM pour ce qui relève de la mission citoyenne. On était à 40 000 € ces deux dernières années, on passe à 20 000 € cette année.

Nous avons eu le débat en Commission, où il nous a été dit ces éléments.

Vous nous dites qu'il faut prendre en compte la valorisation des locaux mis à disposition. Mais ces locaux étaient déjà mis à disposition les années précédentes. Toutes choses égales par ailleurs, il s'agit bel et bien d'une baisse de 20 000 € de subvention à l'ASEM pour 2020.

Vous nous dites aussi que l'activité de la mission citoyenne a connu une baisse avec le confinement des mois de mars-avril-mai. D'accord. Il y a sans doute eu moins de choses de faites, ou plus exactement elles ont été faites dans des conditions

différentes. En tout cas, la masse salariale, elle, n'a pas bougé, et il semble donc très exagéré de diviser la subvention par deux.

Vous nous dites également, qu'un excédent avait été observé en 2019. Effectivement, il y a eu un résultat positif de 73 000 € en 2019, mais après un résultat négatif l'année précédente de 66 000 €. Or, on sait que pour ces associations cela fonctionne souvent en dents de scie, et quand on regarde la somme, finalement, 73 000 € au regard du budget global, ce n'est quand même pas des sommes astronomiques.

On connaît toutes et tous l'histoire récente des grandes difficultés de l'ASEM. Ce sont des efforts surhumains qui ont été fournis pour redresser la situation, avec l'appui, effectivement, de la municipalité sur un certain nombre d'aspects. Mais raison de plus pour ne pas faire replonger une association que l'on a tenté de sauver au précédent mandat.

S'appuyer sur un résultat positif pour diminuer de moitié la subvention cette année, ce n'est pas franchement un signe très encourageant, surtout si cela aboutit à plomber à nouveau les comptes de l'ASEM.

J'ajoute que cela touche la mission citoyenne. Or, la mission citoyenne, c'est le cœur de métier de l'ASEM : c'est le lien avec les habitants, c'est l'accompagnement des plus précaires dans toutes leurs démarches administratives, c'est l'amélioration de leur cadre de vie, etc. Sans la mission citoyenne, finalement, l'ASEM n'a plus vraiment de raison d'être. C'est le cœur de métier de l'ASEM.

Ce n'est donc pas cela qu'il faudrait attaquer, et surtout pas maintenant ! Madame Chamoux l'a dit, nous faisons face à une crise économique et sociale qui va s'approfondir et qui va faire mal, qui va faire très mal justement à celles et ceux qui aujourd'hui sont déjà les plus fragiles. Toutes les enquêtes le montrent. Toutes les remontées de terrain aussi. 45 % des gens qui fréquentent aujourd'hui le Secours Populaire sont des gens qui n'y étaient jamais venus, et qui étaient jusqu'ici « en dehors des radars ». Ce sont donc des personnes nouvelles.

A Nevers, 520 familles fréquentent les Restos du Cœur pendant l'inter-campagne. Tous les indicateurs vont dans le même sens.

Donc la mission citoyenne de l'ASEM est un dispositif essentiel dans nos quartiers, essentiellement Courlis-Baratte. C'est une activité essentielle pour la cohésion sociale, pour la solidarité, pour le lien entre les habitants, pour leur maintenir la tête juste au-dessus de l'eau et éviter qu'ils ne plongent. Vous avez vu, dans les deux pages du *Journal du Centre* qui sont parues samedi, l'action des associations caritatives en période de confinement. Le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur expriment tous, je cite, « *le coup de frein énorme au lien social* » que fait peser la crise sanitaire... et *Le Journal du Centre* titrait là-dessus : « *Pour que le Covid ne tue pas aussi le lien social* ».

Et nous, aujourd'hui on diviserait par deux les crédits de la mission citoyenne ? Cela n'a aucun sens ! C'est un contresens absolu ! *A fortiori* quand on sait que les salariés de l'ASEM ont eu, d'après les retours que nous en avons, un rôle crucial, un engagement et un comportement exemplaires au moment du premier confinement. Nous vous demandons de ne pas faire cette erreur ; et donc de rétablir les 20 000 €.

Je suis aussi étonné de la date à laquelle vous nous proposez de voter cette subvention : nous sommes le 17 novembre, et il s'agit de la subvention 2020.

J'espère que l'ASEM a été informée suffisamment en amont de cette baisse de subvention et qu'elle n'est pas mise aujourd'hui devant le fait accompli. C'est un peu la même chose que la subvention pour Bac FM, pour laquelle vous indiquiez que nous la verrons lors du Conseil municipal du 15 décembre. Nous voterons donc au 15 décembre la subvention 2020 de Bac FM ? Vous dites qu'il faut absolument voter le budget à la fin de l'année, mais si c'est pour attribuer les subventions un an après, ce n'est pas très logique. Soyons cohérents !

Je n'ai plus le loisir, malheureusement, de participer au Conseil d'Administration de l'ASEM, comme je le faisais au précédent mandat, tout simplement parce que vous avez éjecté l'opposition municipale du Conseil d'Administration de l'ASEM. J'en suis donc réduit à vous poser des questions en Conseil municipal, et à éventuellement formuler une ou deux propositions.

Une proposition qui n'est pas spécifique à l'ASEM, mais qui peut être de bonne gouvernance, comme on dit dans la *novlangue* macronienne. Ces associations ont toutes besoin de visibilité, et pas uniquement à l'échéance d'un an, mais de deux ou de trois ans, sur l'engagement des différents partenaires. Ne pourrait-on pas, pour ce genre d'associations, signer des conventions triennales afin que les dirigeants sachent à quoi s'en tenir à l'horizon de trois ans ? Ce serait le minimum, et en tout cas cela serait sans doute plus simple pour eux que d'attendre chaque année. Comme toutes les associations dont le projet se déploie tout au long de l'année, l'ASEM a besoin de visibilité sur l'engagement de ses différents partenaires, à horizon de plus d'un an. Ne pourrions-nous pas, pour ce genre d'associations, signer des conventions triennales, afin que les dirigeants sachent à quoi s'en tenir à horizon de 3 années ? Ce serait de « bonne gouvernance » comme on dit, et en tout cas ce serait sans doute plus simple pour eux que d'attendre, chaque année, comme une épée de Damoclès, le montant de la subvention annuelle que la Ville voudra bien leur attribuer d'ailleurs en fonction des contraintes budgétaires de la Ville elle-même.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas nous résoudre à cette baisse de 50 % cette année. Nous vous demandons de rétablir le niveau de subvention, *a fortiori* dans une année où rien ne justifie, bien au contraire, d'affaiblir celles et ceux qui sont, tous les jours, au contact et au service des Neversois les plus en difficulté.

M. le Maire –

Monsieur Diot, si l'on donne à chacun toujours la même chose sans discernement, on n'arrivera pas aux choix solidaires que l'on nous invite à porter durant ce mandat. Ne pensez-vous pas que la Ville a été très en soutien de cette structure quand elle allait mal ? Cela veut dire qu'on a donné beaucoup quand elle allait mal, et qu'il faut toujours donner beaucoup quand elle va bien ? Ne pensez-vous pas que le discernement d'une collectivité qui va être de plus en plus en difficultés pour accompagner, car vous avez bien compris que nous avons des difficultés aussi pour notre propre fonctionnement, ce n'est pas justement d'ajuster les aides en fonction de la situation de la structure ?

Je considère que c'est aussi un encouragement à être vertueux, car il y avait aussi une course, et je le sais pour avoir longtemps responsable associatif, à aller rechercher du déficit pour avoir des subventions. Je ne dis pas que c'est le cas de l'ASEM, mais j'essaie de vous démontrer en tout cas que l'on peut raisonner

autrement. Je considère que la Ville de Nevers a répondu plus que présente quand l'association était en difficulté. Nous sommes allés sur de l'aide en nature, de l'aide en financements, de l'accompagnement dans le cadre du dépôt de bilan, etc. A partir du moment, et c'est tant mieux, où le bilan s'est montré favorable sur l'exercice précédent, on peut se dire qu'il y a peut-être d'autres structures qui ont besoin. C'est peut-être une façon de répartir les aides, en fonction des besoins des autres structures. Et puis il y a eu moins de prestations. Et y compris pour les structures associatives. Je le dis, parce que sinon on a toujours le même discours.

Nous avons été à la hauteur de la recherche tant au niveau de l'Agglomération qu'au niveau de la Ville de Nevers des demandes de subventions pour maintenir les grands événements et les petits événements, mais il y a des choses que nous avons préfinancées et qui n'ont pas été faites. Sur l'an prochain, nous ne les re-financerons donc pas deux fois. Non, nous ne donnerons donc pas systématiquement la même chose. D'abord parce que ce n'est pas l'état d'esprit de notre groupe. Cela a toujours été « un projet, un budget ». Je ne dis pas qu'il n'y a pas de projets. Par contre, le budget, nous en sommes maîtres. Et nous en sommes maîtres en fonction aussi de la situation de la structure, avec aujourd'hui une ligne bien précise pour chacun, des documents type pour chacun, pour un traitement équivalent, d'un montant que nous décidons d'octroyer qui n'est pas une obligation absolue.

Il y a eu moins de prestations. Vous l'évoquez à juste titre, il y a peut-être eu un niveau de salariés qui a peut-être évolué, parce qu'il y a aussi des contrats courts qui n'ont peut-être pas été renouvelés ou remplacés, mais il y a forcément eu moins de dépenses de fonctionnement, ne serait-ce que de carburant, d'un certain nombre de frais. C'est une réalité.

Je considère que nous avons revu la situation pour cette année qui s'écoule, pour voir comment nous pouvions être encore en accompagnement, mais d'une façon plus raisonnable. Nous avons répondu présents quand cela n'allait pas. Pourquoi devrions-nous donner la même chose quand cela va mieux ? Cela serait au détriment d'autres. Ce n'est pas notre politique.

Vous dites que vous avez été éjectés du Conseil d'Administration de l'ASEM. Personne ne vous a éjecté, Monsieur Diot. Nous avons souhaité être présents au niveau de l'équipe majoritaire, comme c'est d'ailleurs prévu. En revanche, je rappelle aussi qu'avec tout le bon cœur que nous avons tous chacun ici, et je n'en doute pas, nous ne pourrions pas aider tout le monde par rapport aux difficultés que tout le monde rencontre. Nous ne sommes pas tous seuls. Nous n'arriverons à redresser l'économie en général, et sur notre territoire aussi, et l'activité en général, que tous ensemble. Et tous ensemble, ce n'est pas soit la collectivité, soit l'Etat, soit l'associatif, soit l'entreprise ; c'est tous ensemble.

Je rappelle qu'il y a des dispositifs d'aides pour les structures associatives. J'espère que l'ASEM s'est inscrite dans cette recherche d'aides, parce que ce n'est pas la seule Ville de Nevers qui pourra sauver toutes les associations du monde. Ce n'est pas que nous n'en avons pas l'envie, c'est que nous n'en avons pas les moyens. Par contre, il faut articuler les demandes. La Ville reste en soutien, elle adapte son soutien parce que la période va mieux, parce qu'il y a moins de dépenses. Nous essayons de veiller aux marchés. Elle a obtenu un marché sur 4 ans, ce qui lui donne de la lisibilité, et de ce fait nous réduisons un peu la voile pour permettre peut-être à d'autres de profiter du différentiel. Voilà en tout cas l'objectif recherché.

Monsieur l'Adjoint.

- M. Couturier – Je voulais simplement rappeler un point important, par rapport à cette situation qui impacte finalement toutes les organisations. La Ville de Nevers, les acteurs économiques, et évidemment les acteurs associatifs. Et d'ailleurs, je voudrais saluer le travail que l'association ASEM a engagé par rapport à ce que l'on appelle la démarche de responsabilité sociétale de l'association, une démarche qui consiste à prioriser finalement des enjeux qui permettraient de se focaliser sur certaines actions essentielles pour l'association pour sa pérennité. Ce travail a été initié il y a quelques mois de cela, et il arrive finalement à bon port, et cela permettra de pouvoir aussi mettre en place, je pense, au sein de l'association certaines actions qui seront à la fois liées à des choix de l'ordre de l'efficacité, peut-être, certainement, de gouvernance, pour avoir une certaine cohérence d'actions par rapport aux priorités qu'elle se donne. Evidemment, nous serons à ses côtés pour l'aider à avancer dans ce sens. En tout cas, sachez que je m'y tiendrai, et que je serai vigilant. Mais effectivement il n'y a pas l'ASEM, et évidemment nous serons vigilants sur le principe d'équité vis-à-vis de l'ensemble du tissu associatif du territoire pour que l'on puisse aussi aider les associations quelles qu'elles soient, que ce soit d'un point de vue financier que sur d'autres aspects. En présence humaine, il faut être à l'écoute, les orienter, et les aider autant que ce peut, et c'est la solidarité qui primera aussi, et cela ne se traduit pas forcément que par un appui financier. On a besoin de se réinventer, et cela par différentes actions comme celle-ci. Merci.
- M. le Maire – Amandine Boujlilat.
- Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.  
 Pour compléter les propos de mes collègues étant intervenus sur cette délibération, je voudrais saluer le travail de l'ASEM. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Diot, que l'association fait un travail remarquable. Maintenant, je crois qu'il faut aussi avoir cette honnêteté de se dire que l'on a traversé une année particulière. Vous avez été au sein du Conseil d'Administration, vous y avez siégé, et vous savez donc aussi que, dans la mission citoyenne, il y a notamment pas mal de manifestations, de participations, de présence avec les habitants sur les manifestations, et que, de toute façon, au regard de la situation sanitaire, ces manifestations, pour certaines, n'ont pas pu se tenir. Vous avez raison, ils n'ont pas stoppé leur activité. Ils l'ont réinventé. Ils se sont adaptés. Pour autant, il y a des activités de la mission citoyenne qui n'ont pas pu être maintenues. Pas de leur fait. Mais simplement du fait de la situation sanitaire. Je crois qu'à un moment donné, il faut aussi avoir l'honnêteté de se dire que l'on ne va pas financer des choses qui ne se sont pas passées.
- Aujourd'hui, quand vous parlez de baisse, nous parlons d'ajustement. Les subventions, ce n'est pas automatique, Monsieur Diot. Aujourd'hui, c'est aussi de notre devoir de réévaluer aussi les projets qui nous sont présentés. Quand il faut attribuer des subventions, nous réévaluons chaque année les projets que nous finançons. Et je crois que c'est notre rôle aussi d'être dans cette démarche-là. Si c'était automatique, cela voudrait dire qu'au contraire, on ne s'intéresse pas précisément aux actions qui sont menées. Je crois que nous avons largement participé au fait que l'ASEM ait retrouvé une situation un peu plus saine, en tout cas

financièrement. Effectivement, je ne suis absolument pas choquée du fait que l'on réajuste les subventions qui aillent en face.

Simplement, pour information, car cela a quand même son importance, quand vous dites qu'il ne faudrait pas que l'ASEM replonge dans une situation terrible, je vous rejoins ; n'empêche qu'en 2017, savez-vous combien nous donnions d'heures d'insertion à l'ASEM ? Un peu plus de 15 000 €. Sur 2018, sur 2019, sur 2020, nous mettions 20 000 à 100 000 € par an. C'est colossal. Tant mieux pour eux ! C'est un marché sur lequel ils se sont positionnés, et il n'y avait pas de difficulté. N'empêche que c'est colossal, et que, si nous le souhaitions, nous ne leur confierions pas ce marché. Au-delà de cette subvention, il y a aussi ces heures d'insertion qui leur sont confiées, et qui, je crois, représentent quand même un budget très important.

Il faut donc tout prendre en compte. Il ne faut pas simplement voir un ajustement de subvention cette année ; c'est toute une situation globale qu'il faut prendre en compte. Mon collègue Bertrand Couturier a indiqué un certain nombre de choses. Il faut voir un peu plus large, parfois.

M. le Maire –

Avant de vous repasser la parole, Monsieur Diot, alors que vous évoquiez une baisse de moitié de la subvention pour cette année, avez-vous calculé le coefficient multiplicateur que nous avons appliqué lorsque nous nous sommes arrivés en 2014 pour contribuer à sauver l'ASEM ? Il est bien au-delà de la moitié de ce qui était donné avant. Ce n'est pas la somme qui est donnée qui est la plus importante ; c'est à quoi cela correspond, et est-ce que c'est en correspondance pour permettre la pérennité de la structure ? Aujourd'hui, tout compte fait, c'est le cas. Ce qui ne veut pas dire que l'on s'inscrit pour 10 ans. Et Amandine Boujlilat vous a rappelé aussi que peut-être on passe de 40 000 à 20 000 €, mais qu'il y a aussi une somme qui est passée de 15 000 à 100 000 €. Donc il n'y a pas que cette subvention. Régulièrement on oublie des choses, mais il n'y a pas que ce qui est donné en espèces sonnantes et trébuchantes quand c'est le cas. Il y a les apports en bâtiments, il y a les apports en matériels, en moyens humains. C'est cela, le soutien au milieu associatif.

Monsieur Diot, vous qui êtes toujours prompt à critiquer le gouvernement, je voulais rappeler qu'Olivia Grégoire, Secrétaire d'Etat à l'économie sociale et solidaire, a bien dit qu'il fallait aider toutes les entreprises, y compris les entreprises de l'économie sociale et solidaire, et comme il y a une structuration différente, il y a même des dispositifs supplémentaires, et notamment un numéro qui a été dévoilé le 2 novembre, des aides particulières sur les structures associatives *a fortiori* plus petites, mais aussi sur celles-ci. Il faut qu'elles s'inscrivent dans ces dispositifs d'Etat. Cela ne passera pas par notre intermédiaire. Quand les personnes sont un peu perdues, nous essayons vraiment par différents moyens d'être le plus clairs possible, mais il faut aussi reconnaître que la situation change très souvent, et nous sommes obligés d'adapter aussi les relais, les liens et les discours, mais en tout cas nous sommes toujours en réponse dans l'accompagnement des bons choix à faire. L'aide de la commune est là, elle est confirmée, elle est d'une autre hauteur, et puis il y a des aides qui peuvent être recherchées aussi au niveau de l'Etat.

Monsieur Diot.

- M. Diot – Sans épiloguer, je note que vous mettez sur le même plan une subvention directe, de 20 000 €, et puis les marchés d'insertion. Comme si on faisait un cadeau à l'ASEM en lui attribuant des marchés d'insertion. Je rappelle que c'est son objectif, que c'est un contrat, et qu'en face il y a un travail. Je parle de la subvention à la mission citoyenne qui est divisée par deux, ce qui ne correspond pas à la baisse d'activité ; ce n'est pas vrai. Les salaires, c'est quand même l'essentiel. Sans en faire des heures, je me pose la question de l'impact de cette baisse de 20 000 € sur le budget que doit boucler l'ASEM en fin d'année. Avez-vous évalué si cela passe, ou si cela ne passe pas, tout simplement ?
- M. le Maire – Bertrand Couturier.
- M. Couturier – J'ai prévenu le plus en amont possible l'association de cette baisse de subvention, fin septembre ou début octobre.
- M. Diot – Vous voyez, Monsieur Couturier, vous prévenez fin septembre début octobre une association que l'on va diviser sa subvention par deux pour l'année en cours ! C'est un petit problème de calendrier, quand même !
- M. Couturier – Il est en effet important d'avoir l'information avant la délibération, je suis d'accord avec vous. Toutefois, par rapport à cette idée de travailler plus en amont, je vous rejoins complètement, et c'est ce qui doit être proposé à certaines associations. A partir de l'an prochain, c'est de fonctionner sous forme d'auditions, en tout cas de pouvoir avoir en début d'années des propositions qui soient faites sur les projets pour lesquels elles souhaitent demander une subvention, et que cela permette d'être plus réactifs. On est dans une année particulière, avec la Covid, et en plus l'année d'un nouveau mandat. Je suis nouvel élu ; il y a un temps d'appropriation. Je ne cherche pas des éléments de justification, mais c'est la réalité des choses. Je voulais juste terminer là par rapport à cet aspect. Mais je pense que le débat pourrait continuer longtemps...
- M. le Maire – Je pense que chacun a tout dit. Il y a deux visions. L'automatisme, comme si le portemonnaie de la Ville était un puits sans fond. Ce n'est pas le cas. Et la Ville, je le rappelle, est impactée en 2020. Monsieur Diot, j'essaie de vous convaincre qu'il faut que l'on soit tous ensemble sur les grands sujets ; c'est aussi des choix. Je pense qu'il faut que l'on soit conscient de nos limites. Quand on n'a pas la signature sur le chéquier, on peut considérer que tout est possible. Tout n'est pas possible, et tout sera de moins en moins possible avec l'argent public. Ce n'est pas un scoop. Je pense que c'était déjà le cas avant. Et puis un peu d'indulgence. Effectivement, ces subventions-là, on les vote bien plus tôt, mais vous le savez, nous n'avons pas pu nous réunir, nous n'avons pas pu constituer de Conseil municipal, nous avons dû repousser un certain nombre de choses ; voilà pourquoi elles viennent plus tard que d'habitude. Je précise aussi que c'est à chacun de faire des efforts, et y compris les structures associatives de nous remonter les dossiers dans les délais. Bien souvent, on compose, parce que sinon si l'on se fiait aux délais de demande, cela serait irrecevable, mais sur la présentation il y aurait une insuffisance de précisions pour que justement on sache à quelle hauteur on pourrait donner une aide. C'est important aussi qu'il y ait des efforts des deux côtés, et que les structures nous aident, dans la perspective des arbitrages.

Tout ce travail va s'organiser. M. Couturier a pris ses fonctions il y a seulement quelques mois. Il s'est largement familiarisé. C'est un domaine qu'il connaît bien. Je suis confiant sur son attention à ce que nos choix ne mettent personne en difficulté, et en même temps correspondent aux capacités de la Ville de Nevers.

Quant aux délais de prévenance, nous faisons ce que nous pouvons dans un temps très particulier. Ce que vous dites, Monsieur Diot, est un peu paradoxal. Tout à l'heure, vous disiez que nous aurions dû reporter tous ces échanges budgétaires à plus tard. Je souhaite qu'on les ait maintenant pour être le plus clairs possible vis-à-vis de toutes les structures au plus tard en début d'année, une fois les enveloppes votées.

M. Diot – Donc la subvention 2021 de l'ASEM sera votée en début d'année 2021 ?

M. le Maire – Plus rapidement que cette année, oui. C'est l'intérêt de tout le monde. Lisibilité pour les collectivités, lisibilité pour les structures partenaires. L'an prochain, si tout va presque bien, nous allons essayer de faire deux budgets aussi de l'Agglomération, parce que je voudrais que l'on prenne ce rythme-là à l'Agglomération. Ce n'est pas pour contraindre les services, ou pour s'amuser à en voter un en fin d'année. C'est parce que cela me semble intéressant de pouvoir exécuter le budget dès le 1<sup>er</sup> janvier en sachant où l'on va, le plus possible.

Nous votons.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstentions : 4

**Adopté à l'unanimité.**

2020-146 **Mise à disposition d'un minibus par l'APF pour une classe ULIS de l'école Lucie Aubrac – Année scolaire 2020-2021**  
**Adopté à l'unanimité.**

2020-147 **Dispositif « Ecole et Cinéma » - Attribution de la participation communale aux écoles – Année scolaire 2020-2021**  
**Adopté à l'unanimité.**

2020-148 **Séjours scolaires – Barème de participation financière des familles – Année 2021**  
**Adopté à l'unanimité.**

2020-149 **Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat au titre de l'année scolaire 2019-2020**

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n° 149 qui correspond à la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année scolaire 2019-2020.  
Madame l'Adjointe à l'Education, vous avez la parole.

Mme Gallois –

Merci, Monsieur le Maire.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoit notamment l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à partir de la rentrée de septembre 2019. Cette disposition a pour conséquence de rendre obligatoire la participation communale au financement de l'enseignement privé maternel sous contrat avec l'Etat, comme cette obligation existait déjà s'agissant de l'enseignement privé élémentaire puisque l'âge de l'instruction obligatoire était auparavant fixé à 6 ans.

La participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est basée sur un principe de parité de financement entre écoles publiques et privées. Elle est calculée sur la base des coûts de fonctionnement des écoles publiques précisés par la circulaire du ministère de l'Education nationale n° 2012-025 en date du 15 février 2012.

Le calcul des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles est différencié de celui réalisé pour les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires.

La définition de ces coûts de fonctionnement aboutit à un montant de forfait communal par élève des écoles publiques et par an. Ce forfait est ensuite multiplié par le nombre d'élèves habitants Nevers et inscrits à la rentrée dans les établissements privés de la commune. Le résultat de l'opération définit le montant de la participation communale due aux OGEC.

Ainsi, le calcul des dépenses de fonctionnement dans les écoles maternelles publiques de Nevers, sur la base des dépenses constatées de septembre 2019 à août 2020, aboutit à un forfait de 2 121,70 € par élève au titre de l'année scolaire 2019/2020.

On constate que 109 élèves domiciliés à Nevers, soumis à la scolarisation obligatoire sont inscrits à la rentrée scolaire de septembre 2019 dans les écoles maternelles privées de la commune, sous contrat avec l'Etat.

La participation communale obligatoire au financement de l'enseignement maternel privé au titre de l'année scolaire 2019/2020 s'élève donc à la somme totale de 231 265,30 €.

Le 27 juin 2018, la Ville de Nevers et les OGEC Notre-Dame et Sainte-Julitte ont signé une convention pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Elle définit le montant du forfait communal, les modalités de l'évolution de ce montant pendant la durée de la convention et les modalités de versement de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Un avenant à cette convention initiale est donc nécessaire pour :

- acter avec les OGEC le montant du forfait communal au titre de l'année scolaire 2019/2020 permettant de définir le montant global de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées,
- définir les modalités de versement de cette participation aux OGEC, la Ville de Nevers ayant déjà versé en 2020 la participation pour les écoles élémentaires privées relativement à l'année scolaire 2019/2020.

Le décret n° 2019-1555 du 30 décembre 2019 définit par ailleurs les modalités selon lesquelles l'Etat va compenser cette dépense supplémentaire des communes, engendrées par l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

Il prévoit :

- Que la commune doit formuler sa demande de compensation auprès du recteur d'académie au plus tard le 30 septembre de l'année qui suit l'année scolaire au titre de laquelle elle sollicite cette dotation,
- Que sur cette base, l'Etat effectuera le versement de la compensation à la commune au titre de l'année scolaire 2019/2020 dans le courant de l'année 2021.

Au regard de ces informations, la Ville de Nevers propose aux OGEC de Nevers les modalités de versement suivantes concernant la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles privées au titre de l'année scolaire 2019/2020.

- 60% à échéance du 31 décembre 2020,
- Le solde de 40% à la réception par la Ville de Nevers de la notification par l'Etat de la compensation des dépenses supplémentaires de la commune au titre de l'année scolaire 2019/2020, suite à l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

La répartition par OGEC se décompose comme suit :

	<i>Nombre d'élèves</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>60 %</i>	<i>Solde 40 %</i>
<b>OGEC Notre Dame</b>	80	169 736,00 €	101 841,60 €	67 894,40 €
<b>OGEC Sainte Julitte</b>	29	61 529,30 €	36 917,58 €	24 611,72 €
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>231 265,30 €</b>	<b>138 759,18 €</b>	<b>92 506,12 €</b>

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?  
Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Il nous est demandé ce soir de voter la participation de la Ville de Nevers aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat Notre-Dame et Sainte-Julitte.  
Nous votons, mais nous savons que nous n'avons, par définition, pas le choix.  
Même si nous étions majoritaires à voter démocratiquement contre ce financement, la loi nous y obligerait sous l'injonction préfectorale, et nous devrions obtempérer.

Mais, du reste, il y a un vote. Donc c'est qu'il reste un choix.

Il ne faut pas dire ce soir « je vote ou non pour que ces deux écoles aient ou non leurs financements », puisqu'elles les auront, et on peut se dire que c'est tant mieux pour les enfants qui y sont actuellement ; ils auront la chance d'avoir des moyens supplémentaires par rapport à l'école publique. On sait que des familles modestes choisissent aussi de se saigner pour y mettre leurs enfants, quitte à se mettre en difficulté.

Non, ce qu'il faut se dire ce soir, c'est « je vote pour dire si je suis d'accord ou pas avec le principe de l'argent public va à l'école publique » ; voilà l'alternative.  
Alors, oui, il y a des votes de protestation, et c'en est un qui est proposé ce soir.

Voilà pourquoi je voterai contre.

On nous dit souvent que ce serait par égalité que l'on accorderait la même somme par enfant, qu'il soit scolarisé dans une école publique ou dans une école privée, et, sur ce point, on lui dit de ne pas faire d'idéologie. Eh bien, soit, soyons très pragmatiques. Est-il réellement équitable que d'accorder de l'argent à des écoles qui peuvent choisir les élèves ? Est-il vraiment équitable d'accorder de l'argent à des écoles qui ne sont pas assujetties aux obligations de service public et qui, par exemple, ne sont pas obligées de rescolariser des élèves exclus ? Est-ce que c'est équitable que de recevoir en plus de l'argent public l'argent des familles, et donc, en plus de rompre le principe de gratuité, cela va produire un déséquilibre entre les moyens qui sont alloués aux enfants des écoles publiques et à ceux alloués aux écoles privées ?

L'argument d'égalité ne tient donc pas.

Vous nous dites également que ce serait pour inciter à la scolarisation dès le plus jeune âge que nous devrions voter une contribution supplémentaire cette année de 231 265 € pour les enfants de maternelle que nous ne payions pas les autres années puisque désormais il y a obligation de scolarisation dès l'âge de 3 ans. Les communes doivent donc financer en plus le coût des enfants de maternelle. Cette décision gouvernementale est purement comptable. Avant qu'elle ne soit prise, 98 % des enfants étaient scolarisés dès l'âge de 3 ans. Pourquoi a-t-on donc pris cette décision ? C'est tout simplement une astuce pour renflouer les caisses de l'école privée. Dans le même temps, l'enseignement public, lui, doit se serrer la ceinture, faire face à des fermetures de classe, à des effectifs surchargés, à des absences de professeurs non remplacés, etc. Nous sommes nombreux à savoir combien on en manque.

L'argent public provient d'une source universelle, celle des contribuables, et cet argent n'a pas d'odeur religieuse ou philosophique. Par conséquent, conformément à la nature même de sa source, la désignation de cet argent doit aussi être universelle et laïque. Et seule l'école publique est laïque et une émanation du service public républicain pour ce qui concerne l'éducation peut être ce réceptacle.

Voter *non* ce soir, c'est affirmer son attachement à la qualité de l'école républicaine. C'est affirmer son accord avec le serment prononcé en 1959 à Vincennes aux 400 000 personnes et 11 millions de pétitionnaires qui ont dit qu'il fallait obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse.

Voter non, c'est enfin faire un appel modeste à une bifurcation depuis la loi Debré vers une réduction progressive des subventions publiques aux écoles privées afin qu'elles se réorganisent avec un objectif à terme pour elles d'autofinancement.

Voilà pourquoi je voterai contre.

Merci.

M. le Maire –

Madame Chamoux, vous êtes pardonnée parce que c'est votre premier mandat, mais, comme diraient les journalistes, c'est un « marronnier », cette histoire, même si maintenant c'est étendu aux enfants des écoles maternelles.

Je vous ferai juste la réponse suivante, puis, j'imagine que Mme Gallois voudra répondre. Tout d'abord vous invitez une assemblée légalement constituée à prendre une décision illégale. Dans mes souvenirs de droit, que j'essaie de garder vivaces,

nous ne pouvons nous échapper de la légalité en temps de paix que quand une loi est scélérate. Je ne pense pas que l'on soit dans ce cas-là. Il est donc hors de question que j'invite le Conseil à prendre un vote de la sorte, qui sera retoqué, si d'aventure il survenait, par le contrôle de légalité. On n'est pas là non plus pour se faire plaisir par rapport à nos orientations personnelles ou politiques. On est là pour appliquer aussi les textes. C'est le rôle d'un élu de la République, qui est de décliner sur un plan territorial les textes nationaux. C'est aussi une de nos fonctions. Et je rappelle que nous sommes aussi des agents de l'Etat pour notamment un certain nombre d'élus ici.

Pour en revenir au sujet, j'avais aussi, quand il était en charge de l'Education, avec le ministre, alerté Gabriel Attal sur la difficulté – puisque, vous le savez, c'est une somme qui sera intégralement reversée – liée à l'avance que nous devons faire, car on était à n+1 sur le reversement de ce montant. Ce que nous avons anticipé avec l'OGEC, c'était une négociation pour pouvoir verser une première moitié, le temps que nous soyons remboursés pour éviter une trop forte sortie de trésorerie. Je ne sais pas si cela atténuera votre prise de position, mais je voulais signaler ce point qui avait pour but d'éviter une avance conséquente.

Qui souhaitait intervenir ? Madame Gerbe ? Puis je laisserai Madame Gallois répondre.

Mme Gerbe –

Il y avait beaucoup d'arguments dans mon intervention qui ont été déjà exposés par Mme Chamoux. Notamment pour la question des enfants déjà scolarisés avant cette loi. On parle dans cette loi de parité de financement entre les écoles publiques et les écoles privées. C'est sur ce fond-là que nous sommes aussi en désaccord. Ces écoles privées sont payantes, elles bénéficient du mécénat, elles sélectionnent les dossiers. On va les subventionner à la hauteur de 231 265 €. Certes, cette somme sera remboursée par l'Etat. Mais elle vient s'ajouter à une subvention que l'on donne déjà aux écoles élémentaires privées de 136 328 € sur les fonds municipaux cette fois. Nous nous demandons si les écoles Sainte-Bernadette et Sainte-Julitte ne pourraient pas faire afficher le logo « Ville de Nevers » sur leurs plaquettes ! Blague à part, avant 2019, la scolarisation avait déjà lieu dans ces écoles maternelles privées sans aide de la mairie. Nous nous demandons où va l'argent public, ce qu'il va y avoir de plus, s'il y a vraiment 100 % des élèves scolarisés grâce à cette aide, s'il y a des pédagogies différenciées mises en place dans ces écoles avec cette subvention nouvelle.

Pour nous, en effet, l'argent de la collectivité doit financer les services publics, en l'occurrence l'école publique et laïque qui permet d'accueillir sans distinction tous les enfants de la République afin de partager et d'apprendre les mêmes valeurs dans une mixité sociale plus que nécessaire.

Pour toutes ces raisons, puisqu'il nous est demandé notre avis dans le cadre d'un vote, nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire –

Le vote n'est pas sur le principe, mais sur le montant. Sur le principe, encore une fois, nous appliquons la loi pour les maternelles comme pour les élémentaires. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut. Mais je ne me vois pas dans un Conseil aller soutenir que nous allons nous mettre hors la loi.

Madame Gallois.

Mme Gallois –

Je me permets de vous rappeler, comme vous l'avez dit, que ces écoles sont sous contrat d'association avec l'Etat, et que ce contrat oblige l'établissement à accueillir, à la différence de ce que vous avez souligné, les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. Et qu'en contrepartie de cette disposition, l'Etat rémunère les enseignants, et les collectivités publiques doivent financer le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes proportions qu'elles financent les écoles publiques.

Je voulais aussi vous dire que la mission de l'Etat, par souci de démocratie, est de permettre une pluralité de choix dans tous les domaines, et en particulier celui de l'éducation. La scolarisation aujourd'hui n'est pas encore obligatoire en France, et la constitution française et les conventions internationales et les traités affirment le même principe qui est résumé à l'article 26-3 de la Convention universelle des droits de l'homme : « *Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leur enfant.* » Ce que vous proposez, c'est que les enfants appartiennent à la République ; or, à l'heure actuelle, ils appartiennent encore à leurs parents.

La loi Debré de 1959 rappelle que la liberté d'enseignement n'est rien d'autre qu'une manifestation de la liberté d'expression. C'est pour permettre à cette instruction obligatoire de trouver une application effective que l'Etat doit garantir un accès à l'instruction pour tous, il me semble.

Le premier accès, comme vous l'avez souligné, c'est la mise en place d'une école publique, gratuite et laïque, qui est l'institution qui permet de venir en aide aux parents dans leur charge d'éducateurs.

Le deuxième accès, c'est l'autorisation effective par l'Etat de la mise en place d'établissements indépendants qui ne sont pas en dehors des lois, en garantissant par ce biais la liberté des parents dans leurs choix d'instructions.

Ceci garantit, à mon sens, la démocratie et l'état de droit. L'école privée se positionne, à mon avis, comme un acteur qui participe à la vie éducative de la commune dans laquelle elle est implantée. En enrichissant l'offre déjà mise à disposition, c'est une proposition éducative supplémentaire qui accroît les possibilités des parents de trouver une école qui corresponde à leur enfant.

Pour que l'on puisse, à mon avis, parler à bon droit de libre accès à l'éducation, et alors que le caractère constitutionnel de la liberté d'enseignement a été reconnu par la République, il faut que les familles puissent accéder aux écoles de leur choix, me semble-t-il.

M. le Maire –

Merci.

Nous avons fait le tour de la question ? Y a-t-il des interventions ?

Nous allons voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

*Oppositions : 4*

*Abstention : 0*

***Adopté à la majorité.***

**2020-150      Convention de partenariat relative au fonctionnement de l'espace Passerelle Nougatine.**

M. le Maire –                    Nous enchaînons, Madame Gallois, avec la convention de partenariat relative au fonctionnement de l'espace Passerelle Nougatine, suite au transfert de la petite enfance du CCAS à la Ville de Nevers.

Mme Gallois –                    Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Centre Communal d'Action Sociale de Nevers a mis en place un dispositif « Espace Passerelle » appelé Nougatine, destiné à l'accueil des enfants de 20 mois à 3 ans qui dépendent du secteur scolaire de l'école « Pierre Brosselette » sur le quartier des Bords de Loire. L'espace Passerelle Nougatine a pris, au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le statut de jardin d'enfants.  
Son but est d'accompagner l'intégration scolaire d'enfants de familles vulnérables, en partenariat avec la classe de toute petite section de l'école.  
Les impacts sont visibles tant dans le domaine de la socialisation de l'enfant, des rapports entre les familles et les équipes éducatives, que dans celui des apprentissages.

En raison du transfert de la compétence « petite enfance », le dispositif est porté depuis le 1<sup>er</sup> août 2020 par la Ville de Nevers qui poursuit sa collaboration avec l'Éducation nationale, grâce au soutien de la CAF de la Nièvre, suivant les engagements synthétisés dans une convention de partenariat avec l'Education nationale.

C'est cette convention que nous vous demandons d'approuver ce soir, en vue de permettre au maire de la signer.

M. le Maire –                    Merci. Y a-t-il des interventions ?  
C'était pour rappeler que les choses évoluaient.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-151      Convention Territoriale Globale 2020-2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales – Signature d'un engagement de principe par la Ville de Nevers**

M. le Maire –                    Madame l'Adjointe, vous allez aborder la délibération n°153 concernant la Convention Territoriale Globale 2020-2023 avec la CAF, et la signature d'un engagement de principe par la Ville de Nevers. Mme Kronenberg ne prendra pas part au vote.

Mme Gallois –                    A compter de 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sera obligatoire pour les collectivités afin de percevoir certains financements et subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).  
Cette nouvelle convention viendra progressivement remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) que nous connaissions.  
La Convention Territoriale Globale est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre

de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Il s'agit d'un contrat qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité, mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale...

Ce contrat se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ).

Un diagnostic social et partagé constitue le préalable essentiel d'une démarche de CTG pour préparer ce nouveau cadre partenarial et construire une vision commune du territoire, de ses priorités et de ses enjeux.

Suite au diagnostic, un plan d'action sur une période pluriannuelle de quatre ans constitue l'aboutissement de la démarche.

La Ville de Nevers est concernée par ce dispositif dès 2020.

C'est par ce biais que nous vous proposons d'acter une délibération de principe pour rentrer dans le dispositif CTG.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

C'était important de montrer l'évolution de cet engagement.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité, Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

**2020-152**

**Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour la prestation de service RAM incluant le bonus territoire CTG et les missions supplémentaires**

***Adopté à l'unanimité, Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

**2020-153**

**Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre pour la Prestation de Service Unique incluant le bonus mixité sociale, le bonus inclusion handicap et le bonus territoire CTG**

***Adopté à l'unanimité, Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

**2020-154**

**Attribution d'une subvention au centre socioculturel de la Baratte-Médio**

M. le Maire –

Nous allons évoquer l'attribution d'une subvention au centre socioculturel de la Baratte-Médio. Madame Boujlilat, vous avez la parole.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

A l'annonce du reconfinement par le gouvernement, nous avons aussitôt décidé de réactiver le dispositif « des jeunes veillent sur leurs aînés », que nous pilotons à la Ville de Nevers.

L'idée est d'allier un public 18-30 ans et des seniors des quartiers Politique de la Ville et du centre-ville pour créer du lien social pendant cette période si particulière.

Ce dispositif a pour vocation de constituer un groupe de 10 volontaires qui souhaitent s'engager au service des aînés afin de répondre aux attentes de cette population parfois à mobilité réduite et ainsi de rompre l'isolement.

Ces volontaires agiront en binôme, accompagnés par un animateur du centre socioculturel de la Baratte-Médio qui est opérateur du projet sur cette session. Ces volontaires seront sur le terrain durant la période du confinement national.

Il s'agit, pour ces volontaires, d'aller à la rencontre des personnes les plus vulnérables, avec pour missions de :

. Rendre visite à des personnes âgées isolées.

- Renforcer la prévention, notamment au regard de la situation sanitaire, avec les bons gestes.

- Rappeler les gestes barrières pour que les uns et les autres prennent toutes les précautions possibles.

Il y a un volet formation dans ce projet qui est important, puisque, comme d'habitude, nous accompagnons ces jeunes afin qu'ils reçoivent toutes les informations nécessaires. Un temps de formation est dispensé à la fois par une infirmière du CCAS et un médecin pour appréhender les bons gestes et les bonnes attitudes, ainsi que le protocole à adopter à l'égard des personnes âgées.

Il s'agit, à travers ce projet, d'une part d'accompagner les publics 18-30 ans à assurer une veille auprès de la population la plus fragile, de maintenir l'esprit de solidarité créé durant la première période de confinement et de maintenir les liens. Il s'agit de valoriser l'engagement des volontaires effectuant ce travail. C'est une mission prenante, puisque ce sont des jeunes personnes qui sont très occupées sur les journées notamment des mercredis, des samedis, des dimanches, et également en dehors de leurs cours, car la plupart sont des étudiants qui sont en mode distanciel, et qui sont donc en dehors de leurs cours volontaires sur cette mission. L'idée étant également de leur apporter une aide, notamment sur l'aspect de la mobilité. C'est un vrai sujet chez les jeunes, d'une manière générale. Il y a donc un financement du permis de conduire à hauteur de 1 000 € dans la limite de 10 participants à travers cette action.

Je précise qu'au regard du calendrier qui a été quand même relativement contraint, nous avons fait un appel à candidatures très tôt à l'annonce du reconfinement. Nous avons eu les 10 jeunes qui se sont manifestés les premiers et qui ont été retenus, et la formation commence dès demain, de manière à ce qu'ils puissent être opérationnels dès la fin de cette semaine.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Baudry.

M. Baudry –

C'était pour savoir comment les 10 volontaires avaient été sélectionnés. De ce que vous aviez l'air de dire, en gros les 10 premiers inscrits sont les 10 premiers à participer à ce projet ?

Mme Boujlilat –

Sur les sessions que nous déroulons habituellement, il y a une étude des candidatures des jeunes qui est réalisée. C'est vrai qu'au regard du calendrier qui était très contraint, si nous voulions être tout de suite dans l'action et donc être

efficaces très rapidement au regard du reconfinement, nous avons fait le choix de prendre les 10 premiers volontaires, de façon à être efficaces tout de suite et très vite.

M. Baudry – D'accord. Je voulais savoir si vous aviez un outil pour mesurer l'action des bénévoles, savoir le nombre d'heures qu'ils auront effectuées, le nombre de personnes isolées qu'ils auront pu visiter.

Mme Boujlilat – Tout à fait. Il faut savoir qu'à chaque session qui se déroule, il est fait un retour sur le nombre de personnes contactées. Je peux d'ores et déjà vous dire que c'est près de 2 500 personnes qui sont fléchées et qui sont donc contactées, avec un roulement évidemment, chaque jour. Il y a un suivi, bien évidemment, par le biais du centre social de La Baratte qui va les accompagner sur le terrain, mais aussi il y a aussi un accompagnement de la Ville, par un technicien, qui est aussi sur cette mission, et qui recueille un maximum d'informations pour un retour ensuite en Conseil municipal, pour vous donner les chiffres attendus.  
Il y a donc toujours un suivi, et une évaluation à la fin de chaque session.

M. le Maire – Philippe Cordier.

M. Cordier – Je voulais compléter ce qu'a dit Amandine Boujlilat. C'est vrai que les 10 jeunes ont été trouvés facilement, mais il a fallu également savoir combien de personnes en ville avaient besoin de cette aide. C'est grâce aux bailleurs sociaux, grâce au CCAS, et aux mairies de proximité que l'on a recensé 3 000 personnes âgées devant être contactées quotidiennement par ces 10 jeunes, pour donner des conseils. Nous l'avions déjà fait lors de la canicule l'an dernier, toujours avec le même principe, c'est-à-dire des jeunes qui allaient voir des personnes âgées à leur domicile. Il y avait également les 1 000 € pour le permis de conduire à la fin. Cela avait été une action extrêmement positive et concrète. Je pense que, pendant cette période, malheureusement, de pandémie, où les gens sont assez confinés chez eux, le soutien de ces jeunes est positif. Ce n'est pas que des coups de fil, c'est aller faire des courses, aller chercher des médicaments dans les pharmacies, toute une aide au niveau de la vie sociale et habituelle de ces personnes.

Je pense que c'est quelque chose qui est très utile, et sûrement à continuer éventuellement pendant les fêtes de Noël, où l'on sait qu'il y a beaucoup de personnes âgées qui sont seules. Malheureusement, je crains fortement que la pandémie ne soit pas terminée en fin d'année. Je ne sais pas ce que sera 2021. Je pense que ce sont des actions importantes à continuer, et d'autres aussi. Je voyais que le Conseil départemental avait émis un numéro vert, pour que ces personnes âgées soient contactées par des bénévoles. Je pense que ces actions qui s'ajoutent les unes aux autres seront très bien pour la vie de ces personnes âgées.

M. le Maire – Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Pour compléter, il y aura également une autre session en fin d'année. Fin décembre. Nous allons travailler au niveau de la période des fêtes qui seront particulières cette année. En plus de ce contexte très contraint pour les uns et pour les autres, mais encore plus pour les personnes isolées, il n'est pas question de les isoler davantage pendant une période où elles devraient se retrouver avec leurs familles, et où l'on sait que pour certaines ce sera extrêmement difficile de traverser cette période de

fêtes de fin d'année. Le dispositif sera aussi revisité de façon à être encore plus présents sur la fin de l'année, et certainement avec une connotation un peu particulière au regard des fêtes de fin d'année.

M. le Maire –

Je voulais saluer ce dispositif, d'ailleurs, parce qu'il a été retenu à une échelle nationale. D'autres villes s'en sont emparées. Il est éventuellement fléché pour divers prix, mais, peu importe, au-delà c'est surtout l'efficacité. Le gouvernement s'est emparé de cette idée pour éventuellement la décliner le plus largement possible, et je pense que cela peut être utile dans différentes circonstances, mais nous allons même, comme cela vous a été dit, essayer de le renforcer au maximum. Pas d'autres questions ?

Nous allons voter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

#### **2020-155**

#### **Mise en vente de biens appartenant à la Ville de Nevers**

M. le Maire –

Je vais présenter la délibération n° 155 sur la mise en vente de biens appartenant à la Ville de Nevers.

Comme vous le savez, depuis 2014, nous avons fait le constat que la Ville était propriétaire, de mémoire, de l'ordre de 235 000 m<sup>2</sup>, alors que la moyenne des villes de même strate est plutôt de 100 000 m<sup>2</sup>. Beaucoup de bâtiments inoccupés, vétustes, nécessitant parfois des travaux minimum de sécurisation, des impôts à régler, etc. Nous avons donc décidé de mettre en vente ce qui n'avait pas d'utilité pour générer des recettes, diminuer des coûts, et puis avoir des opportunités de rachats et avoir ainsi quelques possibilités financières de le faire.

Je vais indiquer ce que nous vendons, et ce que nous avons décidé de mettre en vente.

- Une maison de ville mitoyenne située au 4 rue Sabatier. Vous connaissez l'état de cet immeuble. C'est intéressant, parce que la rue Sabatier normalement devrait faire l'objet petit à petit d'une réhabilitation assez globale sauf le Gonzague, qui reste propriété de la Ville, mais il y a des travaux très lourds ; pour l'instant, nous ne l'avons pas considéré comme prioritaire. En revanche, les autres locaux appartenant à la Ville sauf le Palais ducal et le bureau municipal sont possibles à acquérir.

- Un terrain constructible rue Pablo Neruda. Il intéresse la Région Bourgogne Franche-Comté au niveau du gymnase des Loges. Nous sommes en discussion d'ailleurs au sujet des gymnases aussi.

- Un terrain impasse des Boulaizes. Un riverain souhaite acquérir une partie de la parcelle AS 103 qui se trouve devant sa propriété.

- Un terrain angle rue de la Raie et Avenue Patrick Guillot : terrain constructible dans un quartier qui intéresse.

- Un terrain boulevard Camille Dagonneau : terrain constructible (en zone UC) derrière le garage poids lourds. L'entrée se fait par l'accès au stade Louis Stévenot.

- Un terrain au 57, rue du Docteur Michel Gaulier à Varennes-Vauzelles. Cette ancienne réserve foncière était destinée à permettre un accès supplémentaire à la plaine des Senêts. Ce projet n'est plus d'actualité.

Vous avez dans la délibération les estimations, avec quelques travaux malgré tout à réaliser pour la vente.

Avez-vous des questions ?

J'indique à M. Suet que le 2 de la rue Sabatier pourrait être mis à la vente. Avec le 4, ce sont des bâtiments qui ont besoin de beaucoup de travaux. L'office de tourisme a basculé temporairement au palais ducal, pour son accueil, vers le CIAP, et pour les bureaux dans la tour. L'office de tourisme sera réorienté sur le projet Grand Monarque, et cela a été travaillé avec lui.

Il est important que la rue Sabatier soit en état quand on voit l'hôtel de ville qui se dévoile petit à peu dans sa splendeur. Il serait intéressant d'avoir un espace qui aille de la place Carnot jusqu'à la place de la République, dans ce qui fait une grande richesse de Nevers à proximité de ces bâtiments. Il restera la façade du théâtre, que nous allons essayer d'impliquer dans le plan de relance ou la convention DRAC, ou les deux, nous verrons.

Je précise aussi que la cathédrale de Nevers a été retenue dans les cathédrales qui seront aidées par le plan de relance, en plus des travaux prévus. Nous serons donc sans doute pour longtemps en travaux, mais c'est bien ainsi, car la plupart des cathédrales en France sont en état moyen, voire médiocre, ce qui génère parfois des problèmes, sans préjuger des responsabilités de ce que l'on a connu récemment.

Pour autoriser la vente de ces biens, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-156**      **Vente d'un terrain impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2020-157**      **Rétrocession par Habbellis SA d'HLM de parcelles dans le domaine public communal – Clos Pessin**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2020-158**      **Avenant n°19 à la convention publique d'aménagement relative à l'aménagement du site Colbert**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2020-159**      **Boutiques éphémères : 47 et 49 rue François Mitterrand**  
**Adopté à l'unanimité.**

**2020-160**      **Attribution d'une subvention d'équipement – Maison des Projets**

M. le Maire – Madame Boujlilat, vous avez la parole pour la délibération n° 160, qui concerne l'attribution d'une subvention d'équipement pour la Maison des Projets.

Mme Boujlilat – Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, Nièvre Habitat gère un patrimoine important dans les quartiers Ouest notamment de la ville de Nevers qui sont donc classés quartiers politique de la ville et qui s'inscrivent dans le dispositif du contrat de ville.

Nièvre Habitat a souhaité, dans le cadre d'une démarche partenariale importante, créer un lieu de rencontres et un véritable lieu de ressources à destination des habitants et des jeunes.

C'est ce qui a été appelé la Maison des Projets.

L'objectif de cette Maison des Projets, couplé à une résidence d'artistes, mais pas seulement, est de créer du lien social et d'engager des projets, et de développer différentes pratiques artistiques. Il s'agit également d'un outil pour développer de la médiation sociale au cœur du quartier Ouest, à partir d'un travail de rue complété par la mise en place d'actions éducatives dans les locaux.

Dans cette Maison des Projets, il s'agit aussi de valoriser les habitants sur des actions ciblées, de promouvoir la participation des habitants à des actions valorisantes pour l'image de leur quartier ; c'est une demande notamment de leur part. De créer un lieu d'accueil et d'échanges.

Les aménagements futurs de cette Maison des Projets se décomposent ainsi :

- 1. Une structure associative, déjà présente, intervenant sur le champ de la tranquillité résidentielle des quartiers et de la prévention auprès des habitants.
- 2. Une salle d'exposition, de spectacle, de conception pour des projets artistiques fédérant les énergies créatives du quartier, en complément, évidemment, des autres structures sur place ;
- 3. Un espace extérieur à destination d'activités en plein air en complément de la salle d'exposition.
- 4. Un bureau de permanence à destination des équipes de proximité du bailleur qui sont déjà présentes sur le quartier, mais qui seraient intégrées dans ces nouveaux locaux partagés.
- 5. Un appartement de type 1 ou de type 2 pour héberger les artistes si besoin, qui seraient amenés à mettre en place des ateliers ouverts à tous au cœur du quartier, ou pour répondre à d'éventuelles situations d'urgence auxquelles serait confrontée l'association, notamment dans le cadre d'accueil de mineurs non accompagnés, ou dans le cadre de violences conjugales ; des situations d'urgence auxquelles on peut être amené à être confronté.

Ce projet vous avait été présenté pendant le DOB l'année dernière. Il fallait encore vous présenter cette délibération de façon à acter l'engagement de la Ville. Pour rappel, c'était une dotation « Politique de la Ville » sur l'année 2019 que nous avons fléchée sur cette Maison des Projets à 165 000 €.

Cette résidence Inès, ce sont des garages qui étaient plutôt devenus un lieu de squat qu'autre chose, qui causaient énormément de nuisances sur le quartier. Les riverains s'en plaignaient régulièrement. Je pense qu'ils servaient aussi à des formes de commerce illicite, qui causait énormément de soucis sur le quartier. C'est une verrue de moins, concrètement, sur le quartier qui se transforme en un lieu-ressource pour accueillir des habitants et qui se transforme également en des locaux partagés par plusieurs acteurs sur le champ de la tranquillité et de la médiation, et cela me semblait vraiment intéressant pour le quartier de pouvoir accueillir un tel projet.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Il était important d'en parler. Entre ce projet-là, la Maison des Projets du Banlay pour l'ANRU, la future Maison des Projets sur le site de la piscine des bords de Loire, avec un peu de décalage par rapport à ce que nous avons prévu. L'idée est vraiment de mettre les citoyens en application de nos projets le plus possible, et en présence terrain.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-161**

**Charte des conseils de quartier**

M. le Maire –

Nous revenons à l'ordre du jour sur la charte des conseils de quartier, l'objectif étant de faire une mise à jour d'un document qui était fort ancien.

Je crois que c'est M. Loron qui nous présente cette délibération.

M. Loron –

Merci, Monsieur le Maire. Je tiens d'abord à vous signaler que je me fais le porte-parole des trois adjoints de quartier, qui sont positionnés les uns à côté des autres.

Afin de renforcer la citoyenneté, la démocratie locale, la Ville de Nevers par délibération du 28 mai 2020 a créé 3 conseils de quartier. L'objectif est d'établir un lien direct avec les habitants et la Ville concernant leurs préoccupations, leurs souhaits leurs attentes, mais aussi de les informer sur les projets de la Ville et leur permettre de s'investir afin d'améliorer leur espace de vie quotidienne.

Les habitants deviennent ainsi acteurs des projets urbains, sociaux, sportifs ou culturels de leur quartier.

Le conseil de quartier est un espace d'échanges et de débats, un lieu de réflexion entre les habitants, les acteurs locaux, les services et les élus.

Afin d'assurer une cohérence dans le fonctionnement de cette instance, une charte a été ré-écrite, car elle n'était pas tout à fait à jour. La charte rappelle le rôle des conseils de quartier (missions, objectifs et principes) et cadre leur organisation (composition des conseils, durée du mandat, organisation des réunions). Elle sera présentée aux membres des conseils lors de la réunion constitutive de ces conseils, quand nous pourrons les réunir. La charte est jointe. Elle a été mise à jour après la réunion de la commission, intégrant les modifications introduites.

L'objet de la délibération est de valider cette nouvelle charte pour que les trois conseils de quartier puissent se tenir le plus rapidement possible.

M. le Maire – Merci. Vous voyez, Monsieur Diot, que nous prenons en compte les bonnes suggestions.  
Vous avez la parole.

M. Diot – C'est justement parce que les suggestions sont bonnes !  
Comme vous l'avez dit, Monsieur Loron, la version de la charte qui nous est présentée là a été légèrement modifiée par rapport à celle qui nous a été présentée la semaine dernière en Commission.  
Il y a en effet quelques modifications de rédaction qui ont été prises en compte ainsi que quelques modifications de fond, dont nous nous félicitons, notamment sur la représentation des habitants, puisqu'elle était limitée à quatre dans la première version, ce qui était, et vos adjoints en ont convenu, Monsieur le Maire, en commission, notoirement insuffisant si l'on veut réellement en faire des instances de concertation directe avec la population.  
Vous avez monté la barre à six, c'est déjà mieux. Dix, ce serait pas mal.

C'est une charte. Elle a le mérite d'exister. C'est un document écrit.  
Mais, nous le savons tous, au-delà d'un simple document, c'est surtout dans l'animation quotidienne des conseils de quartier, dans l'impulsion de leur activité, dans les marges de manœuvre et les libertés qui seront laissées à leurs membres et aux différents collègues, c'est dans le fonctionnement quotidien que l'on réussira, ou non, à en faire des instances réellement utiles aux yeux des habitants. C'est bien de voter un document, mais il faudra voir derrière ce que l'on en fait. On verra donc en marchant.

Vous savez, là-dessus, nous avons quand même une appréciation assez sévère du bilan du précédent mandat en la matière, où les conseils de quartier ont été vécus avant tout comme des instances d'enregistrement ou des courroies de transmission des politiques municipales, et pas comme des instances suscitant l'intervention citoyenne. En tout cas, c'est comme cela que cela a été vécu par leurs membres. Vous avez sans doute les mêmes retours que nous. Dans le précédent mandat, cela n'a pas franchement fonctionné. Ce n'est pas facile de faire fonctionner des instances comme celles-là, mais on a beaucoup à progresser.

Dans le document qui nous est transmis aujourd'hui, on garde le sentiment d'un fonctionnement qui reste assez descendant, puisque l'on parle « *d'information sur les projets municipaux* », « *d'écoute* », de « *remontées du terrain* », parfois de « *consultation* », mais pas tellement « *d'intervention* » des citoyens.

De la même manière, on sent que vous peinez à « lâcher prise », en verrouillant quand même sérieusement un certain nombre de choses. A l'article 2.14, il est indiqué : « *le conseil de quartier délibère sur saisine conjointe du maire et de l'adjoint de proximité ou sur proposition du Conseil lui-même acceptée par le maire et l'adjoint de proximité* » : c'est donc la municipalité qui maîtrise entièrement l'ordre du jour, ce dont on parle, etc. Cela pourrait ne pas être comme cela.

Aux articles 2.12 et 2.16, je cite : « *le Conseil est autorisé à formuler des avis, des vœux ou des propositions au maire* »... et « *il est rendu compte dans les deux mois suivant la transmission de la suite qui leur est réservée* ». On a le droit de formuler un avis, et puis dans deux mois vous saurez ce que le maire en pense. C'est quand même bien boulonné.

Je pense que nous aurions tout intérêt à donner davantage d'autonomie, de liberté d'initiatives, de « pouvoir » en un mot, aux conseils de quartier si l'on veut réellement que les habitants y trouvent un intérêt autre qu'un simple accompagnement des politiques municipales.

Pour terminer, quelques remarques plus précises. Le document a été retravaillé, mais il demeure quelques imprécisions, et même quelques contradictions.

A l'article 2.11, vous indiquez, je cite, que « *les conseils de quartier disposent d'un budget propre qui fera l'objet d'une révision chaque année* ». Point.

Nous avons cherché à en savoir plus en commission, en vain. C'est pourtant un point très important.

Existera-t-il un budget dédié à chaque conseil de quartier, permettant la réalisation de projets décidés par les habitants eux-mêmes ? C'est une question, d'ailleurs, qui a fait l'objet d'un débat entre nous au moment de l'élection municipale. Vous savez que nous sommes pour notre part très favorables à ce qu'ils aient un vrai budget, permettant de faire de vrais projets décidés par les habitants, à partir du moment où juridiquement c'est possible. Laisser plus de pouvoir, cela passe aussi par un pouvoir budgétaire. Cela se fait dans un certain nombre de Villes et on considère que cela devient une démarche sincère, et pas uniquement une démarche d'affichage, à partir du moment où ce n'est pas une somme symbolique. A partir de 10 € par habitant (même si ce n'est pas qu'une question d'argent), on peut considérer qu'un budget de quartier, c'est vraiment un budget de quartier. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Nous avons posé la question en Commission. On nous a parlé, sans que nous en ayons confirmation, d'un budget de 3 000 € par quartier et par an. On est loin des 10 € par habitant. Cela correspond davantage à un budget de photocopies. Que voulez-vous faire de ce budget dédié, et quel est réellement son niveau du point de vue budgétaire ?

Ensuite, à l'article 1.3, vous dites que « *les conseils de quartier seront représentés au Conseil municipal pour tous les projets structurants de la Ville de Nevers : un siège par conseil de quartier avec voix consultative* ». C'est nouveau. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Cela veut-il dire que nous accueillerons, au Conseil municipal, un membre du conseil de quartier à chaque fois qu'il y aura un projet d'importance sur le quartier qui arrivera au Conseil ? Pourquoi pas ? Ce serait une innovation. Nous sommes prêts à y être favorables, mais est-ce bien cela, des personnes nouvelles au Conseil municipal qui pourront donner leur avis sur tel sujet ?

Enfin, une formulation que je ne comprends pas, à l'article 2.15. Je cite : « *Chaque conseil de quartier, sur la base du volontariat et par vote à l'unanimité, élit un représentant de chacun de ses collègues pour intégrer le groupe d'animation* ». On impose donc un vote à l'unanimité. Cela aussi, c'est une innovation, mais il y a peu

de chances que cela fonctionne en démocratie. Cela risque de se heurter au mur des réalités, si quelqu'un n'est pas d'accord.

Encore une fois, cette charte a le mérite d'exister, même si elle est encore inaboutie, à notre avis, et assez floue sur certains points. Elle ne rompt pas vraiment avec un mode de fonctionnement qui a échoué au précédent mandat, mais tout dépendra de la manière concrète de l'appliquer, notamment par vos trois adjoints de quartier ici présents.

M. le Maire –

Merci.  
Monsieur Chartier, vous avez la parole.

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire.  
Je voudrais réagir à vos propos, Monsieur Diot. Je voudrais féliciter déjà les trois adjoints de quartier pour cette charte des conseils de quartier qui est une évolution de ce que nous avons mené, notamment avec Pierrette Concile à mes côtés, dans les conseils de quartier ces dernières années.  
Je m'inscris en faux par rapport à vos propos, Monsieur Diot. Ces conseils de quartier ont bien fonctionné, à la fois en volume et en qualité durant les dernières années. Il y avait des choses à faire, et des choses à faire évoluer, et cette charte y répond, mais nous étions totalement en phase avec les missions et les rôles qui étaient inscrits dans l'ancienne charte et l'ancien règlement de ces conseils de quartier.  
Par ailleurs, il y a surtout un point que je voudrais souligner, c'est que je ne vous ai jamais vu, je n'ai jamais vu l'opposition. J'ai eu le conseil de quartier Est pendant deux ou trois ans, mais je n'ai jamais vu l'opposition à ces conseils de quartier, d'autant que l'opposition et vous-même vous pointez du doigt le fonctionnement de ces conseils de quartier ; je ne sais pas comment vous avez pu avoir une analyse de ce type-là sans être présent dans ces conseils de quartier...

M. Diot –

C'est tout simple. J'étais au quartier ouest, Monsieur, je n'étais pas au quartier Est.

M. Chartier –

Au quartier Est, il y avait de l'opposition qui était notée, mais qui n'était jamais présente. Je pense que Mme Concile va pouvoir également compléter mes propos sur cette présence de l'opposition.

M. le Maire –

Pierrette Concile.

Mme Concile –

Je confirme ce que dit Yannick Chartier, à savoir que je n'ai jamais vu personne de l'opposition. Je sais que, sur le quartier Ouest, vous étiez présent, mais sur le quartier Centre je n'ai jamais vu personne, et je trouve cela un peu abusif de dire que c'était un échec dans le mandat précédent, puisque nous avons quand même un taux de fréquentation assez important, du moins sur le quartier Centre.

Effectivement ce qui nous manquait, c'était le budget, qui arrive là par les nouveaux conseils, pour mettre en place des projets. Mais en aucun cas les habitants qui venaient à ces conseils de quartier ne faisaient que relayer, comme vous le dites, les directives municipales. Il y a eu des projets, mais cependant nous n'avions pas en face les budgets conséquents.

Nous avons eu un projet de jardin participatif sur le square Girerd, par exemple, mais effectivement il nous manquait un peu de budget ; cependant, les habitants venaient avec des projets.

Passé les remarques indiquées en premier dans les réunions, à savoir tout ce qui est propreté et incivilité, une fois cela éliminé, on arrive à des projets, et à des Commissions qui sont intéressantes et constructives.

M. le Maire –

Je crois qu'il ne faut pas oublier que ces projets remontaient aussi aux adjoints concernés par la thématique qui était portée globalement par l'équipe. Il ne faut pas focaliser que sur uniquement ce qui était débattu en conseil de quartier. Pour avoir participé à quelques plénières, je sais très bien qu'il y a des idées intéressantes.

La problématique va se poser aussi pour les conseils citoyens. C'est l'implication, Monsieur Diot. Vous dites qu'il en faut plus, très bien, mais il faut que les habitants viennent, et, s'ils veulent être un peu dans l'autonomie, dans les conseils citoyens, c'est obligatoire, l'autonomie. Vous avez vu comment ils ont évolué ; partout en France, d'ailleurs.

Entre la bonne volonté et les intentions, l'idée est de faire des instances qui associent des publics représentatifs, et donc divers, mais on retrouve un peu les mêmes dans le secteur associatif, dans les conseils de quartier, les conseils citoyens. L'idée, c'est d'avoir une plus large représentation de la population. Ce n'est pas simple, et il ne suffit pas de l'écrire pour y arriver.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Diot, je reviens sur des choses que vous avez évoquées.

Sur la question du budget, effectivement, il n'y a pas de budget inscrit dans la charte pour la simple et bonne raison qu'il sera revu au fil des années ; ce ne sera pas forcément toujours le même. Il y a une volonté politique de tenter de dégager un budget ; si c'est possible, on le fera, parfois cela peut s'avérer être plus compliqué. Cela sera ré-évalué chaque année. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de budget arrêté. C'est la première chose.

Ensuite, nous souhaitons engager une démarche un peu plus générale sur un budget participatif. C'est vraiment une volonté que nous affichons depuis quelque temps. Maintenant, il faut y travailler, et y travailler de manière qualitative. Nous verrons si cela passe par le biais des conseils de quartier, ou pas. Nous ne nous interdisons rien, mais nous nous laissons surtout le temps d'y travailler correctement, de nous inspirer aussi de choses qui fonctionnent bien, dans certaines villes qui ont mis cela en place. Est-ce quelque chose qui sera piloté à l'échelle de la Ville, pour avoir une vision un peu plus globale ? Est-ce que cela passera par les conseils de quartier ? Pour l'instant, on n'en sait rien, mais, en tout cas, sachez qu'il y a ce travail-là qui a déjà été engagé, et qui va se poursuivre, pour proposer quelque chose en matière de budget participatif à terme.

Maintenant, je reviens sur ce qui a été dit. Un conseil de quartier, il faut le faire vivre. C'est long. On se dit que le temps passe vite, et que finalement on n'a même parfois pas assez de temps pour mener les choses. Un conseil de quartier, il faut le faire vivre. Les participants sont des personnes qui se manifestent pour participer justement aux débats liés aux projets de la municipalité pour impulser des choses.

Vous le savez, c'est aussi parfois difficile de tenir les personnes avec nous dans la longueur. Ce n'est pas évident. Je crois qu'il vaut mieux privilégier la qualité à la quantité, finalement. Ce qui est intéressant, c'est que l'on ait des habitants qui soient investis sur la durée. Si c'est pour avoir 15 habitants sur le papier et que finalement on n'arrive à être dans une véritable démarche de concertation qu'avec 5 ou 6, franchement cela ne présente pas beaucoup d'intérêt. Attachons-nous déjà à avoir des gens qui soient investis, qui restent sur la durée du mandat ; cela me semble quand même plus intéressant.

Il faut savoir aussi qu'il y a des disparités en fonction des quartiers, et je rejoins mes collègues. Il y a des conseils de quartier qui ont bien fonctionné. Il y a des conseils de quartier sur lesquels il y a eu plus de difficultés. Là, je vous rejoins. Maintenant, et nous en avons parlé en Commission, c'est vrai qu'il y a eu un premier appel à candidatures qui a été décalé, parce que nous avons estimé qu'un conseil de quartier, c'est aussi pour toucher les personnes que l'on n'a pas l'habitude d'entendre. C'est cela qui est intéressant dans un conseil de quartier, et je pense que là-dessus on va se retrouver. L'idée, ce n'est pas de tout le temps voir les mêmes personnes. C'est très bien qu'il y ait des personnes qui s'investissent, que l'on retrouve souvent dans pas mal d'instances, c'est intéressant. Maintenant, ce qui est intéressant aussi, c'est de pouvoir toucher ce que l'on appelle la majorité silencieuse, celle qui s'exprime peu, mais qui finalement représente des personnes qui sont intéressantes à capter, parce que c'est aussi leur vision des choses que l'on souhaite avoir et que l'on souhaite partager en conseil de quartier.

Vous avez évoqué une innovation, et vous avez raison, sur la voie consultative en Conseil municipal de personnes issues justement des conseils de quartier. Vous avez raison de le souligner, cela n'existait pas avant. C'est quelque chose qui figure dans notre programme. Nous avons vraiment souhaité, de la même manière que pour les représentants des conseils de jeunes, pouvoir proposer qu'un représentant du conseil de quartier siège en Conseil municipal, avec une voix consultative, et qu'il puisse s'exprimer sur des projets structurants. Cela, effectivement, n'existait pas avant, et nous avons souhaité le mettre en place, et cela me paraît franchement intéressant d'aller là-dessus.

M. le Maire –

Pas d'autres interventions ? Nous avons fait le tour de la question ?  
Christine Kronenberg.

Mme Kronenberg –

Monsieur Diot, j'ai participé activement à un conseil de quartier. D'ailleurs, je vous avais vu dans ce conseil de quartier. Vous avez pu constater par vous-même que la liberté d'expression des participants était totale. Ce conseil de quartier n'était en aucun cas une cellule d'écho de la municipalité. Et dans ce conseil de quartier, a vu le jour une idée, qui au début était un peu folle, et qui était celle qui a abouti à la réalisation d'immenses fresques sur les façades d'HLM en collaboration notamment avec Nièvre Habitat. Là, on peut dire que l'idée n'a été absolument pas imposée par la municipalité. Les habitants ont eu une idée comme cela, un peu folle, qui a été reprise par Keusty, qui a été enchaînée après avec Nièvre Habitat, et qui a donné lieu à toutes ces fresques qui sont énormément appréciées par les habitants du quartier. Pour cette idée, on peut dire vraiment qu'il n'y avait aucune idée d'imposée.

M. le Maire – Merci de ce rappel et de ce témoignage, Madame Kronenberg, puisque vous étiez, effectivement, citoyenne dans ce conseil de quartier, et je rappelle que ce que nous abordons ce soir, c'est une charte. Donc évidemment une charte n'a pas à contenir des budgets ou quoi que ce soit ; ce sera défini éventuellement ultérieurement, comme l'a rappelé Amandine Boujililat.  
Justement, pour que cette charte soit applicable, je vous propose de la voter.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstentions : 4*

***Adopté à l'unanimité.***

2020-162

**Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre – Convention de partenariat – Lancement des illuminations 2020 et chasse aux œufs 2021**

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n° 162. Je vais passer la parole à Jean-Luc Dechauffour pour à la fois aborder la convention de partenariat avec la Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre, et nous allons essayer de garder en perspective le lancement des illuminations 2020. Le lancement de ces illuminations aura lieu quelles que soient les circonstances, avec public, sans public, pour l'instant le 3 décembre à 18 heures, avec de nouvelles couleurs, et nous avons innové ; ce sera la surprise. Et il y a également le sujet de la chasse aux œufs 2021.  
Monsieur Dechauffour, vous avez la parole.

M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire.  
La Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre organise depuis près de vingt ans un Festival du chocolat.  
Ce festival vise 2 objectifs :  
- La promotion du patrimoine culinaire en permettant au grand public de découvrir le métier de chocolatier artisanal et la fabrication traditionnelle du chocolat.  
- Le soutien d'une association œuvrant dans le domaine de la recherche médicale et de l'aide aux malades, par le biais de la vente de chocolats, le produit de cette vente étant réservé à l'association retenue, déduction faite des coûts de matières premières.

Par ses dimensions d'accès au patrimoine pour tous et de solidarité, le festival du chocolat s'inscrit dans le cadre des actions du territoire UNESCO Nevers Agglomération.

De façon plus pérenne, la Confrérie s'engage aux côtés de la Ville de Nevers afin de promouvoir le savoir-faire et les produits auprès de la population au travers de la participation à deux événements : le lancement des illuminations de Noël et la chasse aux œufs de Pâques.

Je vous propose :

- d'attribuer un montant maximum de 1 500 €.

- de signer la convention fixant les modalités de ce partenariat, annexée à cette délibération.

M. le Maire –

Merci. Je voulais en profiter, d'ailleurs, pour saluer l'éclairage du pont de Loire dans le cadre de la convention des droits de l'enfant, que nous célébrerons le 20 novembre, avec aussi la journée des droits de l'enfant. Nous avons décidé, puisque nous avons un éclairage intelligent qui nous le permet, d'adapter les couleurs du pont. Il est moins en jaune et bleu en raison des matchs de l'USON, qui se maintiennent à huis clos, mais finalement il est tout bleu en ce moment, et, avec les lumières jaunes, c'est même les couleurs de la ville, comme me l'a fait remarquer un internaute. Nous sommes aujourd'hui à pratiquement 38 000 vues sur Facebook ; donc plus d'habitants que la Ville de Nevers. Comme quoi les belles images sont toujours appréciées, et surtout pour une bonne cause, comme nous l'avons fait pour « Octobre rose » aussi.

Pour en revenir à ce que l'on disait, nous essayons de maintenir, comme vous le savez, un maximum d'événements, à part le feu d'artifice, auquel nous avons raisonnablement renoncé. Nous avons à peu près pu tout maintenir, évidemment sauf au moment du reconfinement, où « Nevers A Vif » a été amputé, et où « D'Jazz » n'a pas pu se tenir.

Il y a différentes formules qui sont réfléchies pour l'année prochaine. Nous allons essayer de maintenir un peu d'optimisme. Je pense que c'est aussi notre rôle d'élus de proposer à la population quelques temps de distractions, et aussi pour les enfants. Je l'ai dit, j'ai œuvré pour qu'il puisse y avoir des autorisations de vendre des sapins de Noël, qui constituent une économie forte de notre département. Julien de Normandie était d'ailleurs dans le Morvan, à Montsauche-les-Settons aujourd'hui pour encourager justement ces ventes qui auront lieu à partir du 27 novembre uniquement en espaces extérieurs devant les fleuristes ou pour les habituels vendeurs de sapins.

Je pense qu'il était important de garder cet esprit de fête dans les conditions que l'on va espérer les moins mauvaises possible. Et puis, c'est un pari, nous allons essayer de faire la chasse aux œufs, à laquelle nous avons dû renoncer cette année, puisque nous étions en plein confinement.

Y a-t-il des questions sur cette délibération, et plus généralement sur les festivités de fin d'année ?

Il était prévu aussi quelques animations pour aider les commerces, que pour l'instant nous gardons fléchées. Evidemment, la grande question, c'est le marché de Noël, prévu du 3 au 6 décembre. Pour l'instant, nous sommes dans une optique d'essayer de le faire, y compris s'il faut étaler un peu davantage, et dans des conditions strictes sanitaires. Nous allons voir si nous serons en correspondance avec la réglementation qui nous le permet. C'est vrai que les marchés se maintiennent depuis le mois de mars, et n'ont pas généré de clusters. L'objectif, c'est de protéger, mais en même temps c'est aussi d'essayer de générer un peu d'activités et d'échanges raisonnables.

Monsieur Couturier, vous vouliez intervenir ?

M. Couturier –

Monsieur le Maire, si vous le permettez, je me posais la question pour savoir si c'était issu du commerce équitable, au niveau du chocolat en question. Mais c'est peut-être délicat de se poser cette question-là. Je me permettais juste de souligner cette action qui a été ...

M. le Maire – Nous n'en avons pas la maîtrise, puisque nous travaillons avec la Confrérie des amateurs de chocolat, et je ne pense pas que tout le monde soit sur ce secteur-là ; c'est difficile d'en exclure. C'est une suggestion intéressante pour l'avenir.  
Nous allons voter cette convention.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Oppositions : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-163**

**Action extérieure des collectivités territoriales : reprise de la coopération entre la Ville de Sremska Mitrovica en Serbie et la Ville de Nevers**

M. le Maire – Madame Marty, vous avez la parole pour la délibération n° 164 qui concerne l'action extérieure des collectivités territoriales et la reprise – on va dire la continuité – de la coopération décentralisée entre la Ville de Sremska Mitrovica en Serbie et la Ville de Nevers.

Mme Marty – Je vous remercie, Monsieur le Maire.  
Effectivement, nous souhaitons le vote d'une convention pour la coopération décentralisée. C'est une nouvelle convention de coopération décentralisée entre la Ville de Nevers et Sremska Mitrovica, ville en Serbie, située à 70 km de Belgrade.

C'est une convention que nous souhaiterions renouveler et qui porte sur 2021 à 2024.

Des liens forts ont déjà été tissés entre les deux villes, puisque plusieurs conventions ont été signées en 2003, 2006, 2009, et beaucoup d'actions ont été menées pendant toutes ces années, y compris 2011 à 2013, avec beaucoup de projets au niveau de l'éducation, de dons de livres, d'échanges de jeunes, de cours de Français en Serbie. Au niveau du tourisme aussi, avec l'accueil d'un directeur à l'office de tourisme. Au niveau de la peinture, accueil de peintres à Nevers. Ce sont des liens forts qui ont été tissés.

Par rapport à ce projet de coopération, récemment une femme maire a été élue en juin 2020 ; les projets seraient pour le printemps 2021, le temps que les nouvelles équipes s'installent.

Parmi les projets, échanges de jeunes professionnels, par la voie des stages, du volontariat européen, de la coopération. Cela peut être aussi le service civique, des échanges au niveau de la culture, avec l'accueil de peintres à Nevers ou à Sremska Mitrovica.

M. le Maire – Monsieur Baudry.

M. Baudry – Ce qui me gêne un peu dans la manière dont cette délibération est présentée, c'est la mention de l'adhésion de certains pays à l'Union européenne quant à l'avenir. Je pense qu'à ce niveau-là, on est un peu hors compétence. Après, c'est un choix ; c'est un message politique de la part de la Ville de Nevers, auquel je ne souscris pas. Il ne faut pas mélanger les compétences de notre collectivité avec une autre ;

pour l'instant, Monsieur le Maire, vous êtes seulement maire et président de l'agglomération ; il ne faut pas aller trop vite dans vos ambitions.

Mais c'est certain que nous pouvons favoriser un jumelage, soutenir le programme Erasmus, de l'aide humanitaire, ou encore certains projets communs. Mais l'avenir des pays des Balkans au sein de l'Union européenne n'a pas à se débattre ici. Je me permets simplement un message politique à mon tour. Quand on parle de cette zone géographique pour rappeler que le Kosovo était, est et restera à la Serbie, et si nous ne voulons pas qu'un jour un de nos territoires français devienne le Kosovo où les Serbes sont parqués dans des enclaves, c'est bien aujourd'hui qu'il faut lutter contre l'immigration incontrôlée, combattre l'islamisme et être intransigeants avec les extrémistes.

M. le Maire –

Vous savez, Monsieur Baudry, vous qui n'êtes que conseiller municipal sans groupe, moi je ne suis *que* maire et président de l'agglomération, ce qui me suffit largement. D'ailleurs, j'aurais pu prétendre à d'autres fonctions, que j'ai déclinées. Je m'investis pour ma ville, pour notre ville, et je pense que vous mélangez un peu tout, parce qu'effectivement je ne suis pas encore à la présidence de l'Union européenne, il n'est pas prévu que ce soit moi.

Par contre, rien n'empêche d'avoir nos échanges d'amitié. Et je pense que ce qui fait avant tout la paix entre les peuples dans l'Europe et même hors Europe, c'est déjà les relations, parfois entre élus, cela peut aider, et surtout entre peuples.

Pour être allé à Sremska Mitrovica, accompagné de Krystal Pitoun notamment, nous avons pu voir la continuité d'un partenariat qui était ancien, d'ailleurs, de coopération décentralisée ; nous avons décidé de le poursuivre et de le remettre en route avec une nouvelle convention. Alain Frémont, qui avait porté cela sous des mandatures précédentes, nous a aidés aussi parce qu'il a bien en tête l'histoire de ce partenariat. C'est un pays qui aime la France, qui apprend le Français d'ailleurs souvent dans les écoles. Nous en avons visité. C'est la raison pour laquelle nous essayons de réfléchir à des échanges, sous réserve de ce que souhaite la nouvelle maire, que je n'ai pas encore rencontrée. Il y a des échanges possibles autour de la culture. Ils ont un patrimoine assez exceptionnel au niveau des monuments antiques, qu'ils ont trouvé dans la ville. Ils n'ont pas encore fait toutes les fouilles. Il y a là une richesse assez intéressante. Nous avons envisagé des échanges d'expositions entre peintres, comme nous le faisons avec d'autres pays. Des échanges aussi entre jeunes, classiquement, sportivement ou culturellement ou musicalement.

Franchement, je ne vais pas aller sur les sujets que vous évoquez à la fin, puisque je ne vois pas bien le rapport, comme on le dit familièrement, avec la choucroute, dont ce n'est pas la spécialité de la Serbie ; par contre, on y mange beaucoup de charcuterie. C'est le souvenir qui m'en reste ; pas le seul ! Je pense que vous êtes un peu hors sujet sur la fin de votre intervention, et que la Serbie n'est pas dans les pays que vous décrivez.

Martine Mazoyer, vous avez la parole.

Mme Mazoyer –

Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, sur la Serbie, parce que j'étais à l'époque dans l'opposition, mais j'avais participé au voyage avec M. Frémont à Sremska Mitrovica, nous avons donné des jeux et des livres pour les enfants. C'était important aussi à l'époque de nouer des

liens avec les pays suite à la guerre qui avait touché l'ex-Yougoslavie, et je trouve que c'était vraiment très important. Nous avons été vraiment très bien reçus. Dans ces liens qui se sont tissés, je trouve que c'était important de promouvoir aussi la culture française, la coopération. Ce n'est pas pour faire un jumelage, ce n'est pas du tout la même chose ; c'est vraiment d'apporter une aide, et une aide parfois à la démocratie, et c'est en faisant ce genre d'échanges et en participant à ces voyages et à ces échanges, à ces aides, à des programmes culturels, que l'on peut justement lutter contre tous les extrémismes, et aussi promouvoir la culture française. Et on n'a pas à juger si c'est l'Europe, pas l'Europe ; cela n'a aucun sens.

M. le Maire – Monsieur Baudry.

M. Baudry – Mais je ne parlais pas d'Europe ou pas d'Europe. Je parlais juste que, dans la délibération, il est indiqué que « *Travailler avec nos partenaires du sud-est européen et de Serbie en particulier est très important pour l'avenir des Balkans occidentaux en vue de leur intégration au sein de l'Union européenne.* » C'est à ce niveau-là. Après, on parle de la Serbie, puis de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord ; on ne parle pas seulement de la Serbie et de l'objet de la délibération, où, sur les projets, je n'ai pas de soucis. Mais il est question dans le texte du fait d'accorder, au nom de la Ville de Nevers, une importance à l'intégration à l'Union européenne de ces pays.

M. le Maire – Nous n'avons pas la Turquie. Cela aurait pu être pire !

M. Baudry – Cela ne vous dérangerait pas !

M. le Maire – Je suis diplômé en droits de l'homme. Cela me dérange un peu. J'ai choisi mon diplôme ; cela a quelques relations avec ma façon de penser.  
A part ces problématiques de listes de pays...  
Monsieur Sangaré, vous vouliez intervenir ?  
Par contre, il n'y a pas le Mali, Monsieur Sangaré.

M. Sangaré – A l'adresse de M. Baudry, la Serbie, ce n'est pas anodin. Vous vous rappelez des empires centraux ? Du Congrès de Vienne ? 1815 ? Les Serbes ont toujours été les alliés de la France. Et ce n'est pas pour rien qu'au pire de la guerre civile, Mitterrand ait été obligé d'aller à Sarajevo. C'est un symbole très fort de l'Europe, il ne faut jamais l'oublier.

M. le Maire – Merci de ce rappel. Notre avenir dépend de notre histoire, ne l'oublions pas.  
Je propose de voter cette poursuite de relations entre Nevers et Sremska Mitrovica.  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 1*

***Adopté à l'unanimité.***

**2020-164**      **Dénomination du parvis de « La Maison »**

M. le Maire – Mme Mangel va prendre la parole pour la délibération n° 164, qui concerne la dénomination du parvis de « La Maison » que nous devrions inaugurer normalement le 17 décembre, en présence de la ministre de la Culture.  
Vous avez la parole.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.  
Tout d'abord, en préambule, je souhaite préciser, car cela avait été soulevé en Commission, qu'après vérification auprès des services juridiques, il n'était pas obligatoire de présenter cette intention en commission de dénomination des rues. Le permis de construire ayant été accepté, il a modifié la nature de l'ex domaine privé de la Ville qui devient de fait du bâti connecté à « La Maison ». Toutefois, nous vous présentons cette délibération par souci de transparence.

Voici l'objet de cette délibération.

Les travaux de rénovation de la Maison de la Culture, devenue «La Maison» sont achevés et l'esplanade demeure sans nom.

Il est proposé aujourd'hui de baptiser le parvis de « La Maison » du nom de « Parvis Marcel Narquin » afin d'honorer un homme engagé au service de la politique locale.

Mais qui était Marcel Narquin ?

Un petit rappel.

Marcel Narquin, 1928-2020, fut le plus jeune délégué du Général de Gaule dans la Nièvre.

Il fut adjoint au maire de Nevers lors de deux mandats de Jean-Louis Ramey de 1959 à 1971, et il est surtout à l'origine de la création de deux zones industrielles, celle de Saint-Eloi et celle de Varennes-Vauzelles.

Mais là je fais un rajout, parce que j'ai lu son ouvrage qui s'appelle « souvenirs d'un citoyen ordinaire dans une ville de province » où j'ai trouvé des éléments qui confortent d'ailleurs le choix qu'il vous est proposé de faire pour baptiser le parvis Marcel Narquin.

Il fut un des protagonistes du projet de candidature de Nevers pour la construction d'une maison de la culture. En effet, lors de la visite du Général de Gaulle à Nevers le jeudi 16 avril 1959, une conversation a eu lieu entre un proche d'André Malraux et Jean-Louis Ramey, maire de l'époque, et Marcel Narquin, indiquant la décision importante du Général pour la construction d'une quinzaine de Maisons de la Culture en France. Et ceci n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd, comme on dirait. Marcel Narquin dira : *« C'est le hasard de cette conversation qui a déclenché tout le processus. »*

La pose de la première pierre de la Maison de la Culture de Nevers a eu lieu le 12 mars 1966, en présence du Préfet Philippe, et d'Emile Biasini, représentant André Malraux.

Certains tombent en politique dès leur jeune âge, et leur vie en est imprégnée à tout jamais. Est-ce génétique ou lié aux circonstances ? Peu importe ; Marcel Narquin est entré en politique comme on entre dans les ordres.

Afin d'honorer sa mémoire et son engagement politique même jusqu'à la fin sur notre territoire, il vous est donc proposé d'attribuer son nom à la terrasse de « La

Maison » mise à disposition de l'Agglomération. Le parvis de « La Maison » portera donc désormais le nom de « Parvis Marcel Narquin », et, comme vous l'a précisé M. le Maire, une visite ministérielle est attendue le 17 décembre, avec la venue de Roselyne Bachelot. Nous en profiterons pour faire inaugurer ce parvis. Une visite ministérielle, c'est toujours sous réserve, mais nous espérons avoir la présence le 17 décembre de Mme Roselyne Bachelot, qui, je le précise, est la nièce de Marcel Narquin, puisqu'elle est la fille de Jean Narquin, frère de Marcel. Jean Narquin ayant été d'ailleurs député de Maine-et-Loire.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Madame l'Adjointe pour ce rappel historique. On sait que vous êtes intarissable sur l'histoire de notre ville et son histoire politique aussi. Y a-t-il des interventions ?  
Madame Chamoux, puis Madame Gerbe.

Mme Chamoux – Bien que la culture soit de plus en plus le champ de la résistance, on aurait pu souhaiter qu'un débat ait lieu au sujet de cette dénomination pour ce parvis, et que les Neversois soient consultés sur le nom qui est retenu.  
Merci.

M. le Maire – Madame Gerbe.

Mme Gerbe – C'était dans le même ordre d'idée que nos dernières interventions sur le sujet des dénominations des lieux. Même en l'absence de Vincent Morel pour cause de maladie, je reprends son flambeau en faisant deux remarques sans épiloguer. La première est que le parvis va porter le nom d'un homme, encore une fois, comme l'esplanade de la Jonction, nouvellement inaugurée. La seconde est que le lien entre Marcel Narquin et le parvis nous semble peu pertinent, même si Mme Mangel a expliqué aujourd'hui un peu plus pourquoi. Rendre hommage à ce grand homme de la Nièvre nous paraît important, certes, mais nommer un lieu, c'est aussi faire connaître une personnalité aux citoyens, et une personnalité qui fasse le lien entre le lieu, la cité et l'histoire, ici entre la Loire et la Maison de la Culture. Nous aurions préféré que ce soit le nom d'un artiste ou d'une artiste, ce qui aurait permis de faire un peu plus le lien, justement, entre le lieu et le nom.

M. le Maire – Je vais donner deux mots d'explications, et Corinne Mangel me complètera. Tout d'abord, nous l'avons rappelé lors des chiffres donnés et exposés par Corinne Mangel l'autre fois, la proportion de noms féminins depuis 2014 a considérablement augmenté. Là-dessus, je ne pense pas que nous ayons beaucoup de leçons à recevoir. Je pense que les femmes avaient été largement oubliées avant 2014. Nous ne les oublions pas. Néanmoins, il ne reste pas moins que les hommes ne sont pas forcément en voie de disparition absolue. Et si l'on considère qu'un homme est méritant pour graver la mémoire de Nevers par un lieu, une rue, ou autre, ce n'est pas pour cela que l'on va l'en exclure ; je pense que vous en conviendrez aussi. Nous avons donné le nom d'un artiste qui nous est cher à l'ancienne piscine de la Jonction ; c'était un homme, Pascal François, et je pense que cet espace était particulièrement approprié vu tout ce qu'il a consacré à la Loire, qui est quand même toute proche, et nous sommes sur le Canal latéral à la Loire. Donc tout cela a du sens.

Sur le choix de Marcel Narquin qui est décédé récemment, c'est quelqu'un qui s'est beaucoup investi pour la ville de Nevers. Il avait encore des idées, pour l'avoir rencontré relativement récemment avant son décès, sur la ville, sur l'avenir de la ville, son aménagement urbain. C'est quelqu'un qui avait exercé deux mandats. Il était adjoint au moment de l'inauguration aussi de cet équipement. Il y a un lien familial avec la ministre de la Culture. Corinne Mangel a rappelé l'attachement d'un ancien ministre de la Culture, André Malraux, aux Maisons de la Culture, et je rappelle que la nôtre a été d'ailleurs la plus grande de France pendant très longtemps, avec 1 200 places avant sa rénovation. Je pense donc qu'il y a un vrai lien. Et ce lien se complète aussi avec l'autre partie sur laquelle nous avons un peu mangé avec ce parvis, qui est le square Léon Sainson, qui fut avocat et en plus maire de Nevers au moment de la Libération en 1944-1945. Ce qui fait deux élus à des périodes différentes de la Ville de Nevers, sur un site qui représente quand même aussi la ville, qui est au pied de la butte.

Il y a, encore une fois, un lien entre l'élu que Marcel Narquin était et la réalisation de ce projet.

Madame Mangel, si vous voulez ajouter quelques précisions.

Mme Mangel –

Quelques petites précisions.

Bien sûr, il faut qu'il y ait un lien lorsque l'on donne des noms. Le lien, je vous l'ai donné, en vous précisant le hasard de la conversation qui a déclenché tout le processus d'inscrire Nevers pour candidater pour une Maison de la Culture. Il était très jeune à l'époque. C'est lui qui a impulsé avec Me Jean-Louis Ramey la candidature de la Ville de Nevers pour cette Maison de la Culture. C'est quand même important. Il était vraiment au cœur.

J'attendais cette question, Madame Gerbe, puisque M. Morel m'avait interpellée la dernière fois à ce sujet : pourquoi pas un nom féminin ?

Il y a des fois où il faut qu'il y ait quand même un lien. Mais il m'a été demandé de trouver un nom si possible féminin, et j'ai déjà lancé mes fins limiers qui n'ont pas trouvé de noms féminins, mais je fais un appel ce soir : c'est pour dénommer le stade de la Raie, ou le stade ASPTT, et nous essayons de trouver un nom de sportive ; eh bien, croyez-moi, ce n'est pas si facile.

Monsieur le Maire, j'en profite pour, ce soir, lancer un appel pour trouver un nom de sportive.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Vous faites bien, Madame Mangel, de terminer là-dessus, puisque c'était une proposition que je voulais vous faire. Je ne vous cache pas que nous n'allons pas associer la population à chaque fois sur des noms, parce que c'est un processus qui prend du temps. Quand on voit les retours que l'on a eus sur le nom de la Maison de la Culture, je pensais que, pour ceux qui étaient en bureau communautaire, il y avait de quoi tomber de sa chaise. Cela a été beaucoup de travail pour les services pour des résultats sur lesquels il fallait tout reprendre à zéro et essayer de nous-mêmes de trouver un nom qui pouvait tenir la route, parce qu'aucun n'était recevable. Sur un bâtiment, sur une rue sur laquelle on peut prendre plus de temps, vous pourrez éventuellement demander son avis en sériant peut-être quelques noms avant.

Mais je le redis à l'ensemble des membres du Conseil municipal, si vous avez des noms à proposer, féminins, masculins, nous ne sommes pas du tout fermés à ce que vous nous les remontiez. On ne pense pas toujours à tout le monde. J'ai demandé à Corinne Mangel de constituer une liste de noms de personnalités que l'on met en attente, et on essaie de trouver l'opportunité de les donner au bon moment pour un endroit, puisque l'on ne crée pas de nouvelles voies tous les quatre matins. Par contre, il y a des sites qui n'ont pas une dénomination très précise, comme le stade de la Raie ou de l'ASPTT ou d'autres à quatre noms différents, je pense que cela pourrait être une opportunité de donner le nom, pourquoi pas, d'une sportive locale.

François Diot.

M. Diot – Le nom d'un lieu, ce n'est pas forcément le nom de quelqu'un. « La Jonction », « le stade de la Raie », c'est aussi une toponymie historique qui correspond à quelque chose. Il ne faut pas forcément, à chaque fois que l'on veut nommer ou renommer un lieu, le nom d'une femme ou d'un homme ; cela peut aussi être un nom historique à Nevers. Je suis attaché y compris à des noms comme ceux-là.

M. le Maire – Pour « La Maison », il y avait une suggestion « Denis 1<sup>er</sup> ». Je n'y ai pas souscrit, et je pense que c'est mieux de garder le nom du lieu que d'une dénomination liée à une personne.

M. Diot – Mais sans doute que vous n'êtes pas le premier.

M. le Maire – Et peut-être pas le dernier, d'ailleurs. Nous verrons bien. Nous faisons un peu d'humour, mais ce que vous dites est vrai. Mais vous voyez que parfois consulter la population ne nous donne pas des retours tout à fait satisfaisants pour faire avancer la réflexion. Mais je suis d'accord, il y a des sites où on peut les garder aussi. D'ailleurs, beaucoup de noms de hameaux correspondent soit à des familles qui occupaient, soit à la description d'une particularité du lieu ; on ne va pas tout rebaptiser non plus complètement.

Sur cette dénomination, vous avez compris que nous votons symboliquement, puisque ce n'est pas forcément du ressort du Conseil, mais nous souhaitons quand même l'évoquer, et vous expliquer les raisons de ce choix, et évidemment vous associer à l'inauguration. Normalement, la ministre de la Culture devrait inaugurer aussi Microfolies, puisque Franck Riester n'a pas eu l'occasion de venir. Je rappelle que nous étions la première Microfolies en France dans un musée, la première en Bourgogne Franche-Comté. Et puis peut-être en fonction du temps, il y aura une visite d'autres sites.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Merci pour votre unanimité au nom de la famille de Marcel Narquin, qui sera présente, au-delà de sa nièce.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je vais passer la parole à Iris Gallois, qui a un appel à faire.

- Mme Gallois – Pour rebondir un peu sur ce qu'a dit ma collègue, Mme l'Adjointe à la Culture, par rapport à la dénomination de la Maison de la Petite enfance et des parentalités qui est en projet, nous avons l'idée de soumettre des propositions que nous ferions aux citoyens. Le Conseil municipal acterait deux noms et les services deux noms, et on en retiendrait deux sur ces quatre noms. Pas forcément des noms de personnes connues, cela peut être une expression. Les services réfléchissent dessus, et à nous de réfléchir aussi dessus, pour avoir quelque chose qui soit soumis au vote de la population, pour que notamment les parents investissent ce lieu. Merci.
- M. le Maire – Merci pour ces précisions. C'est un projet important. Pour continuer à redynamiser ce quartier des Courlis La Baratte, et c'est également un projet qui est inscrit dans le plan de relance.  
La voie est ouverte pour des suggestions de noms que tout le monde peut travailler avec l'équipe. Je pense que c'est bien de faire des propositions prédéterminées, parce que, sinon, on part dans des tas de choses quand même parfois très rocambolesques.

**2020-165****Convention de partenariat entre la Ville de Nevers et Pass Culture**

- M. le Maire – Nous avons ensuite à examiner la convention de partenariat entre la Ville de Nevers et le Pass Culture. Françoise Hervet a la parole.
- Mme Hervet – Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.  
Le dispositif Pass Culture, porté par le ministère de la Culture, a été déployé dans 14 départements dont la Nièvre dans le cadre d'une phase d'expérimentation depuis le mois de juin 2019.  
Après un an d'expérimentation à la veille d'un déploiement national du dispositif, un premier bilan de l'impact du Pass Culture sur le territoire est à valoriser.
- Pour rappel, le Pass Culture est un dispositif qui octroie aux jeunes de 18 ans une somme de 500 euros à dépenser dans des offres culturelles. Concrètement tout se passe *via* une web application qui géolocalise les propositions culturelles à proximité. Le Pass Culture a pour vocation de rapprocher la culture de tous les citoyens en donnant accès à l'information sur les propositions artistiques et culturelles à proximité, en suscitant l'envie des jeunes générations d'y participer, et en proposant des actions et des services partout sur le territoire.
- La Ville de Nevers s'est donc rapidement saisie de l'opportunité. Une rencontre invitant tous les partenaires culturels de la ville de Nevers a eu lieu le 11 septembre 2019, afin de leur présenter le Pass Culture et d'impulser une démarche collective de mobilisation des acteurs culturels autour de ce dispositif innovant.  
Conjointement, un plan de communication ciblé a été mis en place afin d'atteindre chaque usager pouvant bénéficier de l'offre.  
A cet effet, un courrier nominatif contenant une lettre signée par l'adjointe à la Culture, et anciennement l'adjoint M. Jacques Francillon, ainsi qu'un dépliant présentant les avantages et les modalités d'inscription au Pass Culture, a été envoyé à chaque Neversois atteignant la majorité.  
Cette méthode d'information des usagers se révèle particulièrement efficace, avec pour preuve la constante et régulière augmentation des inscriptions et la mobilisation

des usagers, supérieure à la moyenne nationale (60 % contre 65 % à Nevers). Cette méthode de communication est d'ailleurs citée en exemple par les médiateurs chargés d'accompagner le développement du Pass Culture à l'échelle nationale.

Un an après le lancement de cette opération en lien avec les moyens déployés, 476 Neversois de 18 ans sont inscrits au Pass Culture. Pour comparaison, la ville de Mâcon, ville-préfecture elle aussi, compte 165 inscrits. C'est vous dire le succès de ce Pass.

Les avantages du dispositif :

- En plus de permettre aux jeunes Neversois(e)s de bénéficier d'un chéquier virtuel pour profiter de biens culturels, ce Pass a deux avantages majeurs :

. Les retombées sur l'économie locale.

L'application étant géolocalisée, les offres les plus proches sont mises en avant. Résultats : les deux enseignes en tête du classement sont la FNAC de Nevers et la librairie Le Cyprès Jean de la Lune, et 1 302 réservations sur la période de septembre 2019 à septembre 2020.

L'autre avantage majeur est la mise en avant des offres culturelles non marchandes. En effet, le Pass Culture permet aussi de proposer à la réservation des offres gratuites (spectacles, ateliers). 14 % des réservations du Pass Culture à Nevers ont concerné des offres gratuites. C'est donc un outil de mise en avant de l'activité culturelle de Nevers aux services des jeunes Neversois(e)s.

C'est pourquoi la délibération a pour objet ici d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Pass Culture pour une durée d'un an, qui pourra être renouvelée une fois par tacite reconduction.

M. le Maire – Merci. Félicitations pour ce Pass, qui est quand même un bel outil pour les jeunes. J'en profite pour dire que c'est bien qu'on en parle, car, comme on ne peut pas en ce moment tenir les réunions habituelles des nouveaux arrivants, vers lesquels on promeut aussi ce Pass, c'est important de savoir que nous sommes un territoire qui proposons ce Pass Culture. Nous avons été dans les premiers.  
Monsieur Pommier.

M. Pommier – Juste pour revenir sur un point. On peut se féliciter de cette convention de partenariat entre la Ville de Nevers et le Pass Culture. Je rappelle la forme juridique du Pass Culture. C'est une SAS. De même, on ne peut que se féliciter de ce rapprochement entre la culture et l'économie. C'est important de le souligner. Et ce rapprochement, vous le voyez bien, se dégage et aboutit à un véritable succès. Comme quoi culture et économie ne sont pas du tout antinomiques.

M. le Maire – La culture est contributrice de l'économie. D'ailleurs, elle emploie beaucoup de gens, notamment en difficultés en ce moment, comme les intermittents, pour lesquels les indemnités au chômage ont été prolongées.

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions sur le Pass Culture ?

L'idée, c'est de garder ce rythme.

Nous votons cette convention.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

**2020-166**      **Convention entre la Ville de Nevers et la Nouvelle-Calédonie – Renouvellement de la convention de dépôt de deux masques néo-calédoniens au Musée de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa**

M. le Maire –                      Je passe la parole à M. Pommier pour le renouvellement de la convention de dépôt de deux masques néocalédoniens au musée de la Nouvelle-Calédonie de Nouméa.

M. Pommier –                      Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du renouvellement de la convention de dépôt de deux masques néocalédoniens qui avaient eu un premier effet le 5 février 2005 puisque le conseil municipal de Nevers avait accepté de prêter ces deux masques appartenant aux collections du Musée de la Faïence au musée de Nouvelle-Calédonie à Nouméa. Ce prêt a été effectué à deux reprises, en 2010 et 2015, sous forme de dépôt. Il s'agit de deux pièces ethnologiques majeures qui témoignent de la culture canaque et qui ont une réelle valeur pédagogique. La conservation et la gestion de ces deux masques appartenant à la Ville de Nevers seront assurées par le conservateur du musée de Nouvelle-Calédonie.

Vu la demande de prolongation de la part du gouvernement calédonien, je vous demande d'autoriser la signature de cette nouvelle convention de dépôt pour une durée de cinq ans, renouvelables une fois par tacite reconduction. Je rappelle que tout dépôt reste la propriété du déposant.

Comme je l'ai évoqué en Commission la semaine passée, et pour aller plus loin sur ce sujet, il me semble intéressant de nous engager une démarche de restitution de ces deux masques. Je propose donc, au-delà de cette première délibération de prolongation de prêt, de nous rapprocher du gouvernement calédonien pour faire part de notre volonté de restitution, si Monsieur le Maire en a la possibilité, et ceci, je pense, contribuerait dans une humble mesure, à effacer le pillage des œuvres et objets d'art réalisés par de nombreux pays occidentaux à l'encontre de peuples abusivement énoncés comme primitifs.

M. le Maire –                      Merci pour cette précision. L'idée, c'est de renouveler ce soir la convention de dépôt, mais pourquoi pas faire une restitution totale, ce qui est assez logique ? Nous y reviendrons. Nous allons vérifier juridiquement comment on peut le proposer. Y a-t-il des questions sur ce dépôt des deux masques ?  
 Nous votons.  
 Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?  
 Nous renouvelons à l'unanimité la convention de dépôt de ces deux masques.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

2020-167Motion de soutien à la réalisation de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)

- M. le Maire – Nous avons terminé la partie « Délibérations ».  
Il nous reste à aborder un vœu et une motion.  
Je vous propose de commencer par la motion de soutien à la réalisation de VFCEA.  
Pour être tout à fait honnête, et il nous appartient de l'être ici, c'est une motion qui nous a été proposée par le groupe Nevers Ecologique et Solidaire, et nous l'avons trouvée opportune, parce qu'elle était en lien avec, pour une fois, le territoire. Nous avons même, et c'est Guillaume LARGERON, proposé quelques ajouts, sans dénaturer, je pense, la motion initiale.  
Voulez-vous lire votre motion, et que nous lisions l'autre qui pourrait être proposée au nom du Conseil municipal ? Dites-moi, Monsieur DIOT.
- M. Diot – On va lire celle qui sera votée.  
Je la lis rapidement ?
- M. le Maire – Allez-y.
- M. Diot – Comme vous le dites, c'est une motion de soutien à la réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique.  
C'est une motion qui est proposée par l'association régionale pour la réalisation de la VFCEA, mais on peut effectivement l'amender et l'adapter ; c'est ce que vous proposez.

*« Alors que la lutte contre le réchauffement climatique est une urgence absolue et que le confinement a rappelé l'importance du fret ferroviaire pour acheminer les produits de première nécessité, celui-ci apparaît aujourd'hui comme étant une solution durable pour le transport de marchandises. Ce qui conduit le gouvernement à inscrire dans le plan de relance 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire existant avec, en autres, la concrétisation d'autoroutes ferroviaires de fret.*

*La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), c'est-à-dire la liaison ferrée qui traverse le territoire national de Nantes à Dijon, reliant ainsi les ports de l'Atlantique à l'Europe centrale, répond pleinement aux objectifs fixés par le gouvernement. Dans un contexte d'engorgement des ports du Nord de l'Europe, c'est un itinéraire performant, renforçant et ouvrant aux ports de l'Atlantique (dont ceux de Nantes Saint-Nazaire et La Rochelle, mais aussi au port sec de Vierzon) des perspectives de développement et de transport vers l'Europe Centrale et l'Europe du Sud.*

*Répondant aux ambitions de l'Union européenne qui veut développer un réseau européen de transport efficace, sûr, fiable et durable, la VFCEA déjà inscrite au Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) doit intégrer en 2021 le Corridor Européen numéro 4 et être incluse dans le contrat de performance.*

*Pour que cette transversale permette la circulation de trains lourds, des investissements sont à réaliser sur l'infrastructure ; la mise au gabarit de certains ouvrages est à concrétiser et l'électrification du dernier tronçon Nevers-Chagny à programmer rapidement. »*

Je rappelle que le tronçon Nevers-Chagny, c'est 160 km, et c'est le dernier tronçon à électrifier entre Nantes Saint-Nazaire et le reste de l'Europe centrale.

Vous proposez d'ajouter un paragraphe :

*« Toutefois la VFCEA porte également sur 2 autres axes complémentaires, à savoir améliorer l'offre voyageurs et contribuer à l'aménagement et au développement durable du territoire. L'électrification de ce tronçon s'inscrit de fait dans le plan de relance ferroviaire qui flèche 2,3 milliards d'euros sur la régénération du réseau, mais permet également la modernisation du transport de passagers et une réduction du temps de parcours demandé depuis des années.*

*A cela s'ajoute dans le cadre de la VFCEA, le caractère multimodal de cette liaison ferroviaire dotant cette dernière d'un caractère stratégique au niveau de la contribution apportée sur l'aménagement et le développement durable du territoire. Cette dernière s'inscrit par conséquent totalement dans les enjeux du fonds de 330 millions d'euros portant sur les transports en commun en Région et du fonds de 200 millions d'euros prévus en faveur du vélo. »*

***(Suite projet initial groupe NES)***

*« La perspective de ce corridor de fret européen est depuis plus de 15 ans un projet partagé par les populations et leurs élus. Ainsi, les importants investissements faits par les Régions Pays de Loire et Centre-Val de Loire font que l'électrification de cet axe est aujourd'hui réalisée de Nantes à Nevers. Ce projet fédérateur ouvre des perspectives d'emplois et de développement dont nos territoires souhaitent se saisir.*

*Ces éléments attestent de la priorité que représente ce programme dans le cadre du plan de relance, par conséquent il apparait légitime aux élus de Nevers de solliciter:*

- L'inscription de la modernisation de cette transversale dans le plan de relance ferroviaire*
- L'actualisation des études déjà réalisées en vue de la concrétisation de cet axe ferroviaire*
- L'inscription de cet axe dans le Contrat de Plan Etat Région actuellement en négociation*
- Que la France intervienne auprès de la Commission Européenne pour qu'elle reconnaisse d'intérêt européen cette transversale et qu'elle alloue à la France la contribution financière à laquelle elle doit pouvoir prétendre sur ce dossier*
- L'inscription de Nevers sur la liste des villes pouvant bénéficier des fonds du plan de Relance portant sur le développement du vélo et des transports en commun. »*

Il n'y a rien de scandaleux dans ce que vous avez rajouté. Il n'y a pas de problème.

M. le Maire –

C'étaient de bonnes suggestions, aussi ?

M. Diot –

Il est tard, allez, oui.

M. le Maire –

Par contre, il n'aura pas échappé à votre sagacité que nous avons fait une petite coquille dans la dernière mouture. Il a été indiqué « place de relance » ; c'est bien « plan de relance », si c'est celle-ci que nous adoptons.  
Y a-t-il des questions ?

Je pense qu'effectivement pour nos infrastructures, c'est important, et notamment pour soulager le fret de la route. C'est un sujet majeur qui avait été discuté, d'ailleurs, dans le cadre du débat public. Il semblerait que ce soit bien parti pour qu'on avance un peu plus rapidement que prévu sur ce sujet. Mais je pense que cela peut être opportun, effectivement, que par cette motion de principe nous rappelions au bon souvenir de qui de droit notre intérêt pour cette électrification et cette régénération de la voie.

Je vous propose de mettre cette motion au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**Vœu déposé par Mme Chamoux - Vœu pour la tenue d'un débat public sur le déploiement de la 5G**

M. le Maire – Madame Chamoux, vous souhaitez présenter un vœu sur la 5G. Je crois que nous ne le satisferons pas parce que nous ne sommes pas compétents, mais je vous laisse quand même l'aborder, et je vous répondrai.

Mme Chamoux – Il s'agit de déposer un vœu pour la tenue d'un débat public en vue d'un moratoire avant le déploiement du réseau 5G.

La convention citoyenne pour le climat avait, parmi 149 propositions de loi, demandé un moratoire sur la 5G. Le Président Emmanuel Macron s'était engagé à ce que toutes soient mises en œuvre, « sans filtre ».

Avant que le moratoire ait eu lieu, la vente aux enchères des blocs de fréquence a commencé le 1er octobre dernier entre Orange, Bouygues Télécom, SFR et Free Mobile, et les premiers partages de lignes ont été effectués.

Le moratoire sur la 5G n'a pas eu lieu. Le Président n'a pas tenu parole.

Pourtant, un sondage du 26 et 27 août révèle que 65 % des Français sont pour la suspension immédiate de son déploiement.

Le 15 septembre, 70 élus et parlementaires ont signé une tribune dans le JDD pour la tenue d'un débat démocratique décentralisé.

Pourtant, le Président, qui méprise sa propre annonce comme l'opinion des Français, balaie toute réticence en traitant de « Amish » tous ceux qui souhaitent que se tienne tout de même ce débat et que ce moratoire ait lieu.

Cette dévalorisation, culpabilisation et infantilisation de ceux qui ne vont pas dans le sens de son progrès ne me semble pas digne, et je ne suis pas la seule.

Un choix politique, si technique soit-il, n'appartient pas aux experts seuls. Il doit être le fait d'un consensus citoyen.

On peut estimer que les citoyens sont largement conscients de la manière dont les nouvelles technologies révolutionnent nos existences, et nous souhaitons en freiner le rythme insoutenable.

Pourtant cette autonomie nous est aujourd'hui déniée pour devenir propriété exclusive des voitures et des autres automates.

Les effets néfastes et irréversibles de la 5G ne se limitent pas aux cancers que pourrait provoquer l'exposition encore accrue à des rayonnements électromagnétiques, mais ils sont une aggravation des effets néfastes et irréversibles de dispositifs qui sont déjà existants. L'installation de ce nouveau réseau, se superposant aux réseaux 2G, 3G et 4G, implique d'installer de nouvelles antennes relais, bien plus nombreuses. C'est notamment au sol, mais aussi dans l'espace. Je rappelle que l'espace est déjà bien pollué.

Cela va faire exploser la consommation électrique, au passage.

Par ailleurs, Nevers et d'autres villes de la Nièvre sont en cours de déploiement de la fibre à très haut débit. Les bâtiments publics comme les habitations particulières seront ainsi raccordés, s'ils ne le sont pas encore, et cela assurera la couverture de l'ensemble de leurs besoins. C'est ce qui a été dit dans le *Facebook Live* que vous avez tenu sur ce sujet, Monsieur le Maire.

Les réseaux sociaux de partage de vidéos et de photos nous prouvent que l'immense masse des données qui circulent déjà est essentiellement inutile. La 5G ne va sûrement pas améliorer la qualité des échanges que nous entretenons les uns avec les autres.

Le stockage des données dans les data centers viendra encore aggraver l'empreinte carbone globale du numérique en France. D'ailleurs, un rapport du Sénat s'inquiète d'une hausse de 60 % du bilan carbone de l'ensemble du secteur numérique français d'ici à 2040 si l'on ne fait rien. Il représenterait ainsi 7 % de l'ensemble des émissions carbone de la France, soit plus que le transport aérien.

L'usage du réseau 5G justifiera la production, extrêmement polluante et socialement destructrice, d'innombrables objets «connectés». Les smartphones actuels, rendus obsolètes, seront mis au rebut. On voit déjà les opérateurs de téléphonie nous dire qu'ils sont en train de nous envoyer des offres publicitaires pour que l'on achète des téléphones 5G.

Enfin, l'invasion de la publicité et la surveillance de nos vies privées seront encore accrues grâce aux données qui pourront être ainsi collectées par toutes sortes d'objets toujours plus et plus longtemps connectés. La menace que cela constitue pour notre liberté n'est pas sans appeler à réfléchir.

On peut s'interroger sur les nécessités qui font fi de toute la méfiance que l'on pourrait avoir, et sans parler même de méfiance, mais de rappeler un principe de précaution. Bouygues Télécom lui-même doutait au départ de la rentabilité, et hésitait à se lancer. Il indique sur son site internet que les usages de ce nouveau réseau 5G restent encore à inventer.

Le renouvellement des téléphones, ajouté à la hausse des tarifs des forfaits offrant la 5G ont sûrement dû combler les imaginaires défailants de ses concurrents, qui rêvent déjà, eux, de la 6G ; déployer progressivement ce réseau à l'échelle mondiale est « urgent », bien qu'on ne sache pas encore à quoi il va servir...

On avance l'argument sanitaire des « opérations chirurgicales à distance ». Encore faudrait-il disposer d'une équipe médicale et d'hôpitaux non surchargés pour pouvoir les effectuer. On parle également du développement des voitures autonomes qui serait un débouché, mais, pour l'instant, le coût global de ces voitures autonomes

les condamne à rester au rang des fantômes, puisque c'est vraiment beaucoup trop élevé pour le commun des mortels.

Le développement de la 5G pourrait enfin produire quelques emplois, sans qu'on mesure la pérennité de ceux-ci et la pertinence, mais c'est sans compter tous ceux qu'il contribuera à détruire par l'automatisation et le développement d'applications ou de prétendus services numériques.

Quand les usages permis par ce réseau sans fil très haut débit ne relèvent pas du gadget, ils sont en fait suffisamment bien assurés par les dispositifs techniques qui existent déjà ou qui sont en cours de déploiement, par exemple avec la fibre.

Les enjeux environnementaux se révèlent toujours plus sérieux, et la promotion du dispositif 5G est un symptôme d'aveuglement et d'irresponsabilité. Manifestement, l'« innovation » ne porte pas sur les enjeux de notre époque, mais constitue la dynamique indispensable d'une économie fonctionnant sur la « destruction créatrice ». En imposant des « innovations » dans toutes les sphères de la vie, privée comme publique, individuelle comme collective, on crée de toute pièce les nouveaux marchés auxquels elles sont censées répondre.

Le numérique, chacun peut s'en rendre compte, a modifié nos manières de travailler, d'aimer, de communiquer, de penser, etc. C'est toute la société qui s'en trouve changée. Les enfants sont depuis trop longtemps victimes des appareils dont les équipent les adultes, avec parfois les meilleures intentions du monde. Mais elles ne peuvent avoir raison des logiques commerciales se fondant sur l'économie de l'attention, des phénomènes d'addictions dus à l'usage des smartphones, et de tous les dégâts psychiques, physiologiques, cognitifs, familiaux, sociaux, qui en découlent directement : troubles autistiques, problèmes de psychomotricité fine, retard de développement du langage, difficultés de concentration, anxiété, cyberharcèlement, phobie sociale...

Aussi, le déploiement de la 5G n'est pas un élément incontournable pour l'attractivité et le développement économique de notre territoire. Son utilité, contestable, doit faire l'objet d'un débat public et d'un moratoire.

C'est pourquoi je vous demande d'avoir aujourd'hui le courage politique de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour permettre la tenue d'un débat démocratique sur l'orientation que nous comptons faire prendre à notre société. Avant de permettre le déploiement de la 5<sup>ème</sup> génération de téléphonie mobile.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Madame Chamoux, on peut débattre de tout, on doit débattre de tout dans une démocratie, cela j'en conviens. Néanmoins, je voudrais quand même revenir sur les propos contenus dans votre vœu, parce qu'ils révèlent une vision très partielle et très partielle, d'ailleurs, de ce qu'est la 5G, avec aussi un certain nombre d'erreurs sur plusieurs points que je me permets de relever.

Je ne suis pas contre le débat démocratique. D'ailleurs, vous le savez, puisque vous êtes une des personnes qui l'a suivi. J'ai proposé même que l'on se mette rapidement sur un échange, dans la mesure de ce que l'on pouvait faire compte tenu de la possibilité de tenir des réunions en présentiel. J'ai tenu, comme je le fais chaque année, avec Orange et les fournisseurs d'accès internet, une réunion à

distance sur le développement du très haut débit, et j'ai souhaité ajouter des échanges sur la 5G.

Je ne suis donc pas contre qu'il y ait d'autres échanges. Néanmoins, je vous disais que nous n'avions pas compétence ici. Je mettrai le vœu aux voix, il n'y a pas de souci. Mais je ne vous cache pas que l'équipe majoritaire ne votera pas pour, dans la mesure où ce n'est pas contre le débat démocratique, mais c'est du fait que, de toute façon, ce n'est pas de la compétence des collectivités que de décider du déploiement de la 5G. L'Etat a accordé un certain nombre de fréquences de bandes, et cela ne relève pas des maires, contrairement à ce que je vois ici ou là de façon très démagogique, où certains prennent des moratoires qui n'ont aucune valeur juridique, puisque cela ne relève pas de la compétence du maire. Je pense que c'est important dans le fonctionnement d'un pays de savoir qui décide de quoi.

Il y a des choses que l'on connaît incontestablement, et puis il y a des choses sur lesquelles on attend des rapports, et puis il y a des choses sur lesquelles personne n'en saura rien, car comment voulez-vous démontrer une preuve négative, et démontrer que ce n'est pas néfaste ?

Vous évoquez le principe de précaution, je vais y revenir, parce que le principe de précaution est très clairement défini.

Je vais être le plus court possible et le plus précis possible.

Tout d'abord, ce n'est pas de savoir s'il faut faire la 5G ou pas, la question aujourd'hui. C'est que la 5G, elle est indispensable ! Quand vous évoquez les technologies qui couperaient du monde, à l'heure où je vous parle il y a sûrement dans les foyers des gens qui arrivent à échanger à l'autre bout de la France ou à l'autre bout de la planète avec parfois leur conjoint, parce qu'ils n'arrivent pas à se revoir, grâce aux nouvelles technologies, qui vont être vite saturées.

Etre contre la 5G, c'est être pour la saturation de la 4G. C'est-à-dire que principalement dans les métropoles, d'ici quelques mois les gens ne pourront plus échanger de mails, ne pourront plus voir de vidéo, ne pourront plus faire d'autres usages de la 4G.

Si vous demandez à quoi sert la 5G, elle va servir à désaturer dans les zones denses la 4G.

Ensuite, contrairement à ce que vous dites, cela ne va pas se superposer, puisque les technologies 2G et 3G vont être supprimées. Peut-être qu'il y aura plus d'usages à terme, mais dans un premier temps, subsisteront, le temps de supprimer les 2G et 3G, la 4G et la 5G, mais progressivement, comme cela a été le cas quand on est passé de la 3G à la 4G, il y aura de moins en moins d'utilisateurs sur la 4G. On ne va pas doubler les utilisateurs avec la 5G. Il va y avoir un glissement sur l'utilisation de la 5G. C'est en cela que c'est faux de dire que cela va démultiplier le nombre de consommateurs. Après, par contre, cela peut démultiplier des usages, puisque la 5G a l'avantage de véhiculer les données et de les enregistrer aussi de façon beaucoup plus rapide.

Quand je lis des tas de choses sur les données, l'atteinte à la protection des données, il y a longtemps que c'est réglé. Il y a le RGPD, il y a la CNIL, il y a des tas de choses, et je vous assure qu'à notre niveau de collectivité, c'est déjà assez sévère lorsque l'on veut faire quelque chose, tout cela est bordé.

Vous vous trompez sur certains sujets, en disant que c'est dangereux, que cela va consommer plus, que c'est contre le développement durable, alors que c'est tout l'inverse. Je vais vous donner quelques exemples d'usages très simples. Tout d'abord, je voudrais que l'on ne se trompe pas en mélangeant tout. Il y a le très haut débit, qui va permettre l'accès à internet plus facilement. Il y a la téléphonie. Il y a la 5G principalement ce que l'on appelle de l'IoT, l'internet des objets connectés. Il y a même en Israël la 6G, qui existe déjà, et les gens ne sont pas morts, à ma connaissance. Il y a les antennes mobiles. Ce qui est fantastique dans ce pays, c'est que tout le monde veut téléphoner mieux et ne veut plus de zone blanche, mais il ne veut pas d'antenne. Après, on va revenir sur la dangerosité des antennes. Mais je pense qu'il faut vraiment concevoir que les technologies sont complémentaires, et qu'elles ne vont pas s'ajouter, et qu'elles vont évoluer.

Vous évoquez l'argument sanitaire des opérations chirurgicales à distance. Certaines arrivent à se faire avec la fibre optique, mais la 5G facilitera grandement cela. Quand vous dites que c'est un « fantasme » où il faudrait des équipes médicales et des hôpitaux, je vous invite à venir voir qu'à l'hôpital de Nevers toute la partie traitement AVC et problèmes neurologiques est traitée à distance avec Dijon, sur un plateau technique qui est loin de devoir envier d'autres. Ces technologies vont améliorer la prise en charge. On sait que chaque minute compte sur la prise en charge d'un AVC, et donc la rapidité de la technologie va être un véritable outil supplémentaire. L'idée n'est pas de remplacer les médecins. Je ne prône pas la 5G, mais c'est un outil parce que l'on ne peut pas avoir tous les spécialistes du monde à Nevers, mais je pense que cela peut être un outil très intéressant. C'est comme la robotique dans les écoles ; ce n'est pas fait pour remplacer les enseignants ni remplacer le programme pédagogique. C'est un outil complémentaire, qui fonctionne plutôt bien.

Vous évoquez le développement des véhicules autonomes, que j'ai eu l'occasion de tester en Israël, où c'est prêt, y compris le niveau 5. Effectivement, cela a un coût. C'est là où vous utilisiez le terme de « fantasme ». Je vous invite à prendre un véhicule un peu récent, sans forcément qu'il soit très coûteux, parce que ces technologies-là se sont démocratisées, et qui vont s'améliorer avec les technologies 5G. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, sur un véhicule courant, vous avez déjà des systèmes d'assistance à la conduite, des systèmes qui peuvent vous remettre en ligne si vous avez un moment d'inattention. Aujourd'hui on a des véhicules qui sont semi-autonomes, de niveau 2. Pour que ces aides à la conduite fonctionnent, il faut des données, dont GPS, pour un repérage de la route. Vous avez même des voitures qui lisent avant le virage qu'il va y avoir derrière pour adapter leurs suspensions, leur tenue de route, etc. C'est-à-dire que l'on évite des morts, et que l'on accroît la prévention routière par cette nouvelle technologie. Ce n'est pas un fantasme ; cela existe sur des véhicules déjà sur le marché, qui ne sont pas des véhicules réservés aux plus riches d'entre nous.

Vous évoquez aussi la question de l'impact sur le lien social. Bien évidemment qu'il faut apprendre à un enfant à lire un livre, et pas seulement à être sur un écran, mais il ira quand même. S'il a une technologie aboutie, je pense que c'est quand même plus facile d'échanger rapidement. Quand j'entends aujourd'hui tous les gens qui se plaignent parce que cela rame, ce sont les mêmes que l'on entend être contre les

technologies et ce sont les mêmes à se plaindre que cela ne fonctionne pas assez bien. L'idée, c'est celle d'un fonctionnement meilleur, et quand je pense, par exemple, au Cousin Viktor, dont l'entreprise va pouvoir accroître sa technologie aussi grâce à la 5G, cela a une vertu sociale, contrairement à ce que vous dites. Je rappelle que ces Cousins ont permis, alors que les visites n'étaient pas autorisées dans les EHPAD, et y compris à l'hôpital Colbert, à certaines personnes de voir leur famille.

Ceux qui ne veulent pas rentrer dans la 5G vont perdre des entreprises, car les entreprises à la pointe, ce sont celles qui sont à la recherche des nouvelles technologies. Le secteur qui utilise les nouvelles technologies à ce jour est le secteur qui embauche le plus en France. C'est ainsi. On peut le critiquer, on peut regretter les anciennes industries. Les anciennes industries ont de l'avenir si elles se modernisent. Cela, j'en suis convaincu. C'est ce que l'on travaille avec Territoires d'Industrie. Mais le secteur qui embauche le plus est le secteur du numérique aujourd'hui. S'il y a des territoires qui, dans l'absolu, avaient le droit de refuser la 5G, ils vont soit s'interdire la venue d'entreprises, soit en voir partir certaines, parce qu'elles n'auront pas les mêmes outils que leurs concurrents. Et cela, il faut le voir aussi, Madame Chamoux, quand vous portez des vœux comme ceux-là, et je ne dis pas que vous êtes contre, d'ailleurs, parce que ce n'est pas tout à fait le sens de votre vœu, mais on perçoit un peu vos critiques vis-à-vis de l'Etat.

Il ne faut pas oublier, malgré tout, que ce refus d'une forme de modernité qui n'est qu'une évolution a des conséquences sur l'emploi, l'emploi existant ou l'emploi potentiel. Je pense que l'on n'a pas besoin de leçons de courage politique. Ici, on l'a, le courage politique, y compris de faire des choses parfois qui déplaisent. Je pense que nous n'avons plus à le démontrer.

Ce n'est pas une question de courage politique, c'est savoir si l'on veut essayer de continuer à développer un territoire qui a beaucoup souffert, sans parler du temps de crise, mais en temps normal. Est-ce que l'on veut être à la pointe ? Et aujourd'hui on est perçu à la pointe. Pour la présidence européenne de la France en 2022, nous sommes fléchés pour accueillir 27 ministres européens et leurs accompagnants notamment en matière économique et numérique. Je n'ai rien demandé. Cela veut dire que Nevers est aujourd'hui identifiée comme étant aussi un territoire volontaire.

C'est une évolution technologique qui gagne en débit, et c'est cela qui est intéressant, sur la réalité virtuelle, sur la réalité augmentée. Je pense à la culture, par exemple, pour voir des musées, des Microfolies, etc. C'est aussi un outil de connaissance, d'accès à la culture.

A ceux qui disent que c'est dangereux, j'indique qu'il y a eu 25 000 études sur ces technologies. Ce sont des ondes ; c'est comme les micro-ondes, comme la Wifi. Je n'ai pas entendu parler de morts à cause d'un micro-ondes, sauf à rester devant trop longtemps. Plus sérieusement, c'est toujours compliqué de rapporter une preuve négative. Mais il n'y a aucune étude qui démontre que cette technologie va développer des cancers, va créer des décès supplémentaires, et ce qui est le plus dangereux, dans ce que j'ai compris des spécialistes, si tant est que cela soit dangereux, ce ne sont pas les antennes, ce sont les terminaux. Et les terminaux, on a le choix de les placer là où on le souhaite, et notamment éloignés des

populations ; par contre, le choix de l'antenne est parfois notamment là où c'est le plus haut, ce qui permet de couvrir le plus de gens.

Maintenant, contrairement à la 4G, qui arrose, pour la 5G, l'onde va directement à l'objet connecté qui en a besoin. Ce n'est pas un balayage des ondes. C'est important de savoir cela. Si vous n'en avez pas l'utilité, l'onde n'est pas émise. Si vous en avez l'utilité, elle est émise de façon un peu comme un laser, très ciblée sur l'objet qui en a besoin.

J'essaie d'analyser les choses et de les comprendre, sans dogmatisme. Il y a aujourd'hui de plus en plus d'objets connectés, qu'on le veuille ou non. Il y a le gadget, mais il y a aussi l'essentiel ; j'en ai parlé.

Nous avons pour projet politique de déployer la 5G, mais nous avons aussi dans notre programme le déploiement de la 5G, puisqu'elle était inscrite dans le pacte que nous avons signé avec l'Etat, et j'ai tenu à ce que cela soit ajouté dans le pacte de relance de la Nièvre. De toute façon, pour moi, le débat démocratique a été déjà mené durant la campagne, puis le 2 novembre, et s'il en faut d'autres, cela ne me dérange pas. Par contre, cela sera sur les explications et la pédagogie, et cela ne sera pas sur le principe de faire la 5G puisque nous sommes en train de négocier avec un opérateur de pouvoir être zone expérimentale comme c'est prévu dans le pacte.

La vidéosurveillance, c'est dans notre projet politique. Aujourd'hui, elle nous est demandée par tout le monde, et nous allons la déployer. Par contre, une technologie 4G+ ou 5G, cela peut nous permettre d'éviter d'avoir du filaire. Et donc on pourrait avoir des caméras sans fil, et les mettre un jour-là, le lendemain les prendre à la main, les mettre ailleurs, pour couvrir un territoire. Une caméra adaptée 4G+ ou 5G, c'est à peu près la moitié du prix d'une caméra reliée par la fibre, et qu'il est très compliqué et très coûteux de déplacer. Pour la protection des gens, nous allons pouvoir accélérer le déploiement de la vidéoprotection, ce qui est différent de la vidéosurveillance, même si en ce moment je mets de la vidéosurveillance et je l'assume par rapport aux risques Attentats sur certains endroits où il y a plus de jours à certains jours de la semaine, mais c'est pour le bien des gens, avec des contraintes de visionnage qui sont très strictes. Cela peut permettre aussi le respect des aménagements urbains tout en les équipant avec de nouvelles technologies. L'éclairage intelligent... Bref, le déploiement d'une ville intelligente, comme nous la portons, ne passera que par la 5G. Quand je dis « intelligent », c'est aussi « économe ». Cela ne passera que par la 6G, quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense.

Amélioration aussi des outils de téléphonie mobile. C'est le premier outil pour le déploiement du territoire intelligent. En fait, la 5G, cela ne va pas complètement transformer nos vies ; cela va juste permettre de faire mieux ce que l'on fait déjà dans beaucoup de cas. Effectivement, un peu plus facilement et précisément, notamment sur la téléchirurgie également et la télémédecine.

Sur l'aspect industriel et usines, il y a déjà l'utilisation parfois de systèmes qui s'approchent de la 5G notamment pour les robots industriels, et, contrairement à ce que l'on croit, ce n'est pas les entreprises du secteur industriel qui se robotisent qui emploient le moins de monde, c'est souvent le contraire, parce que c'est aussi de

nouveaux métiers. Les circuits vidéo des usines aussi sont souvent très importants pour le fonctionnement et le suivi du process de fabrication. Et donc très clairement, quand les usines auront le choix d'investir, elles iront là où il y a de la 5G. Si vous n'avez pas la 5G, elles iront ailleurs. Je pense que l'on n'a pas besoin de cela.

Les transports, on en a parlé ; les véhicules autonomes.

L'agriculture. Un éleveur pourra suivre ses vêlages plus faciles avec la 5G.

L'irrigation. Le respect de l'eau. Eviter de gâcher de l'eau, arroser au bon moment. Les agriculteurs sont en attente de cela. Ils le font un peu comme ils peuvent, surtout avec la 2G et la 3G, mais cela améliorera beaucoup leurs conditions de travail et la lutte contre la pénibilité de leur travail.

Vous évoquez aussi l'obsolescence. C'est intéressant, parce qu'il y a un élu de Gimouille qui préside une structure s'intéressant à l'obsolescence en France, avec lequel nous travaillons aussi. Il faut savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les opérateurs auront l'obligation de reconditionner les téléphones.

J'entends de la désinformation où il est dit que cela coûterait plus cher. Connaissez-vous le prix d'un abonnement 5G ? D'abord on n'est pas sur la 5G téléphonie à titre principal ; on est sur la 5G internet des objets connectés. Qui connaît ici le prix d'un abonnement 5G ? Pas vous, Madame Chamoux, ni moi, mais vous ne pouvez pas dire que cela sera plus cher. Et si cela doit être un peu plus cher au départ, cela va se vulgariser. Vous imaginez qu'avec un secteur concurrentiel comme cela, les forfaits seront proposés sans doute de façon indolore sur le basculement 5G.

Imaginons que nous devenions un territoire 5G y compris en téléphonie, cela ne va pas vous obliger à changer votre téléphone. Comme la 4G ne va pas disparaître, si vous avez un téléphone 4G aujourd'hui, il fonctionnera en 4G, mais ce n'est pas pour cela qu'il faudra que vous le jetiez. On est aujourd'hui sur une perspective de réhabiliter ce que l'on jette beaucoup trop facilement.

Sur le développement durable, nous allons être sur des bandes de 3,5 Gigahertz. Ces bandes de 3,5 Gigahertz existent déjà. Ce que l'Etat a mis en moratoire de deux ans, ce sont les bandes 26 Gigahertz, sur lesquelles on explore un potentiel de dangerosité supplémentaire. Les bandes 3,5 Gigahertz sont les bandes qu'on utilise pour la radio. Si l'on me démontre qu'il y a eu beaucoup de morts à cause des radios, qui existent quand même depuis très longtemps, il faudra que l'on m'explique. C'est pour cela qu'il faut un peu raison garder. Là-dessus, c'est une évolution.

Ensuite, une antenne 5G sera orientée développement durable, puisque d'abord dans un premier temps l'Etat souhaite réhabiliter les antennes. On va garder les mêmes antennes que la 4G, qui vont être réformées et rénovées. Ces antennes souffrent dans un premier temps, notamment sur la bande passante 3,5 Gigahertz. Il faut savoir que la même antenne qui passera de 4G à 5G consommera dix fois moins. Quand on dit que cela va exploser la consommation électrique, l'impact carbone, etc., c'est faux. C'est complètement faux. C'est l'inverse qui va se passer, et les antennes vont être améliorées. Il y aura une efficacité environnementale, et principalement l'Etat s'oriente plutôt avec les opérateurs sur la modernisation d'anciens sites. Il n'y aura pas de sites nouveaux immédiats.

Voilà ce que je souhaitais dire. C'est important de savoir qu'il y aura ces nouveaux usages dans beaucoup de domaines.

Et puis peut-être une précision. Aujourd'hui, vous avez 100 millions de Chinois qui sont déjà connectés à la 5G. Je ne pense pas que la Chine soit en baisse démographique à cause de la 5G. Vous avez 7 % des habitants du reste du monde qui sont déjà connectés à la 5G. Vous avez cité un sondage, mais vous connaissez les sondages et les chiffres, et chacun va sortir le sien. Vous avez 65 % des Français qui sont contre sur deux jours de la fin du mois d'août, mais j'ai d'autres sondages qui indiquent que 60 à 70 % des Français sont plutôt favorables, mais ils veulent en savoir plus. Il y a besoin aussi que les élus que nous sommes relaient ce qu'est la 5G de façon objective.

Je pense qu'en fait la 5G est plutôt une bonne nouvelle ; il faut juste l'expliquer correctement, y compris pour des services que l'on ne fait pas tous. En fait, cela va être l'équivalent sur internet, pour ceux qui sont déjà connectés à la fibre, de la rapidité sur les objets connectés. C'est à peu près l'équivalence, bien que je vous aie dit que c'étaient des techniques complémentaires. S'il n'y avait pas de 5G demain, dans les grandes villes, on ne pourra plus échanger de mails, on ne pourra plus regarder des vidéos, etc. Je ne pense pas que cela soit l'envie d'une majorité de Français, à condition d'utiliser cela raisonnablement.

Il est important de partager les choses. Ce que le gouvernement impose aussi aux opérateurs, c'est qu'à partir du moment où c'est priorisé sur les métropoles et des zones très denses, il y a quand même une obligation pour les opérateurs de développer 25 % de 5G sur des territoires moins denses, comme les nôtres. L'Etat a voulu un équilibre sur cette technologie.

Pour ceux qui ont des doutes sur la dangerosité, je rappelle qu'il y a l'Agence Nationale des Fréquences qui, à la demande de n'importe qui, fait un contrôle d'exposition aux ondes, gratuit.

Par contre, ce que nous avons convenu avec le ministre, c'est qu'il y ait un dossier d'information aux maires, en fonction du choix des territoires, qu'il revient à l'Etat de décider. Quand il y aura une commune ou un territoire choisi, un mois avant le déploiement, il y aura un dossier d'information qui sera remis au maire, et je rappelle que ce n'est pas les collectivités qui vont décider du déploiement, mais, par contre, le ministre en est d'accord, il faut faire au maximum de l'explication, de la pédagogie. Mais il ne faut pas laisser croire aux gens qu'ils décideront.

Vous évoquiez Bouygues, je crois, qui était dubitatif, selon votre vœu ; pour votre information, Bouygues a choisi un local à Nevers qu'il va consacrer justement uniquement au déploiement de la 5G sur le territoire.

La 5G, pour moi, c'est plutôt un acte d'intérêt général.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'Agglomération, nous avons déjà mobilisé un certain nombre de partenaires autour de l'agritech (les éleveurs, les cultures), mais aussi la dronique, la vidéosurveillance, sur l'IoT et le contrôle de l'eau. Beaucoup de la performance que nous avons faite sur nos réseaux qui fuyaient beaucoup est lié à ces technologies. Les véhicules autonomes. Je rappelle que nous avons été la première ville à avoir un véhicule autonome uniquement sur la voie publique, Navya, qui, par contrat que nous avons avec Keolis, reviendra

régulièrement. Bref, tout un tas d'usages qui vont aider à piloter la *Smart City*. L'éclairage intelligent, qui nous permet d'éclairer quand il le faut, et de moins éclairer quand ce n'est pas utile...

Je voulais vous citer aussi, peut-être pour finir, les pays qui sont déjà sur la 5G : l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Royaume-Uni. Sont en train de basculer la République tchèque, la Lettonie, la Suède, le Luxembourg, la Pologne, les Pays-Bas, la Roumanie. Et nous sommes, nous, dans les pays en retard, avec la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, le Portugal, la Slovaquie, la Lituanie et Malte.

J'ai essayé d'être le plus complet possible, mais je pense que, dans la liste des pays que je vous ai cités, il y en a quand même peu qui ne sont pas connus par leur respect de l'environnement. Et sans vous asséner de données, il y a une utilisation de deux fois moins d'énergie. S'il y a cependant un développement des usages, vous allez me dire que l'on risque d'en consommer un peu plus, ce qui n'est pas faux ; mais, à ce moment-là, il y aurait une augmentation du nombre d'antennes, mais pas immédiate, et avec une dangerosité moindre, puisque la 4G utilise des ondes longues qui sont plus nocives que les ondes courtes, et les ondes de la 5G n'arrosent pas tout un territoire.

C'est l'Organisation Mondiale de la Santé qui le rappelle, il y a 25 000 articles scientifiques publiés sur le sujet. Aucun, à ce jour, ne vient démontrer une dangerosité, et au contraire, plus les résultats de la recherche s'accumulent, plus il devient improbable, selon l'OMS, que l'exposition aux champs électromagnétiques représente un grave danger pour la santé. Aujourd'hui le système de radiofréquence est utilisé pour la radio, pour la wifi, le four à micro-ondes, etc. Ce n'est pas quelque chose de nouveau ; c'est ce que l'on appelle des ondes millimétriques, qui ont une portée plus courte.

Sur le principe de précaution, il s'applique en présence d'un risque de dommage grave et irréversible. Vous voyez que nous n'en sommes pas là, et c'est la raison pour laquelle nous allons par principe ne pas suivre votre vœu.

Par contre, je m'engage à ce qu'il y ait les débats qu'il faudra, sur les explications qu'il faudra. Et d'ailleurs, à la demande de Villes de France, dont je suis le référent numérique, je vais demander au ministère de diffuser des kits pédagogiques que nous avons travaillés ensemble, que j'ai validés, et je pense que cela balaye à peu près tout ce que j'ai évoqué ce soir, pour expliquer le plus objectivement possible ces éléments. Tous les maires et les parlementaires vont recevoir ces kits pédagogiques, déjà pour eux-mêmes comprendre, et être convaincus ou pas, mais au lieu de partir sabre au clair contre quelque chose, il faut déjà savoir de quoi il s'agit. Ou peut-être être convaincus. Et puis si l'on veut mener quelques réunions avec les concitoyens, il faut aussi savoir un peu de quoi on parle, et donc ces kits vont aider les élus à aborder ces technologies.

Je pourrais être très bavard sur le sujet, parce que je finis par bien le connaître, mais je voulais juste remettre ce point dans son contexte, avec quelques éléments quand même assez factuels. J'avais prévu de proposer une explication, que j'ai un peu réalisée ce soir, mais s'il faut le faire de façon plus longue et approfondie, je le ferai.

J'essaie de relayer ce que j'apprends, mais je ne prétends pas être un scientifique. Je vous partage les informations dont je dispose, et le travail que j'ai fait depuis un petit temps sur tout ce sujet, car, sans être pour complètement dès le départ, je voulais surtout comprendre à quoi cela allait servir. Et franchement, ce qui est intéressant, ce sont les plus-values que cela procure, sans ce que je vois être des inconvénients à ce jour. Il est par contre essentiel d'assurer la protection des données. Celles-ci vont être très nombreuses. C'est la raison pour laquelle nous faisons un data center à Nevers. Mais il est important qu'il y ait des data center régionaux de territoire. L'objectif, ce n'est pas d'être pour ou contre une technologie, c'est de savoir comment elle va se déployer, et comment les personnes vont être protégées. Par contre, si je ne suis ni un scientifique ni un professeur, je suis un juriste, et je suis très attaché aussi à la liberté individuelle des personnes, et je suis pour la protection des données personnelles. Trop de données tue la donnée. A un moment, trop c'est trop. Mais on peut essayer d'être des gens raisonnables, et il faut user sans abuser.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Ce n'est pas un débat technique, Monsieur le Maire ; c'est un débat politique. Ce n'est pas un débat technique. Vous pouvez encore en rajouter pendant 20 minutes ! Je trouve tout cela très excessif. Je ne suis jamais admiratif des gens qui ont tant de certitudes.

Vos propos à vous sont très excessifs, Monsieur le Maire, quand vous dites que la 5G, c'est une révolution technologique incontournable, indispensable, et que si on ne l'a pas, on va mourir, etc. De la même manière que je trouve assez excessifs un certain nombre de termes proposés dans le vœu déposé par Mme Chamoux. Comme souvent dans cette enceinte, nous sommes finalement les plus réfléchis et les plus mesurés ! Que voulez-vous !

La vraie question, et je finirais par là, c'est qu'un choix comme la 5G, c'est un choix d'aménagement du territoire qui ne peut pas être abandonné aux seuls opérateurs privés et au seul marché libre et non faussé. Il faut une vision stratégique, il faut une maîtrise publique, il faut des outils publics, avec des opérateurs de télécoms publics, comme il y avait il fut un temps, pour savoir ce que l'on veut faire de cette technologie-là.

Pour ? Contre ? Cela n'a aucun sens. C'est pourquoi faire ? Et dans quel objectif ? Est-ce pour servir les besoins humains ? Quels besoins nécessaires ? Etc.

La question, ce n'est pas de s'opposer à la 5G par définition, ni d'être pour par définition. C'est pourtant ce que j'ai entendu dans votre bouche. C'est de mettre son usage au service du développement humain, tout simplement, sur les territoires, dans le cadre d'une maîtrise publique et citoyenne.

Des débats techniques comme ceux-là, vous pouvez donc en faire pendant des heures, mais on n'est pas là pour cela. On est ici dans une instance politique pour savoir ce que l'on doit faire pour l'avenir du territoire, et pas de débattre sur les longueurs d'onde.

M. le Maire –

Monsieur Diot, je ne pense pas avoir été très technique. D'abord, je n'en ai pas les compétences. Par contre, j'ai essayé d'évoquer divers aspects comme l'aspect environnemental, celui des données, celui de l'efficacité, et avec des exemples

concrets qui pourraient s'appliquer sur notre territoire (hôpital, médecine de zone rurale, avec des cabines de téléconsultations qui seraient plus performantes avec la 5G ; pour les agriculteurs). Je pense que ce n'était pas très technique de dire cela. Je ne vous ai pas démonté une antenne 5G devant vous aujourd'hui. Je souhaitais répondre à des arguments, que vous reconnaissez vous-même être un peu excessifs, de Mme Chamoux.  
 Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur la 5G ?

Souhaitez-vous mettre ce vœu au vote, Madame Chamoux, ou pas ?

- Mme Chamoux – Je peux vous éviter de lever la main contre.
- M. le Maire – Nous l'enregistrons seulement ? Pas de vote ?
- Mme Chamoux – Vous pouvez quand même notifier que j'ai déposé le vœu, même si j'imagine bien que vous allez voter contre.
- M. le Maire – Si nous ne le mettons pas aux voix, nous ne voterons pas contre ; mais nous enregistrons votre vœu.  
 Je ne suis pas complètement contre la fin ; je suis contre un certain nombre d'attaques et de contre-vérités.
- Mme Chamoux – Après, c'est un débat de scientifiques à scientifiques. Vous avez les vôtres ; j'ai les miens. On pourra se confronter longtemps là-dessus.
- M. le Maire – Je vous disais que c'était politique, et que ce n'était pas scientifique.
- Mme Chamoux – C'est ce que j'explique dans le vœu.
- M. le Maire – Si c'est politique, on n'est pas près d'avancer !  
 Par contre, ce à quoi je m'engage, en dehors de votre vœu, c'est de faire autant de réunions qu'il faudra, y compris avec des personnes encore plus férues que moi...
- Mme Chamoux – Avec des experts neutres.
- M. le Maire – Oui.  
 Mais je suis neutre.  
 J'ai essayé de comprendre.  
 Vous savez, je n'ai aucun intérêt dans la 5G. J'essaie de comprendre à quoi cela sert. Si cela sert à quelque chose, on y va. Si cela ne sert à rien, on n'y va pas.  
 Franchement, j'y ai trouvé plus d'avantages que d'inconvénients. De toute façon, c'est dans notre programme politique, Madame Chamoux. Donc nous irons, et je suis en train même de négocier les conditions d'usage qui intéressent fortement le gouvernement sur notre territoire. Nous irons, et je vous tiendrai au courant de cela.
- Mais, encore une fois, sur l'aspect pédagogique, je pense qu'il ne faut faire aucune économie pour expliquer à nos concitoyens, aux élus, exactement ce que c'est, et ce que cela leur apportera.

Par contre, j'ai demandé aussi à l'Etat d'avancer sur la fin des zones blanches. Il y en a à divers endroits du territoire, et je rêve d'emmener un jour un responsable d'un opérateur téléphonique pour qu'il voie le problème. Je comprends l'argument qui est de dire que l'on va sur la 5G alors que le téléphone ne passe pas chez soi. Après avoir fait cela, la 5G fera son œuvre, mais je vous assure que, d'ici quelques années, on n'en parlera même plus ; elle sera dans nos poches.

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions particulières ?

Madame Gerbe.

- Mme Gerbe – J'ai juste une petite question. Au mois de novembre et au mois de décembre, le Conseil municipal aura lieu la même semaine que le Conseil d'Agglomération. Est-ce que ce sera le cas en 2021 ?
- M. le Maire – Nous n'avons pas encore établi les calendriers, mais c'est souvent le cas, depuis 6 ans. Cela vous pose-t-il un souci ?
- Mme Gerbe – C'était juste pour savoir. Cela fait des semaines un peu chargées. Si nous avons les dates bien à l'avance, c'est bien.
- M. le Maire – Il y a quelques sujets communs. On voit des sujets en Conseil qui sont ensuite validés à l'Agglomération.

Je voulais remercier à nouveau le service finances, sous l'égide de Laurent Pasco, du travail qu'il fait, et qui n'est pas simple, y compris en intégrant certains budgets du CCAS. Merci beaucoup pour votre accompagnement depuis des années, et notamment en ce moment dans des conditions qui ne sont pas simples. Merci à Michel Suet aussi, évidemment, en tant qu'élu, et à ceux qui l'accompagnent.

Je vous rappelle que le 21 novembre, nous nous retrouverons en Conseil communautaire.

Nous nous retrouverons au Conseil municipal le 15 décembre. Nous vous confirmerons l'endroit en fonction des règles sanitaires.

Je voudrais que nous ayons une pensée à ceux qui sont hospitalisés pour cause de Covid. Selon l'ARS, il y a 30 à 40 % de personnes qui ont moins de 65 ans, et on n'est donc plus dans la configuration que cela toucherait uniquement des seniors. Soyez prudents les uns et les autres, ainsi que vos familles. Se protéger, c'est protéger les autres.

Merci pour ces échanges.

La séance est levée.

*M. le Maire lève la séance à 0 h 25.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

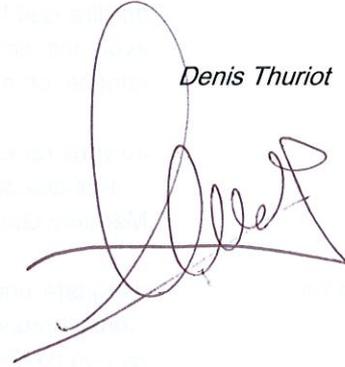
*Corinne Mangel*

Handwritten signature of Corinne Mangel in black ink, featuring a large, sweeping initial 'C' and 'M'.

*Damien Baudry*

Handwritten signature of Damien Baudry in black ink, consisting of a complex, circular scribble.

*Denis Thuriot*

Handwritten signature of Denis Thuriot in black ink, featuring a large, vertical oval shape and a horizontal line.